

VADE-MECUM

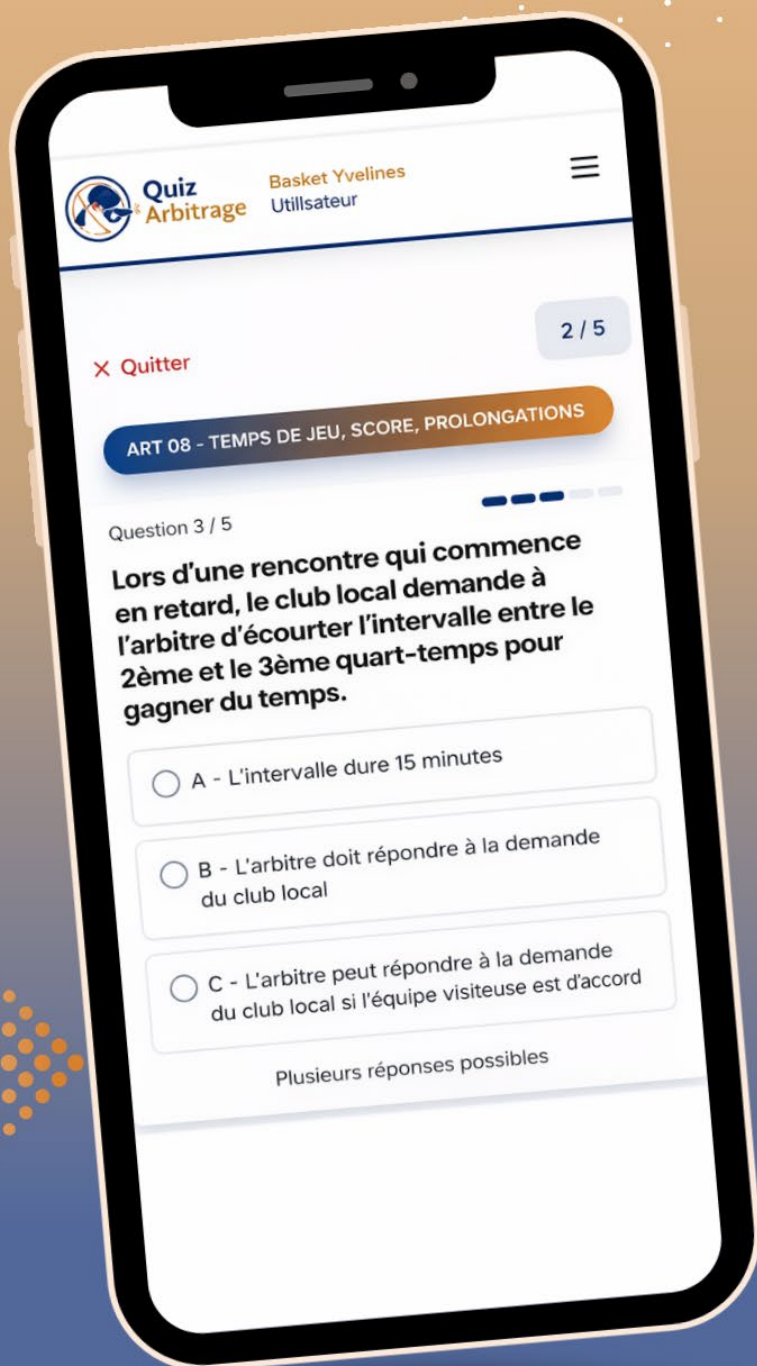


SAISON 2026 - 2027



Yvelines
BASKETBALL

TOI AUSSI, TU PEUX AUGMENTER TES CONNAISSANCES À L'AIDE DE NOTRE APPLICATION.



Quiz Arbitrage



QCM



Examens



Concours



Statistiques



COMITE DES YVELINES DE BASKET-BALL

6 rue Jean-Pierre TIMBAUD
Le Campus - Bat A1 Sud - 1er étage
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Email: contact@basketyvelines.com
Téléphone : 09-88-41-05-85

RECUEIL DE FICHES PRATIQUES

PREFACE

Ce **recueil de fiches pratiques** à destination des dirigeants des clubs des Yvelines a pour principal objectif de vous aider dans vos activités au quotidien, en répondant à vos questions ou à vos interrogations les plus courantes. Les fiches sont classées par thème et le nombre de fiches de ce recueil n'est bien évidemment pas exhaustif et sera régulièrement enrichi. Chaque fiche qui, la plupart du temps, est constituée d'une page A4 recto ou recto/verso, a été rédigée de manière relativement synthétique, de façon à être claire, agréable et rapide à lire.



Sur une grande majorité de fiches, il vous sera possible d'accéder à des informations plus détaillées et/ou complémentaires (vidéos, documents au format PDF, fiches pratiques FFBB, etc.) en **scannant ou en cliquant**, pour la version dématérialisée du recueil, **sur les QR Codes** correspondants.

Ce recueil sera mis à jour et complété sous son format digital tout au long de la saison de façon à rester d'actualité et sera réimprimé à chaque nouvelle saison.

Nous vous souhaitons une bonne lecture et nous nous tenons à votre disposition pour toute question ou suggestion d'amélioration.

Eric Desnoux
Président du CDYBB



UNE SAISON

DE L'ENTRE-DEUX AU BUZZER

JUIN

- Finales de Coupe des Yvelines
- AG CDYBB
- AG LIFBB
- Ré-affiliation dématérialisée
- Période de mutation « normale » (→ 30 juin)

JUILLET

- Engagements Championnats DM2, DF1, DM1
- Inscription aux TQR
- Centre Génération Basket

AOUT

- Engagements Championnats jeunes
- Centre Génération Basket

SEPTEMBRE

- Formation CS1-CS3
- Formation Arbitre Départ. Détections & Sélections U13 + TIC Automne U13
- Stop 3x3 Seniors F/G
- Plateaux U9
- Opération «Octobre rose»
- Engagements Coupe des Yvelines SM/SF

- Recyclage Arbitres départementaux
- Engagements Championnats jeunes (▲ date limite)
- TQR (2 à 3 week-ends)
- Colloque Mini-Basket
- Colloque Arbitres clubs

OCTOBRE

NOVEMBRE

- Plateaux U9
- Match barrage R4
- Formations Brevets Féd.
- Entraînements Sélections U13, U14 + TIC Noël
- Challenge Benjamin(e)s (phase Clubs)
- Stop 3x3 Seniors F/G
- Engagements 3^{ème} phase jeunes, Championnat U9 & Coupe U18F / U21M

- Plateaux U9
- Détections & Sélections U14
- Entraînements Sélections U13
- Challenge Benjamin(e)s (phase Clubs)
- 1^{er} Rassemblement U9

DECEMBRE

JANVIER

- Formation Arbitre départemental
- Formations Brevets Féd.
- CIC U13, CIC U14
- Stop 3x3
- Centre Génération Basket

- Challenge Benjamin(e)s (Finale départementale)
- 2^{ème} Rassemblement U9

FEVRIER

MARS

- Formation Arbitres débutants
- Formations Brevets Féd. (tronc commun)
- Stop 3x3 Seniors F/G

- Opération « 3x3 Ladies Collège » UNSS
- Rassemblement Détection U11/U12

AVRIL

MAI

- Opération « Des jeunes filles bien dans leurs basket »
- Fête nationale du Mini-Basket
- Finales 3x3 Seniors F/G
- Réunion référents licences

QUI FAIT QUOI AU CDYBB ?



Secrétaire général



Trésorière



Vice-Président



Médecin

→ Commission des Compétitions



Président



Président

→ Commission Mini-Basket

→ Commission 3x3



Président



Président



→ Commission Qualifications

→ Commission des Officiels



Répartiteur



Ecoles d'arbitrage



Basket féminin



Basket féminin



Soutien aux clubs

→ Pilotes Action

→ Commission des Equipements



Président



Conseiller
Technique
Fédéral



Chargé de
développement



Alternante en
Communication

→ Salariés du CDYBB

SOMMAIRE

LES OFFRES DE PRATIQUES

→ Championnat 5x5 – Seniors masculins	10
→ Championnat 5x5 – Seniors féminines	12
→ Le ranking des équipes jeunes	13
→ Modalités d'accès – Championnats régionaux jeunes	14
→ Championnat 5x5 – Equipes jeunes U11 à U21	15
→ Coupe des Yvelines – Seniors M & F, U18F et U21M	17
→ Compétitions Mini-Basket	18
→ Règlement championnat U11	20
→ Règlement championnat U9	23
→ Le 3x3	24
→ Les compétitions 3x3	26
→ Homologuer son tournoi 3x3 – Plateforme Event Maker	29
→ La journée nationale du 3x3	30
→ Pratiques non compétitives – Le Vivre Ensemble	31
→ Les différentes pratiques du Vivre Ensemble	32

GESTION DES LICENCES

→ Les différents types de licences	36
→ Les couleurs de licences	39
→ Types de licences sur une feuille de match	40
→ Les mutations	42
→ L'aptitude médicale	44
→ Les surclassements	46
→ La lettre de sortie	48
→ Tutoriels Licences dans FBI	49

GERER ET ADMINISTRER SON CLUB

→ Fiches pratiques FFBB	52
→ Application France Basket Information (FBI)	53
→ Application eMarque V2	55
→ Application eFFBB	56
→ Application CDYBB : Gestion des rencontres	57

GERER ET ADMINISTRER SON CLUB (SUITE)

→ Affiliation et Ré-affiliation	58
→ Compte Asso, Numéros RNA / SIRET	59
→ Changement de dénomination sociale / de domiciliation	60
→ Les obligations d'affichage	61
→ Les acteurs du club – Les différentes fonctions	62
→ Valoriser ses bénévoles – Les récompenses fédérales	65
→ Les manquements	66
→ Rapport d'incident, Faute disqualifiante avec rapport	69
→ Pacte Officiels Tous Engagés	70
→ Déposer une réserve	72
→ Déposer une réclamation	73
→ Liste de brûlage – Liste de personnalisation	75
→ Statut du technicien	76
→ Gestion des dérogations	78
→ Frais facturés aux clubs	79

DEVELOPPER SON CLUB

→ Boite à outils – Emploi FFBB	82
→ Outils d'aide aux employeurs	83
→ Les sources de financement	85
→ Le Projet Sportif Fédéral (PSF)	88
→ Le mécénat – Le sponsoring	89
→ Pass +, Pass Sport, LABAZ	90
→ Dispositifs de collaboration : Comparaison Entente, Union, CTC	92
→ Créer une entente	93
→ Créer une union	94
→ Créer une Coopération Territoriale de Clubs (CTC)	95
→ Les Fusions	97
→ Les Scissions	98

LES OFFRES DE FORMATION

→ Formation des Dirigeants	100
→ Formation des Officiels – Devenir arbitre	103
→ Formation des Officiels – Progresser en tant qu'arbitre	104
→ Les Ecoles d'arbitrage	105
→ Application CDYBB : Quiz Arbitrage	106
→ Formation des Officiels – Devenir OTM	107

SOMMAIRE

LES OFFRES DE FORMATION (SUITE)

→ Formation des Techniciens – Cours de formation	108
→ Formation des Techniciens – Les Brevets Fédéraux	109
→ Formation des Techniciens – Le DETB	111
→ Formation des Techniciens – Le diplôme de TTBB	113
→ Formation des Techniciens – Le BPJEPS Spécialité Basket-Ball	114
→ Formation Chargé(e) de Développement de Structure Sportives et Associatives (CDSSA)	116
→ Colloque Mini-basket	117
→ La Charte de l'Entraîneur Yvelinois	118
→ Le Lexique technique	119
→ Site internet BasketCoach.com	120
→ Formations / Labels Basket Santé	121
→ Formations / Labels Micro basket	123

PRATIQUES JEUNESSE

→ Opérations Basket Ecole	126
→ Sections Sportives Scolaires – Classes à Horaires Aménagés Sportives	127
→ Challenge Benjamin(e)s	128
→ Label Club Formateur FFBB	129
→ Label Ecole française de Mini-Basket	130
→ Le JAP	131

DETECTION / SELECTIONS

→ Les Pôles Espoirs	134
→ Les Centres de formation	135
→ La Détection des potentiels – Sélections	136

RESPONSABILITE SOCIETALE

→ Label FFBB Citoyen MAIF	142
→ FFBB Société et Mixité	143
→ Pacte « Tous unis contre les incivilités »	145

LES OFFRES DE PRATIQUES



SENIORS MASCULINS

LE CHAMPIONNAT 5x5

CHAMPIONNATS 5x5 SENIORS MASCULINS

→ Pré-Région Masculine (PRM)

-1 poule de 12 équipes

-**A la fin du championnat** : l'équipe classée première est déclarée « Championne des Yvelines Pré-Régional Masculin ».

-**Montées** : Les deux équipes classées en tête accèdent au championnat Régional Masculin 3 (RM3) la saison suivante, sous réserve qu'elles satisfassent aux conditions de participation.

-**Descentes** : L'équipe classée à la 12^{ème} place est reléguée en championnat Départemental Masculin 2 (DM2) la saison suivante, et il y aura autant de relégations supplémentaires vers le DM2 qu'il y a de relégations depuis le championnat Régional Masculin 3 (RM3).

→ 2^{ème} Division Départementale Masculine (DM2)

-2 poules de 10 équipes

-**À la fin du championnat** : Les équipes classées premières de chaque poule se rencontrent en match « aller-retour ». Le vainqueur est déclaré « Champion des Yvelines Départemental Masculin 2 ».

-**Montées** : Les équipes classées en tête de chaque poule accèdent au championnat Pré-Régional Masculin (PRM) la saison suivante. Les équipes classées deuxièmes de chaque poule se rencontrent en match « aller-retour ». Le vainqueur accède au championnat Pré-Régional Masculin (PRM) la saison suivante. En fonction des réengagements du championnat Pré-Régional Masculin, d'autres équipes peuvent également monter, selon leur position dans le classement ou leur ratio si le championnat ne va pas à son terme (Ratio = Nb de points / Nb de rencontres comptabilisées x Nb de rencontres théoriques).

-**Descentes** : Les équipes classées 9^{ème} et 10^{ème} de chaque poule sont reléguées en championnat Départemental Masculin 3 (DM3) la saison suivante, et il y aura autant de relégations supplémentaires vers le DM3 qu'il y a de relégations depuis le championnat Régional Masculin 3 (RM3).

SENIORS MASCULINS

LE CHAMPIONNAT 5x5

CHAMPIONNAT 5x5 SENIOR MASCULIN

→ 3^{ème} Division Départementale Masculine (DM3)

-4 poules, 32 équipes

-**A la fin du championnat** : Les équipes qui occupent la première place dans chaque poule se rencontrent en un match suivant le classement inter-poule (1-4 et 2-3). Les deux équipes victorieuses se rencontrent en match « aller-retour ». Le vainqueur est déclaré "Champion des Yvelines Départemental Masculin 3".

-**Montées** : Les équipes classées premières de chaque poule accèdent au championnat Départemental Masculin 2 (DM2) pour la saison suivante. Les équipes classées deuxièmes de chaque poule, selon le classement inter-poule (1-4 et 2-3) se rencontrent en match « aller-retour ». Les deux équipes victorieuses accèdent au championnat Départemental Masculin 2 (DM2) pour la saison suivante. En fonction des réengagements du championnat Départemental Masculin 2, d'autres équipes peuvent également monter, selon leur position dans le classement ou leur ratio si le championnat ne va pas à son terme ($\text{Ratio} = \text{Nb de points} / \text{Nb de rencontres comptabilisées} \times \text{Nb de rencontres théoriques}$).



SENIORS FEMININES

LE CHAMPIONNAT 5x5

CHAMPIONNATS 5x5 SENIORS FEMININS

→ Pré-Région Féminines (PRF)

-1 poule de 10 équipes

-**A la fin du championnat** : L'équipe classée première est déclarée « Championne des Yvelines Pré-Régional Féminin ».

-**Montées** : L'équipe classée en tête accède au championnat Régional Féminin 2 (RF2) la saison suivante, sous réserve qu'elle satisfasse aux conditions de participation.

-**Descentes** : Les équipes classées à la 9^{ème} et 10^{ème} place sont reléguées en championnat Départemental Féminin 2 (DF2) la saison suivante, et il y aura autant de relégations supplémentaires vers le DF2 qu'il y a de relégations depuis le championnat Régional Féminin 2 (RF2).

→ 2^{ème} Division Départementale Féminine (DF2)

-**À la fin du championnat** : Les équipes classées premières de chaque poule se rencontrent en match « aller-retour ». Le vainqueur est déclaré « Championne des Yvelines Départemental Féminin 2 ».

-**Montées** : Les équipes classées premières de chaque poule accèdent au championnat Pré-Régional Féminin (PRF) pour la saison suivante. Les équipes classées deuxièmes de chaque poule, se rencontrent en match « aller-retour ». L'équipe victorieuse accède au championnat Pré-Région Féminin (PRF) pour la saison suivante. En fonction des réengagements du championnat Départemental Pré-Régional Féminin, d'autres équipes peuvent également monter, selon leur position dans le classement ou leur ratio si le championnat ne va pas à son terme (Ratio = Nb de points / Nb de rencontres comptabilisées x Nb de rencontres théoriques).



LE RANKING DES EQUIPES JEUNES

ORGANISATION DES COMPETITIONS

Le **ranking** est un classement des équipes jeunes de la saison en cours pour chaque catégorie. Il est défini et communiqué lors de l'assemblée générale du CDYBB. Son calcul est basé sur des **points attribués en fonction du classement de l'équipe de chaque catégorie et du classement de l'équipe de la catégorie inférieure**. Ce système permet de prendre en compte le fait que certains joueurs changent de catégorie entre deux saisons sportives.

→ Objectif du ranking

Le but du **ranking** est de fournir une indication qui aidera à **catégoriser les équipes** pour **arbitrer la constitution des groupes A et B** en début de saison ainsi que l'**organisation du TQR**, pour lequel ne sont retenues que les 8 premières équipes les mieux classées au ranking dans chaque catégorie.

→ Principe de calcul du ranking

-Chaque équipe reçoit un **nombre de point dépendant de son classement**. Le nombre de points augmente avec la place dans la poule et le championnat de manière continue (play-off non pris en compte). Par exemple, le premier du championnat de France, groupe A à 1 point, le deuxième, 2 points et ainsi de suite jusqu'à la dernière poule de la dernière division départementale.

-Le **ranking** d'une catégorie est obtenu en **additionnant les points de l'équipe de la catégorie concernée et de celle de la catégorie inférieure**.

-**L'équipe ayant le moins de points est alors classée première au ranking**. En cas d'égalité, c'est le classement de l'équipe de la catégorie concernée qui prime.

Il existe des règles complémentaires et des cas particuliers à prendre en compte dans l'établissement du **ranking** d'une catégorie. Consultez les articles 12 à 15 du chapitre « 6.6 Championnats U2 et Jeunes » du mémento du CDYBB pour en savoir plus.

MODALITES D'ACCES

CHAMPIONNATS REGIONAUX JEUNES

La Ligue Régionale d'Ile de France organise les championnats régionaux U21 masculin, U18, U15 et U13 masculins et féminins. Le CDYBB doit qualifier : une équipe en septembre pour le **championnat régional R3** et une équipe fin décembre pour le **championnat régional R4**.

→ Accès au championnat R3 : Tournoi de Qualification Régional (TQR) du mois de septembre

- S'inscrire via le formulaire spécifique avant la date limitée indiquée;
- Seules les 8 équipes inscrites dans l'ordre du **ranking** seront retenues pour le TQR;
- L'organisation du **TQR** pour chaque catégorie dépendra du nombre d'équipes inscrites;
- L'équipe victorieuse du TQR se verra proposer une place en **championnat régional R3**.
- Statut du technicien** : Être titulaire au minimum du module 1 du DETB ou être détenteur du CS1/CS3 et être inscrit à la formation du CS2 / CS4 au moment de l'inscription au TQR (envoyer le justificatif de cette inscription à la commission des compétitions).

→ Accès au championnat R4 ou R3 : Matches de barrage du mois de décembre

- Match de barrage opposant les 2 équipes terminant respectivement premières de leur poule de la phase 2 du championnat départemental de niveau 1;
- Pour qu'un joueur puisse participer au match de barrage, il faut qu'il ait joué au minimum 5 matchs sur les 8 possibles au cours des 2 phases de brassage;
- Le vainqueur du match de barrage se verra proposer une place en championnat régional (R4 ou R3) à partir du mois de janvier;
- Une série de 4 matchs de barrage opposant les 8 équipes d'IDF qualifiées en R4 est ensuite organisée par la LIFBB selon un tirage au sort intégral;
- L'équipe victorieuse de ce second match de barrage se verra proposer une place en **championnat régional R3**;
- L'équipe perdante se verra proposer une place en **championnat régional R4**;
- Statut du technicien** : Pas d'exigence particulière.

EQUIPES JEUNES U11 A U21

LE CHAMPIONNAT 5x5 (U13 à U21)

LE CHAMPIONNAT 4x4 (U11)

→ Engagement en championnat départemental

En fonction de l'évaluation du niveau des joueurs et de ses objectifs, un club peut inscrire une équipe en :

1/2

-Groupe A : équipes composées de joueurs confirmés et/ou équipes qui veulent pratiquer le basket-ball dans une compétition de bon niveau. Les équipes qui s'engagent en Groupe A sont celles qui aspirent à évoluer, à terme, en R4, en 1^{ère} ou en 2^{ème} division départementale.

-Groupe B ou C : équipes composées de joueurs débutants et/ou des équipes qui ne veulent pas jouer dans un championnat de niveau élevé et souhaitant privilégier la zone géographique à celui du niveau de jeu.

Remarque : Les équipes non retenues pour le championnat régional en septembre seront engagées dans le championnat départemental - Groupe A.

→ Phases de brassage

2 phases de brassage permettent de se qualifier pour les différents niveaux de championnats.

→ 1^{ère} phase de brassage (de septembre aux vacances de la Toussaint)

Cette 1^{ère} phase de brassage est constituée de 3 matchs « aller ». Dans chaque niveau, les équipes sont réparties en poule en fonction de leur ranking mais également de la proximité géographique.

→ 2^{ème} phase de brassage (des vacances de la Toussaint aux vacances de Noël)

Cette 2^{ème} phase, qui est constituée de 5 matchs, se déroule également en match « aller » entre les vacances de la Toussaint et la fin du mois de décembre. Les poules ne sont plus géographiques mais sont constituées en tenant compte des classements établis lors de la 1^{ère} phase de brassage.

EQUIPES JEUNES U11 A U21

LE CHAMPIONNAT 5x5

→ Troisième phase de championnat

A l'issue des 2 phases de brassage, dans toutes les divisions sauf la dernière :

- **2 poules de 4 équipes : rencontres en aller-retour** au sein de chaque poule.
- **Play-off** entre les 2 premiers de chaque poule (1A vs 2B et 1B vs 2A)
- **Play-down** entre les 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule (3A vs 4B et 3B vs 4A)
- Matchs des play-off et des play-down en **aller / retour**
- Cas particulier : les **finales de 1^{ère} division** qui se joueront sur un seul match lors du WE **des finales de 1^{ère} division jeunes** avec désignation d'arbitres officiels par le CDYBB.



SENIORS M/F, U18F, U21M

COUPE DES YVELINES

En complément des championnats 5x5, la commission des compétitions organise la **Coupe des Yvelines**, qui concerne à ce jour **4 catégories** :

- **Coupe Morin** pour les Seniors Masculins
- **Coupe Prud'Homme** pour les Seniors Féminines
- **Coupe Bisson** pour les U21 Masculins
- **Coupe Broustal** pour les U18 Féminines

Les différents tours de Coupe se déroulent entre le mois de novembre et le mois de mai et sont programmés en fonction du nombre d'équipes engagées. Les différentes rencontres sont déterminées par un **tirage au sort intégral**.

→ Terrain

Les matches seront joués sur le terrain du groupement sportif nommé en premier lors du tirage au sort, sauf si 2 divisions ou plus séparent les équipes : le match sera joué sur le terrain de l'équipe qui évolue au niveau le plus faible.

→ Handicap de points

Afin de compenser l'écart de niveau entre les divisions, un avantage fictif de points est accordé à l'équipe évoluant au niveau le plus bas afin d'équilibrer les chances face à une équipe évoluant à un meilleur niveau. En général, on applique en moyenne un avantage de 7 points par division d'écart.

Seniors Masculins		Senior Féminines	
Pré-national	+ 0	Pré-national	+ 0
RM2	+ 7	RF2	+ 7
RM3	+ 15	-	-
Pré-régional	+ 22	Pré-régional	+ 15
DM2	+ 30	DF2	+ 22
DM3	+ 38	-	-

U18F & U21M	
Région – 1 ^{ère} et 2 ^{ème} division	+ 0
Région – 3 ^{ème} division	+ 7
Région – 4 ^{ème} division	+ 14
Département – 1 ^{ère} division	+ 14
Département – 2 ^{ème} division	+ 21
Département – 3 ^{ème} division	+ 28
Département – 4 ^{ème} division	+ 35
Département – 5 ^{ème} division	+ 35

→ Désignation des officiels

La Commission Départemental des Officiels désignera des arbitres pour toutes les rencontres et des OTM pour la Finale. Le remboursement des frais des officiels est à la charge des deux associations à parts égales. Le remboursement des frais des officiels arbitres et OTM lors des finales est à la charge du CDYBB.

COMPETITIONS MINI-BASKET

MINI-BASKET DANS LES YVELINES

La **commission Mini-basket** propose une formule de compétition Mini-Basket pour les **U9** et les **U11** adaptée aux joueurs et joueuses de tous niveaux (débutants, débrouillés, expérimentés), axée sur la **découverte**, la **progression** et **l'initiation à la compétition**. La **Fête Nationale du Mini-Basket**, organisée par le CDYBB fin mai ou début juin vient conclure la saison sportive de mini-basket.

→ Formule Découverte

- Public cible** : U9 débutants
- Objectif** : S'initier au basket, sans engagement
- Format** : 2 à 3 rassemblements par an, inscription à la carte par les clubs

→ Formule Progression

- Public cible** : U9 débutants / débrouillés
- Objectif** : Progresser dans la pratique du basket en découvrant la compétition
- Format** : en 2 phases :
 - 3 plateaux entre octobre et décembre
 - 4 à 5 matchs selon niveau (débutant / débrouillé) entre janvier et mai.

→ Formule Compétition

- Public cible** : U9 expérimentés (surclassés) et U11
- Objectif** : Matchs réguliers dans une logique compétitive de championnat.
- Format** : Engagement en septembre ou janvier, groupes (brassages) / divisions (championnat) de différents niveaux

→ Fête Nationale du Mini-Basket

La Fête Nationale du Mini-Basket est un événement annuel organisé par la FFBB depuis 1994. Elle réunit plus de 100 000 enfants de 6 à 11 ans dans tous les départements français, chaque week-end de mai et juin, pour des tournois ludiques, ateliers et remises de récompenses dans une ambiance conviviale sans perdants.



COMPÉTITIONS MINI-BASKET

MINI-BASKET DANS LES YVELINES

→ Formule progression : Organisation des plateaux

- **3 plateaux** organisés entre octobre et décembre (inscriptions au fil de l'eau);
- 1 plateau = **3 clubs** présentant **2 équipes** de niveaux **débutants/débrouillés**;
- **Challenge technique** par club (dribble, passe, tir) servant d'échauffement;
- 2 matchs en **3x3** dans la largeur du terrain pour chaque équipe;
- **Règlement** : 4 périodes de 4 mn sans arrêt du chrono, 1 période jouée au minimum et 3 au maximum.

→ Formule progression : Organisation des matchs

- **2 niveaux** : débutant ou débrouillé;
- **4 à 5 matchs** (un match toutes les 3 à 4 semaines) entre janvier et mai;
- **Règlement** : Matchs en **4x4** en 8x3 mn, équipes de 10 joueurs, 3 périodes jouées au minimum et 5 au maximum, pas d'affichage de score mais **attribution de points par périodes** (3 points si gagnée, 2 points si égalité et 1 point si perdue).



Mémo U9 /U11 →



REGLEMENT CHAMPIONNAT U11 (4x4)

MINI-BASKET DANS LES YVELINES

→ Organisation

- **Matches** : en 4 contre 4;
- **Ballons** : Taille 5;
- **Taille du panier** : 2.60 m;
- **Temps** : 8 x 4 minutes;
- **Pauses** : 2 minutes entre chaque période (y compris à la mi-temps);
- **Temps morts** : un temps mort par mi-temps;
- **Prolongations** : Aucune;
- **Affichage du score** : bloqué si plus 20 points d'écart (le score du match est enregistré sur l'e-marque CDYBB) sauf en 1^{ère} division .



→ Feuille de marque

- La tenue de la feuille de marque doit s'effectuer obligatoirement sur l'**e-marque CDYBB** disponible et téléchargeable sur notre site internet basketyvelines.com.
- En début de rencontre et à chaque début de période, **l'entraîneur devra venir annoncer à la table de marque ses 4 joueurs et/ou joueuses entrant sur la période et devra également vérifier ses entrées sur l'e-marque.**
- La feuille de marque est à envoyer à : feuillede marque@basketyvelines.com.

→ Nombre de joueurs / joueuses

- Maximum = 10 joueurs et **minimum = 7 joueuses en féminin et 8 joueurs** (tolérance à 7 joueurs à partir de la 4^{ème} division en masculin).
- L'équipe masculine peut être mixte si le club ne possède pas d'équipes U11 féminine.
- Chaque joueur / joueuse doit jouer **au minimum 3 périodes et 5 au maximum** par match.
- Aucun remplacement ne peut être effectué sur une période jouée (sauf en cas de blessure ou si le joueur a fait 5 fautes).
- **Si un joueur ou joueuse sort pour blessure, l'incident doit être notifié sur l'e-marque.**
- **Si la règle de participation n'est pas respectée → match perdu par pénalité.**

REGLEMENT CHAMPIONNAT U11 (4x4)

MINI-BASKET DANS LES YVELINES

→ Cas particulier : Sortie en cas de blessure

En cas de sortie pour blessure, la période est imputée au joueur concerné. Son remplaçant n'est pas considéré comme ayant joué cette période. Le joueur blessé peut toutefois revenir en jeu, mais dans une période ultérieure.

→ Arbitrage

- Rôle éducatif et pédagogique.
- Application progressive des règles (marcher, dribble, contact, sortie de des limites du terrain).
- Explication verbale avant de réaliser la gestuelle;
- Les jeunes arbitres doivent être encadrés par un adulte expérimenté.

→ Les Règles relatives aux lignes

Les règles sont appliquées avec quelques exceptions :

- Lancers-francs** : le tireur pourra mordre la ligne ou s'avancer d'un pas, sauf en 1ère division masculine.
- Tirs à 3 points** : même si la ligne est tracée, ils ne seront pas comptabilisés.
- Retour en zone** : applicable sauf à partir de la 4^{ème} division et les divisions inférieure.

→ Statut de l'entraîneur pour la 1^{ère} division

L'entraîneur déclaré sur la catégorie devra être titulaire au minimum du **diplôme du Brevet fédéral (BF) ou inscrit en formation BF** sur la saison en cours. Si l'entraîneur est mineur, celui-ci doit être accompagné d'un adulte licencié.



REGLEMENT CHAMPIONNAT U11 (4x4)

MINI-BASKET DANS LES YVELINES

→ Règles relatives au temps

-**Règle des 3 secondes** : un joueur ne doit pas rester plus de 3 secondes dans la zone restrictive adverse quand son équipe contrôle le ballon → Tolérance à 5 sec.

-**Règle des 5 secondes** : un joueur en possession du ballon, étroitement marqué, dispose de 5 secondes pour dribbler, passer ou tirer.

-**Remise en jeu** : sur une remise en jeu, le joueur dispose de 5 secondes pour effectuer la remise en jeu.

-**Règle des 8 secondes et 24 secondes** : non applicable sauf en 1ère et 2ème division.

→ Les interdictions

-Les **défenses de zone** demi-terrain et tout terrain son interdites : défense individuelle stricte obligatoire.

-Les **prises à deux** sur le porteur et les non porteurs de balle sont interdites.

-**Les écrans** : Le « main à main » et « le curl » = action de contourner un joueur volontairement immobile sont également interdits, car considérés comme des écrans.

→ Les préconisations

-Vos priorités offensives sont de développer le jeu rapide, le 1c1 et le jeu à 2 du coté ballon.

-Vos priorités défensives sont de développer la défense individuelle tout terrain.

-Ne plus chercher à gagner le ballon si la domination de votre équipe est trop importante : proposer des thématiques offensives à vos joueurs, comme limiter le nombre de dribbles par exemple ou remettre le score à zéro à chaque QT.

Mémo U9 /U11 →



CHAMPIONNAT U9 (4x4)

MINI-BASKET DANS LES YVELINES

→ Organisation

- **Matches** : en 4 contre 4 (tout terrain);
- **Temps** : 8 x 3 minutes;
- **Pause** : 2 minutes entre les périodes y compris la mi-temps
- **Temps morts** : 1 temps mort par mi-temps
- **Prolongations** : pas de prolongation.



→ Les équipes

- **8 joueurs minimum** et 10 maximum
- **Pas de changement** sauf sur blessure ou pour 5 fautes personnelles.
- Chaque joueur / joueuse doit jouer **au minimum 3 périodes et au maximum 5 périodes**.

→ Règlement

Mémo U9 /U11 →



- Changement de côté à la mi-temps.
- Pas de tir à 3 points.
- Lancers-francs : le tireur peut avancer d'un pas.
- Pas d'application des règles suivantes : 3 secondes, 8 secondes, 24 secondes.

→ Arbitrage éducatif

L'arbitre accompagne l'enfant pour l'aider à jouer s'il rencontre des difficultés avec les règles liées au temps : 5 sec (remises en jeu), 3 secondes, 8 secondes, 24 secondes.

→ Points spécifiques

- Le **score est comptabilisé uniquement par période** (il n'est pas affiché en continu);
- Période gagnée = 3 points; Période nulle = 2 points; Période perdue = 1 point;
- L'affichage panneau montre seulement les points par période (mis à jour en fin de période).

LE 3x3

LES OFFRES DE PRATIQUE FFBB



Le 3x3 est une pratique conviviale et libre. Discipline olympique depuis 2017, le 3x3 est géré et organisé par la Fédération Internationale de Basket-Ball (FIBA) sur le plan mondial et par la Fédération Française de Basket-Ball (FFBB) sur le plan national.

Rapide, intense et physique, le 3x3 est le sport d'équipe urbain numéro 1 dans le monde. Les équipes sont constituées pour un match, pour un tournoi ou un championnat et peuvent passer d'une compétition à une autre. C'est une pratique qui se veut universelle et accessible à tous : pour pratiquer il n'y a besoin que d'un ballon, un panier et 6 joueurs.

→ Règlement du 3x3

- Terrain** : Un demi-terrain.
- Ballon** : Ballon spécifique 3x3 (ballon taille 6 avec le poids d'un taille 7). C'est le même le ballon pour les femmes que pour les hommes.
- Equipes** : 3 à 4 joueurs maximum. Pas d'entraîneur sur le bord du terrain. Les joueurs évoluent en autonomie.
- Durée** : 10 min ou fin du match dès qu'une équipe atteint 21 points.
- Score** : Les paniers mis à l'intérieur de la ligne des 3 points et les lancer-francs valent **1 point**. Ceux à l'extérieur de la ligne à 3 points **valent 2 points**.
- Fautes** : Pas de fautes individuelles, uniquement des fautes d'équipes. Au bout de **7 fautes**, on attribue systématiquement **1 lancer-franc** et au bout de **10 fautes**, on attribue **2 lancer-francs + la possession du ballon**.
- Durée d'attaque** : L'équipe en possession du ballon a 12 secondes pour déclencher un tir.
- Remplacements** : Remplacements possibles lors des arrêts de jeu.
- Temps morts** : 1 seul temps mort par équipe.
- Remises en jeu** : Pas de remise en jeu après un panier marqué. L'équipe qui a encaissé un panier doit ressortir le ballon derrière la ligne à 3 points avant de pouvoir tirer à nouveau. Remises en jeu uniquement sur une sortie de balle ou une faute.
- Prolongations** : Si égalité à la fin du temps réglementaire, prolongations jusqu'à ce qu'une des 2 équipes mène avec 2 points d'écart.

LE 3x3

LES OFFRES DE PRATIQUE FFBB

→ Qui peut participer aux compétitions ?

Tout le monde peut participer aux compétitions 3x3 FFBB, mais cela dépend du type d'événement (championnat clubs, Open Start/Plus, Superleague / Juniorleague). Une licence Club, un Pass Tournoi 3x3 ponctuel ou une licence 3x3 annuelle est obligatoire.

-Licence FFBB « Club » » valide pour la saison : requise pour les compétitions officielles 5x5 et 3x3 (Championnats, Coupes & Opens).

-Licence FFBB « Hors club » : Si vous souhaitez participer à un tournoi 3x3 officiel et que vous n'êtes pas licencié dans un club de la FFBB, vous devrez souscrire à un pass 3x3. Ce pass peut-être pris pour la durée de l'évènement (Pass Tournoi 3x3 à hauteur de 5€), ou encore pour la saison des « Opens » (licence Juniorleague à hauteur de 18€ ou licence Superleague à hauteur de 33€).

-Création **obligatoire** d'un **profil 3x3** sur **play.fiba3x3.com** →



Terrains 3x3 au Chesnay-Rocquencourt

LES COMPETITIONS 3x3

LES OFFRES DE PRATIQUE FFBB

La FFBB organise le 3x3 autour de **plusieurs formats de compétition**, principalement structurés en circuits de tournois 3x3 appelés **Open** ou en **Championnats de clubs**.

1/3

→ Les circuits Open

On parlera de la **Juniorleague (pour les - de 18 ans)** et de la **Superleague (pour les + 18 ans)**. Il existe différents types d'Open :

-Open Start

Ce sont des tournois ouverts à tous. Ils sont organisés tout au long de l'année par une **structure affiliée à la FFBB (clubs)** ou des **structures scolaires**. Le niveau de pratique est hétérogène, de la découverte à la compétition : les participants peuvent cumuler des points, permettant de participer à termes aux Opens Plus.



-Open Plus Access

Ce sont des tournois rattachés à un Open Plus. Ils sont ouverts à tous et organisés par les **comités départementaux**. Le vainqueur d'un Open Plus Access est qualifié pour l'Open Plus auquel il est relié.



-Open Plus

Le circuit Open Plus se déroule de mai à juillet et est organisé par **les ligues régionales**. Les équipes sont sélectionnées selon leur place au ranking FIBA et selon les résultats des Opens Plus Access. Un Prize Money vient récompenser les meilleures équipes de chaque Open Plus.



-Open de France

C'est la **finale nationale** organisée par la **FFBB** : elle a lieu fin juillet et regroupe les équipes ayant marqué le plus de points sur le circuit Open Plus. Les gagnants du tournoi masculin sont invités à un Master FIBA 3x3 World Tour. Un prize money récompense les meilleures équipes féminines et masculines de l'Open de France.



LES COMPÉTITIONS 3x3

LES OFFRES DE PRATIQUE FFBB

→ Les compétitions de club

Les compétitions de club se déroulent en 2 étapes :

-1^{ère} phase : Series de département

Les clubs affiliés à la FFBB peuvent constituer des équipes de 3x3 pour participer au circuit organisé par les **comités départementaux**. Ce circuit est appelé « **Series** » et se décline sous forme de plusieurs journées de championnat qui se déroule en tournois que l'on nomme « **Stop** ». La phase départementale se déroule du 1^{er} septembre jusqu'à fin avril. Une finale départementale pourra éventuellement être organisée.

Format des Series :

- Au minimum 4 équipes par catégorie et 4 stops dans l'année.
- Chaque stop est un tournoi : toutes les équipes présentes s'affrontent sous forme de tableau, et un classement est établi après chaque stop. À l'issue de tous les stops, l'équipe qui termine 1^{ère} se voit attribuer le titre de Champion Départemental, et se qualifie automatiquement pour le Master de Région.



-2^{ème} phase : Master de région

C'est la seconde phase. Elle a lieu sur une ou plusieurs journées et est organisée par la ligue régionale entre Mai et Juin. Elle regroupe les meilleures équipes de la phase des Series de chaque comité.

Format du Master de région :

- Idéalement 12 équipes (champions des Series et meilleurs deuxièmes de chaque Comité), organisées en 4 poules de 3 équipes.
- L'équipe vainqueur de la finale est Championne Régionale.

En savoir plus →



LES COMPETITIONS 3x3 DANS LE 78

LES OFFRES DE PRATIQUE FFBB

Le CDYBB propose lors d'une saison **3 formats** de compétition différents : les **Séries de département**, les **Tournois Open Plus Access** et la **Coupe des Yvelines 3x3**.

3/3

→ Series de département Seniors F/G

Les Series proposées en Seniors M/F, se déroulent en 4 ou 5 stops, organisés en semaine, généralement la semaine précédant chaque période de vacances scolaires. Les vainqueurs féminin et masculin de ce championnat sont qualifiés pour participer au Master de région organisé par la Ligue Ile de France.



→ Open Plus Access U18 F/G et Seniors F/G

Ces tournois, organisés chaque saison en U18 M/F et en Senior M/F, sont directement qualificatifs pour l'Open Plus de Paris, étape francilienne du circuit Superleague et Juniorleague de la FFBB.



→ Coupe des Yvelines 3x3

La coupe des Yvelines 3x3, destinée aux Seniors M/F, se déroule, en fonction du nombre d'inscriptions, sur une ou plusieurs journées avec une finale ayant lieu au mois de juin.



Pour tout renseignement :
commission.3x3@basketyvelines.com

Règlement 3x3 CDYBB →



HOMOLOGUER SON TOURNOI 3x3

LA PLATEFORME EVENT MAKER

TOURNOIS 3x3

→ Homologuer un tournoi 3x3

Vous organisez un tournoi 3x3 ? Valorisez-le en l'homologuant auprès de la FFBB. En plus de gagner en visibilité et en attractivité, l'homologation de votre tournoi vous donnera droit à de nombreuses aides et à l'accompagnement de la FFBB.

Fiche FFBB →



→ La plateforme Event Maker

Votre tournoi 3x3 est homologué ? Première étape réussie, utilisez ensuite le logiciel Event Maker. Votre tournoi sera référencé mondialement sur le site de la FIBA, et les joueuses et joueurs marqueront des points au Ranking FIBA 3x3. Ils pourront participer à des tournois de plus en plus importants.

Fiche FFBB →



Tutoriel Event Maker →



JOURNÉE NATIONALE DU 3x3

PRATIQUER LE 3x3

La **Journée Nationale du 3x3** est la **grande fête du 3x3**: pendant trois jours, la France entière (métropole et territoires ultramarins) vibre au rythme de cette discipline spectaculaire en plein essor. Ouverte à tous, cette journée est une invitation à jouer, découvrir et partager autour du 3x3. Chaque année, la **Journée Nationale du 3x3** se déroule le 3^{ème} week-end de juin.

→ Objectif de la journée nationale du 3x3

Organisée par la Fédération Française de Basketball (FFBB), cette journée est portée par l'ensemble de ses structures affiliées : Ligues Régionales, Comités Départementaux, clubs et associations locales, qui se mobilisent pour proposer des tournois, initiations, animations ludiques et démonstrations à destination de tous les publics, licenciés ou curieux.



L'objectif? Faire découvrir le basket 3x3, une discipline en plein essor qui séduit de plus en plus de jeunes, notamment depuis son entrée au programme olympique en 2021. Que ce soit sur des playgrounds urbains, dans des gymnases ou sur des places publiques, le 3x3 investira les villes et villages tout le week-end pour un moment festif et sportif.

Fiche FFBB →



LE VIVRE ENSEMBLE

PRATIQUES NON COMPETITIVES

Le **Vivre Ensemble** regroupe l'ensemble des **pratiques non compétitives** de la FFBB. Toutes les activités du **Vivre Ensemble** se servent du basket comme d'un support pour travailler autour de certains objectifs.

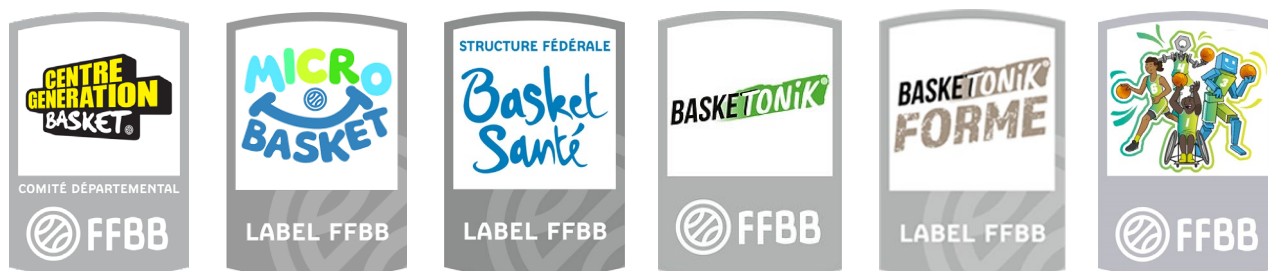
→ Pourquoi développer le Vivre Ensemble?

- Trouver un nouveau public potentiel.
- Fidéliser l'entourage des licenciés en proposant des activités adaptées (pour les enfants, pour les parents, grands-parents, les jeunes enfants, les personnes en situation de handicap ou souffrant de certaines pathologies...).
- Développer son implication sur son territoire.
- Participer à des missions de santé, d'intégration, d'éducation.
- Mettre en avant le rôle et l'importance du point de vue social du club.
- Développer de nouvelles relations avec des partenaires différents.

→ Comment développer le Vivre Ensemble?

- Définir son projet** : Il faut au préalable définir son projet, en recherchant les moyens à la disposition de la structure (moyen humain, matériel...), les possibilités, le contexte. Le Comité peut vous aider en proposant un accompagnement dans la définition de votre projet.
- Se former** : L'ensemble des nouvelles pratiques du Vivre Ensemble nécessite souvent une formation dispensée par la FFBB.
- Se faire labelliser** : Ces pratiques nécessitent d'obtenir un label accordé par la FFBB, via une demande de Pack Vivre Ensemble.
- Organiser et développer la pratique** : Trouver des pratiquants, les fidéliser pour maintenir et développer la pratique.

→ Les différentes pratiques du Vivre Ensemble



LE VIVRE ENSEMBLE

LES DIFFERENTES PRATIQUES



Les **Centres Génération Basket (CGB)** sont des espaces éphémères de construction à la citoyenneté à travers la pratique basket. Ce sont de lieux de rencontres sportives et humaines, gratuits et ouverts à tous (licenciés ou non) à partir de 8 ans pendant les vacances scolaires.

→ **Fiche pratique FFBB**



Le **Micro Basket** est une pratique ludique et non compétitive destinée aux enfants de 3 à 5 ans. C'est une pratique d'éveil composée d'ateliers adaptés pour faciliter la découverte de leurs possibilités. Le **Micro Basket** est un outils d'accompagnement au développement des capacités motrices et sociales des pratiquants.

→ **Fiche pratique FFBB**



Le **Basket Santé** est un programme adapté à tous, conçu pour la santé et le bien-être. C'est une pratique construite en fonction de la mobilité et des compétences de chacun. L'objectif de cette activité est le maintien et l'amélioration des capacités physiques, mentales et sociales. Le **Basket Santé** est intégré dans le programme national Sport Santé et peut être prescrit par ordonnance.

→ **Fiche pratique FFBB**



LE VIVRE ENSEMBLE

LES DIFFERENTES PRATIQUES



Le **BaskeTonik** est une pratique labellisée, non compétitive et ludique. Cette activité physique est basée sur la répétition de mouvements basket au rythme de la musique avec des variations d'intensité. Les exercices sont répétés par séries ou réalisés dans des enchainements chorégraphiés. Accessible à tous à partir de 13 ans, elle se propose sous un format court, modulable et adaptable selon l'environnement dont le club dispose (gymnase / salle).

→ **Fiche pratique FFBB**



Le **BaskeTonik Forme** est une pratique labellisée et non compétitive. Cette activité physique est basée sur des ateliers de renforcement musculaire utilisés couramment dans la préparation physique généralisée des basketteurs. Elle est plus engagée que le BasketTonik et sollicite d'avantage de groupes musculaires selon les exercices proposés. Accessible à tous à partir de 15 ans.

→ **Fiche pratique FFBB**



Le **Basket Inclusif** est un programme qui regroupe des activités à destination de personnes en situation de handicap ou non, qui souhaitent partager une pratique basket accessible à tous, indépendamment de leurs capacités physique, mentale, sociale ou de leur déficience.

→ **Fiche pratique FFBB**





GESTION DES LICENCES



LES DIFFERENTS TYPES DE LICENCES

GESTION DES LICENCES

La **licence FFBB** est le document **d'identité sportive obligatoire** pour pratiquer le basket-ball dans un club affilié ou participer à une compétition officielle (5×5 ou 3×3) sous l'égide de la Fédération. Elle marque l'adhésion à la FFBB via un club, ouvre droit à la pratique, à la vie associative (droit de vote, fonctions) et à une assurance dans le cadre des activités de l'association.

La **licence FFBB** concerne :

- Les **joueurs** (toutes catégories, loisir ou compétition).
- Les **dirigeants, entraîneurs, arbitres, officiels** exerçant au sein d'un club affilié.

→ Création d'une licence

Le processus se fait aujourd'hui via l'**e-Licence** : le futur licencié se pré-inscrit en ligne via un lien envoyé par le club, puis le club valide la demande dans l'outil FBI. Une fois la qualification effectuée par le comité départemental et/ou la FFBB, la licence est délivrée sous forme électronique et est valable **du 1er juillet d'une année N au 30 juin de l'année N+1**.

La licence se compose d'un **socle commun** qui peut être complété par des **aptitudes médicales** (**certificat médical, questionnaire de santé**), des **aptitudes à exercer des fonctions spécifiques** (**dirigeant, technicien, officiel**) et des **extensions de pratiques** (**pour les joueurs**) afin de permettre à tout licencié de personnaliser sa pratique et ses activités de Basket-Ball.

→ Socle d'une licence

Le **socle** est l'élément de base de la licence : il matérialise l'adhésion à la FFBB et à un club, et permet d'exercer des fonctions de base (joueur, dirigeant, officiel, technicien) sous réserve des compétences et qualifications requises et d'accéder aux différentes pratiques du « Vitre Ensemble ».

Le socle correspond peut être de 3 types (0, 1 ou 2) et doit toujours être complété par au moins **une extension de pratique**.

- Type 0** : Création ou renouvellement de licence dans le même club
- Type 1** : Mutation « normale », ne nécessitant pas de justificatif
- Type 2** : Mutation à caractère exceptionnel, nécessitant un justificatif

LES DIFFERENTS TYPES DE LICENCES

GESTION DES LICENCES

→ Les Extensions et les Autorisations Secondaires

Afin de permettre la personnalisation de la pratique Basket, la FFBB propose les **extensions** suivantes :

→ Extensions compétition

Extensions classiques

- Dirigeants, Techniciens, Officiels, Délégués de Club** → Extensions 0, 1, 2
- Joueurs Compétition** (5x5 et 3x3, Mini-Basket) → Extensions 0C, 1C, 2C

Autorisations Secondaires :

- Autorisation Secondaire Territoire (AST)** → Extensions 0CAST, 1AST, 2AST

L'**AST** est une extension de licence permettant à un joueur **de pratiquer en compétition dans un club d'accueil (club B) tout en restant licencié auprès de son club principal (club A)**. L'AST permet d'accéder à une **pratique compétitive** (5x5, 3x3) **non disponible dans le club principal**. Cette règle est applicable à toute catégories d'âge, niveau de pratique et/ou de pratique féminine ou masculine confondus.

- Autorisation Secondaire Territoire pour les CTC (AST-CTC)**

→ Extensions 0CASTCTC, 1ASTCTC, 2ASTCTC

L'**AST-CTC** est une variante de l'AST utilisée dans le cadre des **Coopérations Territoriales de Clubs (CTC)**.

Dans une CTC, un joueur licencié d'un club membre de la convention peut bénéficier d'une extension AST pour jouer à la fois :

- dans les **équipes de son club principal** (où il détient sa licence);
- dans les **inter-équipes** d'un seul autre club signataire de la même CTC.

Remarque : dans les Yvelines, l'AST-CTC n'est pas obligatoire pour jouer dans une inter-équipe évoluant au niveau départemental.

LES DIFFERENTS TYPES DE LICENCES

GESTION DES LICENCES

-Autorisation Secondaire Performance (ASP)

Une **ASP** peut être délivrée au **joueur à fort potentiel** pour gagner du temps de jeu et évoluer pour deux clubs différents en même temps. L'ASP peut être délivrée à tout joueur ou joueuse évoluant ou ayant évolué dans les structures définies dans le **Projet de Performance Fédéral (PPF)** : LFB, LF2 et NF1 pour le secteur féminin / Betclic Elite, PRO B, NM1 et NM2 pour le secteur masculin.

→ Mises à disposition : Extension T (Prêt)

Une **extension T** peut être délivrée **entre le 1^{er} juillet et le 30 novembre** au joueur qui souhaite, pour des raisons sportives, participer à des compétitions avec un club autre que celui pour lequel il est licencié. Pour en bénéficier, il faut être **âgé de moins de 21 ans** au 1^{er} janvier de la saison en cours avoir renouvelé sa licence dans son club d'origine. **L'extension T est valable pour une saison sportive et renouvelable qu'une seule fois** (pour la même association sportive ou pour une autre). Elle ne peut pas prendre fin avant la fin de la saison sportive sauf en cas de situation exceptionnelle appréciée par la Commission des qualifications. Le joueur titulaire d'une extension T peut uniquement évoluer avec l'équipe pour laquelle il est prêté.

→ Extensions Hors compétition

- Joueurs Loisir** → Extensions 0L, 1L, 2L
- Joueurs Entreprise** → Extensions 0E, 1E, 2E
- Vivre Ensemble – Basket Inclusif** → Extensions 0VI, 1VI, 2VI
- Vivre Ensemble – Basket Santé** → Extensions 0VS, 1VS, 2VS
- Vivre Ensemble – Basket Tonik** → Extensions 0VT, 1VT, 2VT
- Micro-Basket (U5 et moins)** → Extensions 0M, 1M, 2M

Référentiel de licences : Tutoriel vidéo FFBB →



LES COULEURS DE LICENCES

GESTION DES LICENCES

La **couleur de licence** est un code utilisé par la FFBB pour classer les joueurs selon leur parcours et leur ancienneté, et qui est attribuée en fonction de la nationalité du licencié, de son âge et du nombre de saisons sportives où il a été licencié auprès de la FFBB. Les couleurs de licences sont délivrées comme suit :

Couleur	Type de joueur
Blanc	Joueur mineur (toute nationalité)
Vert Joueur Formé Localement (JFL)	Joueur ayant 4 ans de licence compétition auprès de la FFBB entre 12 et 21 ans
Jaune Joueur Non Formé Localement (JNFL)	Joueur ressortissant d'un pays de l'Union Européenne (y compris la France) et qui ne justifie pas de 4 ans de licence entre 12 et 21 ans
Abce)	Joueur ressortissant d'un pays hors Espace Economique Européen (EEE)

Les critères permettant de modifier la couleur de la licence sont :

- Changement de nationalité
- Année supplémentaire de licence compétition FFBB permettant d'atteindre les conditions du Joueur majeur Formé Localement
- Atteinte de la majorité légale

Les deux premiers caractères des **numéros identitaires des licences** sont des lettres qui déterminent la couleur de licence, ainsi que **pour les couleurs jaune et orange, le niveau de pratique autorisé**.

Préfixe	Couleur	Type de joueur	Niveaux de pratiques
BC	Blanc	Joueur mineur (toute nationalité)	Tous
VT	Vert	Joueur ayant 4 ans de licence compétition auprès de la FFBB entre 12 et 21 ans	Tous
JH	Jaune	Joueur ressortissant d'un pays de l'UE (y compris la France) et qui ne justifie pas de 4 ans de licence entre 12 et 21 ans	Niveau inférieur à pré-nationale
JN	Jaune	Joueur ressortissant d'un pays de l'UE (y compris la France) et qui ne justifie pas de 4 ans de licence entre 12 et 21 ans	Tous
OH	Orange	Joueur ressortissant d'un pays hors EEE	Niveau inférieur à pré-nationale
ON	Orange	Joueur ressortissant d'un pays hors EEE	Tous

TYPES DE LICENCES ET FEUILLE DE MATCH

GESTION DES LICENCES

Pour participer aux différentes compétitions sportives, toute personne physique (joueur, entraîneur, arbitre, OTM...) doit être titulaire d'une **licence FFBB validée pour la saison en cours avec l'extension de pratique requise**.

1/2

→ Conditions de participation aux rencontres sportives

- Un joueur dont les noms et les numéros de la licence sont inscrits sur la feuille de marque avant le début de la rencontre, pourra jouer sans restriction, même s'il arrive après le début de la rencontre.
- Un joueur non inscrit sur la feuille de marque avant le début de la rencontre ne pourra en aucun cas y participer.
- Tout joueur inscrit sur la feuille de marque d'une rencontre, est considéré comme ayant participé à la rencontre, même il n'est pas entré en jeu.

→ Règles de participation aux rencontres sportives

Championnats Départementaux Seniors		
Nombre maximum de joueurs autorisés	Domicile	10
	Extérieur	10
Types de licences autorisées (nombre maximum)	Licence 1C, 2C, T ou OCAST, 1CAST, 2CAST (AST hors CTC)	3 ou 5 (si création de la 1 ^{ère} équipe seniors)
	ASP	0
	OC	Sans limite
	Blanc	Sans limite
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Vert	Sans limite
	Jaune	Sans limite
	Orange	2

Rappel : Au niveau départemental, les extensions AST-CTC ne sont pas exigées pour le(s) joueurs du/des clubs(s) non porteur(s) des inter-équipes d'une CTC.

TYPES DE LICENCES ET FEUILLE DE MATCH

GESTION DES LICENCES

→ Règles de participation aux rencontres sportives (suite)

Championnats Départementaux Jeunes et U21		
Nombre maximum de joueurs autorisés	Domicile	10
	Extérieur	10
Types de licences autorisées (nombre maximum)	Licence C1, C2, T ou OCAST, 1CAST, 2CAST (AST hors CTC)	5
	ASP	0
	OC	Sans limite
Couleurs de licences autorisées (nombre maximum)	Blanc	Sans limite
	Vert	Sans limite
	Jaune	Sans limite
	Orange	2

Rappel : Au niveau départemental, les extensions AST-CTC ne sont pas exigées pour le(s) joueurs du/des clubs(s) non porteur(s) des inter-équipes d'une CTC.

→ Charte d'engagements

La **Charte d'Engagements des Joueurs/Joueuses** de la FFBB est un document officiel que doivent signer (ou accepter via e-Licence) les licenciés souhaitant jouer dans les **divisions CF-PN** : NM2, NM3, PNM pour les hommes ; NF1, NF2, NF3, PNF pour les femmes. Elle formalise l'**acceptation des obligations spécifiques à ces niveaux de compétition**, permettant à la Commission de qualification d'attribuer le **statut CF-PN** obligatoire pour être inscrit sur une feuille de marque et participer aux rencontres.

Charte d'engagement →



LES MUTATIONS

GESTION DES LICENCES

La réalisation d'une **mutation** est obligatoire pour tout(e) licencié(e) qui désire changer de club d'une saison à l'autre ou en cours de saison.

1/2

→ Processus à suivre pour réaliser une mutation

- Rechercher dans FBI le licencié en utilisant le critère de «Recherche nationale » ou si nécessaire rechercher si dans l'historique (attention au changement possible de nom de naissance → nom marital);+
- Sélectionner le licencié, vérifier l'adresse mail, cocher la case « mutation », et envoyer le lien de pré-inscription.

→ Périodes de mutation

Période normale du 1^{er} juin au 30 juin :

- Pas de production nécessaire de justificatifs
- Attribution d'une **licence de type 1C**
- Permet d'évoluer à un niveau Pré-nationale / Championnat de France

Période exceptionnelle du 1^{er} juillet au 30 novembre :

-Cas 1 : Mutation justifiée

- Production nécessaire de justificatifs
- Attribution d'une **licence de type 1C**
- Permet d'évoluer à un niveau Pré-nationale / Championnat de France

-Cas 2 : Mutation non justifiée

- Absence de justificatifs
- Attribution d'une **licence de type 2C**
- Permet d'évoluer à un niveau inférieur à la pré-national et en championnats jeunes (U9 à U21)
- Mutation ne pouvant être refusée

LES MUTATIONS

GESTION DES LICENCES

→ Périodes de mutations (suite)

Période exceptionnelle du 1^{er} décembre au 28 février :

2/2

-Cas 1 : Mutation justifiée

- Production obligatoire de justificatifs
- Attribution d'une **licence de type 2C**
- Permet d'évoluer à un niveau inférieure à la Pré-nationale
- Tout licencié U18 et moins pourra déroger à la condition du changement de domicile pour obtenir une licence de type 2C, à condition qu'il obtienne l'accord du club quitté.

-Cas 2 : Mutation non justifiée

- Absence de justificatifs
- Pas de délivrance de licence possible.

→ Justification du caractère exceptionnel d'une mutation

- Pour les catégories seniors de **niveaux pré-national et supérieurs**, un licencié répondra aux **conditions de la mutation à caractère exceptionnel s'il change de domicile ou de résidence** en raison :
 - d'un motif familial,
 - d'un motif de scolarité,
 - d'un motif d'emploi,
 - d'un changement de la situation militaire
 - de la situation nouvelle de l'association sportive quittée notamment par suite de forfait, mise en sommeil ou encore dissolution.

Le **caractère exceptionnel** est apprécié par l'autorité compétente pour accorder la mutation. Un **changement de domicile** est la condition sine qua none pour solliciter une **mutation à caractère exceptionnel**.

L'APTITUDE MEDICALE

GESTION DES LICENCES

L'**aptitude médicale** définit les conditions requises permettant au licencié d'exercer une ou plusieurs fonctions ou pratiques. L'**aptitude médicale** fait référence au **certificat médical**, au **questionnaire de santé (QS)**, ainsi qu'au **dossier médical**.

1/2

→ Certificat médical

- L'**âge** du sportif s'apprécie **à la date de la demande de licence**.
- Le certificat doit comporter **le nom, la signature manuscrite et le cachet du médecin**, inscrit à l'Ordre National des Médecins (en France).
- La mention « **autorise la pratique du sport/basket en compétition** » est obligatoire pour les licences Compétition, Loisir et Vivre Ensemble.
- Validité : 3 saisons consécutives (sans discontinuité de licence). En cas d'interruption d'au moins une saison, un nouveau certificat est requis.
- Tout nouveau certificat présenté doit **dater de moins de 6 mois** au jour de la demande de licence.

→ Joueurs licenciés : Pratique en licence Compétition / Loisir / Vivre Ensemble

Joueurs mineurs

- Questionnaire de santé Mineur** rempli conjointement par le mineur et les parents/tuteurs. L'attestation du QS suffit pour obtenir sa licence sauf si au moins une réponse positive au QS → certificat médical (< 6 mois) obligatoire, valable pour 3 saisons consécutives.

Joueurs majeurs

- 1^{ère} licence ou si absence de licence pendant au moins une saison : Certificat médical** < 6 mois obligatoire, valable pour 3 saisons consécutives.
- Renouvellement : Questionnaire de santé Majeur**. L'attestation du QS suffit pour obtenir sa licence sauf si au moins une réponse positive au QS → certificat médical (< 6 mois) obligatoire, valable pour 3 saisons consécutives.

Certificat médical →



Questionnaire de santé Mineur →



Questionnaire de santé Majeur →



L'APTITUDE MEDICALE

GESTION DES LICENCES

→ Joueurs non licenciés

Obtention d'un titre de participation d'un tournoi 3x3 (Pass Open Start 3x3, Pass camp, Basket entreprise) : L'attestation du renseignement du questionnaire de santé.

→ Entraîneurs

-Questionnaire de santé : L'attestation du QS suffit pour obtenir sa licence sauf si au moins une réponse positive au QS → certificat médical (< 6 mois) obligatoire, valable pour 3 saisons consécutives.

→ Arbitres

Certificat médical ou Questionnaire de Santé + Bilan médical selon l'âge et le niveau d'arbitrage : Lors de sa prise de Licence en ligne, un arbitre doit obligatoirement cocher la fonction « Arbitre », ce qui l'oblige ensuite à importer soit un certificat médical pour la pratique du basketball, valable 3 ans, soit un questionnaire de santé (cas où le dernier certificat médical déposé date de moins de 3 ans). Au-delà de cette démarche, des **examens médicaux spécifiques aux arbitres** sont **obligatoires selon l'âge et le niveau de l'arbitre**.

**Fiche Pratique :
Dossier médical
Arbitres →**



→ Tableau récapitulatif par profil

Profil	1 ^{ère} licence Année n	Renouvellement Année n+1	Renouvellement Année n+2	Renouvellement Année n+3
Dirigeant / Adhérent	Aucun	Aucun	Aucun	Aucun
Entraîneur	Quest. santé	Quest. santé	Quest. santé	Quest. santé
Mineur	Quest. santé	Quest. santé	Quest. santé	Quest. santé
Majeur (Compétition/Loisir/VE)	Certif. médical	Quest. santé	Quest. santé	Certif. médical
Arbitre + Dossier médical selon âge et niveau	Certif. Médical	Quest. Santé	Quest. Santé	Certif. Médical

→ Surclassements : Se référer à la fiche pratique CDYBB

LES SURCLASSEMENTS

GESTION DES LICENCES

Tout licencié dans les catégories jeunes peut, en fonction de ses aptitudes physiques et techniques faire une **demande de surclassement** pour évoluer en catégorie d'âge supérieure. Selon la catégorie dans laquelle le licencié demande à jouer et le niveau de pratique, le médecin examinateur est le **médecin de famille** ou un **médecin agréé par la FFBB**, et une validation par le **médecin régional ou fédéral** pourra être également obligatoire. La date d'effet du surclassement est celle du dépôt de l'imprimé de demande de surclassement au CDYBB qui validera et enregistrera le surclassement sur la plate-forme fédérale FBI.

→ Différents types de surclassement

-Surclassement simple (médecin de famille)

Le surclassement simple ne nécessite pas une visite chez un médecin agréé ainsi qu'un imprimé spécifique. Il est délivré par le **médecin de famille** à l'aide de l'imprimé standard de demande de surclassement. Le surclassement simple est enregistré par le club.



Imprimé de
surclassement
simple

-Surclassement par un médecin agréé

Certains surclassements (départemental, régional ou national) peuvent nécessiter un imprimé spécifique FFBB. La demande est instruite à la demande du club, validée par son Président, accompagnée de l'autorisation des parents et de l'avis motivé de l'entraîneur.



Certificat
d'aptitude au
surclassement

Ce dossier médical est rempli par un **médecin agréé** et sera transmis, selon les cas, au **médecin régional** (certificat d'aptitude au surclassement de couleur blanc) ou au **médecin fédéral** (certificat d'aptitude au surclassement exceptionnel de couleur jaune) qui autorisera, ou non, le jeune basketteur à pratiquer dans la catégorie demandée. Ces surclassements spécifiques sont enregistrés par le CDYBB.



Certificat
d'aptitude au
surclassement
exceptionnel

LES SURCLASSEMENTS

GESTION DES LICENCES

Tableau des surclassements

Année d'âge	Compétition Départementale	Compétition Régionale	Compétition Nationale
U21M	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE
U20	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE
U19	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE	AUTOMATIQUE
U18	Vers Senior : Médecin de Famille Vers Senior 3x3 : Médecin de Famille	Vers Senior : Médecin de Famille Vers Senior 3x3 : Médecin de Famille	Vers Senior : Médecin de Famille Vers Senior 3x3 : Médecin de Famille
U17	Vers U20 ou U21M : Médecin de famille Vers Senior : Médecin de famille	Vers U20 ou U21M : Médecin de famille Vers Senior : Médecin agréé	Vers U20 : Médecin de famille Vers Senior : Médecin agréé
U16 Masculin	Vers U20 ou U21 : Médecin de famille Vers Senior : IMPOSSIBLE	Vers U20 ou U21 : Médecin de famille Vers Senior : IMPOSSIBLE	Vers U20 : Médecin de famille Vers Senior : Médecin fédéral + avis DTN
U16 Féminin	Vers U20 : Médecin de famille Vers Senior : Médecin agréé	Vers U20 : Médecin de famille Vers Senior : Médecin agréé	Vers U20 : Médecin de famille Vers Senior : Médecin Régional
U15 Masculin	Vers U17 ou U18 5x5 : Médecin de famille Vers U18 3x3 : Médecin de famille	Vers U17 ou U18 5x5 : Médecin de famille Vers U18 3x3 : Médecin de famille	Vers U18 : Médecin fédéral + avis DTN
U15 Féminin	Vers U18 et U20 5x5 : Médecin agréé Vers U18 3x3 : Médecin de Famille	Vers U18 et U20 5x5 : Médecin agréé Vers U18 3x3 : Médecin de Famille	Vers U18 et U20 : Médecin agréé Vers Senior : Médecin fédéral + avis DTN
U14 Masculin	Vers U17 ou U18 : Médecin agréé	Vers U17 ou U18 : Médecin agréé	Vers U17 ou U18 : Médecin fédéral + avis DTN
U14 Féminin	Vers U18 : Médecin de famille	Vers U18 : Médecin agréé	Vers U18 : Médecin fédéral + avis DTN
U13	Vers U15 : Médecin de famille	Vers U15 : Médecin de famille	Vers U15 : Médecin fédéral
U12	Vers U15 : Médecin de famille	Vers U15 : Médecin de famille	IMPOSSIBLE
U11	Vers U13 : Médecin de famille	Vers U13 : Médecin de famille	IMPOSSIBLE
U10	Vers U11 : Médecin de famille	IMPOSSIBLE	IMPOSSIBLE
U9	Vers U11 : Médecin de famille	IMPOSSIBLE	IMPOSSIBLE
U8	Vers U11 : Médecin de famille	IMPOSSIBLE	IMPOSSIBLE
U7	Vers U9 : Médecin de famille	IMPOSSIBLE	IMPOSSIBLE

Liste des médecins agréés FFBB en IDF →



LETTRE DE SORTIE

GESTION DES LICENCES

Toute personne majeure précédemment licenciée ou ayant évolué à l'étranger (par exemple, dans une université américaine) sollicitant une extension « joueur compétition » doit obtenir une **lettre de sortie**. La **lettre de sortie** est requise même en cas d'**absence de pratique** pendant une ou plusieurs saisons. **Seule la FFBB est compétente** pour enclencher la procédure auprès de la FIBA.

→ Procédure à suivre pour obtenir une lettre de sortie (joueurs majeurs)

- Créer la demande sur le logiciel fédéral **FBI**, onglet « Gestion des entrées/sorties », et remplir les champs obligatoires.
- Joindre la copie du **passport ou carte d'identité en cours de validité** du joueur/joueuse.
- Renseigner le nom de l'**agent FIBA** (ou associé) intervenant dans le transfert.
- Payer les **frais administratifs de 250 CHF** en ligne sur la plateforme FIBA (lien transmis par courriel par le service qualification FFBB).
- Transmettre la **preuve de paiement** à l'adresse qualification@ffbb.com.

Il est aussi possible d'associer la demande de lettre de sortie à une préinscription en cochant « joueur nécessitant une lettre de sortie » dans FBI.

→ Cas de joueurs mineurs

Le **transfert international d'un mineur** (quelle que soit sa nationalité) **est interdit avant 18 ans, sauf dérogation FIBA strictement encadrée**. Pour proposer une licence à un joueur mineur, un dossier complet doit être constitué (se référer à la fiche FFBB ci-dessous) et transmis au service qualification de la FFBB (qualification@ffbb.com).

Fiche FFBB Transferts internationaux →



TUTORIELS LICENCES DANS FBI

GESTION DES LICENCES

Vous trouverez dans cette fiche toutes les **informations pratiques et utiles** (sous la forme de fiches pratiques ou de tutoriels vidéo) relatives à la **gestion des licences** : création, renouvellement, mutations, extensions spécifiques (T, AST, AST-CTC), surclassements, lettre de sortie, etc.

1/2

→ Création d'une licence dans FBI

- Etape 1** : Le **club** envoie via FBI le lien de pré-inscription au licencié;
- Etape 2** : Le **licencié** réalise son inscription en saisissant ou vérifiant ses informations en ligne et en joignant les documents demandés (photo, questionnaire de santé ou certificat médical, charte d'engagements, etc.)
- Etape 3** : Le **club** vérifie les données saisies et les documents fournis avant de valider la préinscription.
- Etape 4** : Le **licencié** reçoit par email sa e-Licence.

Etape 1 : Envoi du lien de pré-inscription par le club

Cas 1 : Nouvel adhérent →



Cas 2 : Renouvellement de licence →



Cas 3 : Mutation →



Etape 2 : Inscription ou réinscription de l'adhérent →



Etape 3 : Processus de validation et/ou de correction par le club



TUTORIELS LICENCES DANS FBI

GESTION DES LICENCES

→ Obtention d'une autorisation secondaire ou d'une extension T

Fiche pratique CDYBB →



Tuto CDYBB

→ Obtention d'une lettre de sortie

Fiche pratique CDYBB →



Tuto CDYBB

→ Ajout d'un surclassement dans FBI

Surclassement simple (médecin de famille)

Le surclassement est à rattacher à la e-licence :

- **par le licencié** lors de la saisie de sa licence (⚠ le club doit avoir coché la case "surclassement" dans la préinscription du licencié concerné);
- **par le club** si le licencié a terminé sa saisie et si le club n'a pas validé la préinscription : cocher la case surclassement dans la préinscription et télécharger un fichier de surclassement en cliquant sur « choisir un fichier »;
- **par le club** si le licencié est déjà qualifié : se rendre sur la fiche licence et cliquer sur « surclassement simple ».

Certificat d'aptitude au surclassement (médecin agréé, médecin régional ou national)

- Respecter les instructions indiquées sur le document à compléter;
- Ne rien transmettre au CDYBB, ne rien rattacher à la e-licence car ce document est confidentiel (secret médical);
- C'est la commission qualification départementale qui saisira le surclassement sur FBI dès validation par le médecin régional ou fédéral.



GERER ET ADMINISTRER SON CLUB



FICHES PRATIQUES

FEDERATION FRANCAISE DE BASKET-BALL

Les **Fiches pratiques** de la **Fédération Française de Basketball** sont des outils simples et opérationnels destinés à répondre aux questions des clubs. Elles permettent d'accompagner les clubs, comités et ligues dans la **mise en œuvre du projet sportif fédéral**, de partager les bonnes pratiques et de soutenir la formation des dirigeants.

Les **fiches pratiques** sont réalisées selon un **format identique et identifiable** : un recto A4, un titre, une synthèse, un pourquoi, un comment, une checklist, un QR code pour aller plus loin.

Elles sont classées en 4 grandes thématiques :

- Projet** : Gestion d'une association, Partenariats et ressources
- Structuration** : Equipements et terrains, Projet de Performance Fédéral, Fonctions, Structures, Outils FFBB
- Offre de pratique** : 5x5, 3X3, Vivre ensemble
- Politique fédérale** : Responsabilités sociétales, Formations, Jeunesse

Toutes ces fiches sont consultables dans **eFFBB**. Nous y faisons régulièrement référence dans ce recueil.

FICHE PRATIQUE

UN BASKET MIXTE

Le basket est le 1er sport collectif pratiqué par les Femmes en France, toutefois il existe des freins. Le basket doit être un lieu d'épanouissement, d'émancipation, et qui s'engage en faveur de la parité.

POURQUOI ?

- Permettre à chacun.e de pratiquer dans un cadre bienveillant.
- S'engager contre le sexisme ordinaire.
- Augmenter le nombre de licenciées.
- Comprendre les enjeux de mixité.
- Favoriser l'implication des Femmes dans le basket.

COMMENT ?

- Utiliser les outils liés à la mixité mis à disposition sur [eFFBB](#).
- Mettre en place une action spécifique à destination des pratiquantes (séances d'eau, opération « amène une copine »).
- Favoriser l'accès à la pratique (vigilance sur les créneaux, créer des groupes de joueuses au niveau local).
- Considérer de la même manière le pratique des hommes et des femmes (un entraîneur atter, un matériel adapté...).
- Inclure des licenciées à se former en tant qu'officielles ou techniciennes.
- Favoriser l'implication des licenciées au sein du comité directeur du club (CF [Programme Jeunes](#)).

VOTRE CHECK-LIST

- Faire un état des lieux de la part des femmes licenciées.
- Mettre en avant la pratique des femmes dans les communications du club.
- Avoir une équipe féminine par catégorie d'âge.
- Proposer des candidatures au programme Dirigeantes.

TOUTES LES INFOS SUR

[FFBB CITOYEN](#)

POL_RSO_4 UN BASKET MIXTE | SEPTEMBRE 2023

FICHE PRATIQUE

BASKET SANTÉ (BS)

Le Basket Santé est un programme adapté à tous, conçu pour la santé et le bien-être. C'est une pratique construite en fonction de la mobilité et des compétences de chacun. L'objectif de cette activité est le maintien et l'amélioration des capacités physiques, mentales et sociales. Basket Santé est intégré dans le programme national [Sport Santé](#) et peut être prescrit par ordonnance.

POURQUOI ?

- Proposer une offre de pratique non compétitive élargie et diversifiée.
- Assurer le rôle social et éducatif de votre association.
- Permettre d'utiliser le basket comme outil de santé et de bien-être.
- Trouver de nouveaux financements.
- Accueillir de nouveaux profils de pratiquants, licenciés au sein de la famille basket.
- Mettre en place et consolider des partenariats locaux.

COMMENT ?

Label Basket Santé Découverte

- Disposer de l'encadrement qualifié :
 - PSC1 à jour
 - Basket Santé Résolutions
 - Animateur Basket Santé ou STAPS APA
 - Basket Santé Confort - STAPS APA
- Créer une demande de label sur FBI dans « organisme » > « gestion des labels ».
- Suivre votre action, transmettre le bilan et la liste des participants à votre GOCOT pour la classe des « licenciés contacts », copie à [basket.sante@ffbb.com](#).

Label Basket Santé Résolutions et Confort

- Disposer de l'encadrement qualifié :
 - PSC1 à jour
 - Basket Santé Résolutions
 - Animateur Basket Santé ou STAPS APA
 - Basket Santé Confort - STAPS APA
- Créer une demande de label sur FBI dans « organisme » > « gestion des labels ».
- Compléter le formulaire de droit d'accès aux pratiques Vds et effectuer le versement correspondant.
- Mettre en place et transmettre le bilan et les fiches d'évaluation à [basket.sante@ffbb.com](#).

VOTRE CHECK-LIST

- Oublier le technique pour aborder l'humain.
- Pratiquer, corriger et accompagner les pratiquants.
- Offrir le plaisir chez : nouveau/ancien/mixte, âge minimum/maximum, pathologique).
- Communiquer pour emmener de nouvelles personnes dans le gymnase.
- Faire des tests pour le suivi des pratiquants et transmettre ces informations à [basket.sante@ffbb.com](#).

CADRE DES CHARGES SUR [FFBB CITOYEN](#)

OFF_VXE_2 BASKET SANTÉ | SEPTEMBRE 2023

FICHE FONCTION

LE DELEGUE DE CLUB OU LA DELEGUEE DE CLUB

Le délégué de club ou la déléguée de club est une fonction obligatoire inscrite sur la feuille de match. Elle doit être assurée par un licencié majeur du club recevant lors des matchs de championnat 5x5 (départemental, régional et national). Le délégué doit être présent au moins 1 heure avant l'heure officielle du match.

COMMENT ?

Avant le match

- Être présent au moins 1h avant l'heure officielle de la rencontre pour accueillir les officiels et les équipes.
- Contrôler les normes de sécurité.
- S'assurer de la mise en place, avant la rencontre, d'un service d'ordre suffisant.
- Être à disposition des arbitres et des OTM.

Pendant le match

- Reste à la table de marque à disposition des OTM et arbitres.
- Reste attentif aux comportements du public et intervenir si nécessaire ou faire appel au référent fair-play.
- Prendre toutes dispositions pour assurer le bon déroulement de la rencontre (problème technique, comportement du public, etc.).

Après le match

- Assurer la sécurité des arbitres, OTM, joueurs entraîneurs jusqu'à leur départ.
- Rédiger un rapport auprès de l'organisateur de la rencontre et de la ligue en cas d'incident.

LES RAPPELS A NE PAS MANQUER

- Être licencié au club recevant et majeur.
- Voir au bon déroulement global de la rencontre.
- Intervenir et apporter son aide en cas d'incident.
- Le délégué de club ne pourra exercer aucune autre fonction durant la rencontre.

LES QUALITES RECOMMANDEES

- Capacité à prendre des initiatives.
- Disposer d'une expérience basket pour comprendre les enjeux de la fonction.
- Être à l'écoute des acteurs du match et se montrer bienveillant.

FONCTION_STR_FON_1 LE DELEGUE DE CLUB OU LA DELEGUEE DE CLUB | NOVEMBRE 2023

Recueil Fiches Pratiques FFBB →



FRANCE BASKET INFORMATION (FBI)

OUTILS INFORMATIQUES DE LA FFBB



FBI est l'extranet de la Fédération à l'attention des Ligues, Comités et Clubs. C'est un outil en ligne qui vous sera essentiel dans la gestion et le développement de votre club.

1/2

Dans l'**application FBI**, différents onglets sont mis à disposition des clubs :

→ Onglet « Organismes »

- Gestion des organismes** : informations des Ligues, comités et clubs affiliés (coordonnées Président, Correspondant...)
- Répertoire** : recherche des membres suivant leur statut (élus, salarié...)
- Votre organisme** : informations sur votre association

→ Onglet « Licences »

- Gestion des licences** : recherche de licenciés, préinscription des licenciés de la saison précédente
- Gestion des entrées/sorties** : concerne les joueurs arrivant de l'étranger ou partant à l'étranger
- Gestion des préinscriptions** : préinscription des nouveaux licenciés et/ou ayant arrêté la pratique du basket au moins une saison.

→ Onglet « Compétitions »

- Saisie des résultats**
- Dérogations** : dérogations à créer, en cours, acceptée, refusée (horaires des rencontres)
- Télécharger e-marque V2**
- Equipes** : composition des équipes du club – trombinoscope

→ Onglet « Administration »

- Gestion des utilisateurs** : permet de créer différents profils d'accès à FBI (accès général, accès licences, accès sportive...), mises à jour des différents profils

→ Onglet « Edition »

- Gestion des éditions** : suivant le module, licences, compétition, organismes, possibilité d'éditer différents listings et d'exporter les données sous Excel.

FRANCE BASKET INFORMATION (FBI)

OUTILS INFORMATIQUES DE LA FFBB

Dans l'application, différents onglets sont mis à disposition des clubs (suite) :

→ Onglet « Jeunesse »

-**OBE** : gestion de l'Opération Basket Ecole (inscription des écoles, réponse du club...)

-**Challenge benjamin(e)s** : accès à la plateforme du challenge départemental U13: action comité

-**Label CF** : accès à la plateforme de demande de labels fédéraux

-**Forum Mini-basket**

-**EFMB (Ecole Française de Mini-Basket)** : création de dossier, demande de renouvellement

-**JAP (je Joue j'Arbitre je Participe)** : recherche et suivi des jappeurs du club

→ Pour se connecter à FBI : <https://extranet.ffbb.com/fbi/connexion.fbi>

→ Fiche FFBB « FBI, mes premier pas » :



→ Fiche FFBB « Comptes Utilisateurs » :

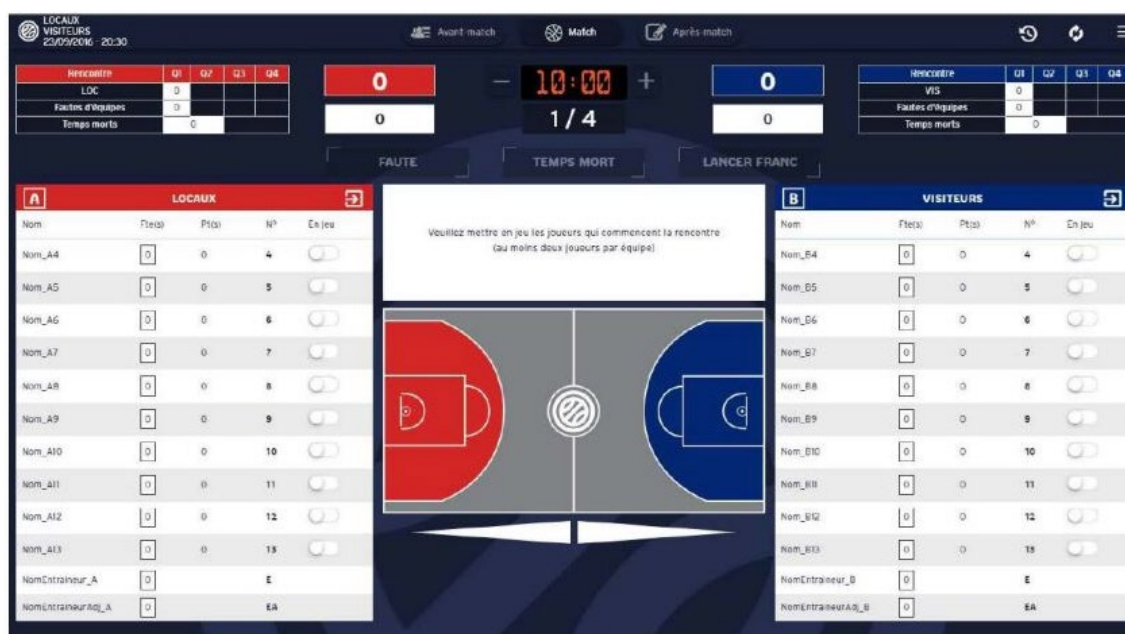


eMARQUE V2

OUTILS INFORMATIQUES DE LA FFBB

L'**e-marque** est le système électronique officiel de la FFBB pour la gestion des scores, fautes, licences et partie administrative lors des matchs de basket-ball 5x5 à partir de la catégorie U13. L'e-marque remplace la traditionnelle feuille de match papier par une version numérique, sous la forme d'un logiciel.

Le logiciel est à télécharger via l'interface FBI de votre club :
Onglet « compétitions » > « Télécharger e-Marque V2 ».



Fiches FFBB : eMarque V2 →



Fiche de synthèse : Utilisation eMarque V2 →



Tuto vidéo eMarque V2 →



Manuel utilisateur eMarque V2 →



eFFBB

OUTILS INFORMATIQUES DE LA FFBB

eFFBB est l'extranet de la Fédération à l'attention des Ligues, Comités et Clubs. Il permet un accès sécurisé à des personnes définies pour optimiser la diffusion des informations officielles de la FFBB et des structures décentralisées.

eFFBB est accessible via le lien : <https://effbb.ffbb.com>



→ Objectifs principaux

eFFBB optimise les **échanges d'informations** entre la FFBB et ses structures territoriales via un **canal unique**, réduisant les emails et favorisant une communication centralisée. Il fournit un espace de stockage en ligne pour divers supports et **centralise les ressources documentaires** comme les **notes officielles, procès-verbaux (PV), règlements et outils pédagogiques**.

→ Fonctionnalités clés

- **Institutions** : Accès aux infos sur les structures dirigeantes (FFBB, ligues, comités), incluant PV du Bureau Fédéral, Comité Directeur et Assemblées Générales;
- **Thématiques** : Centre de ressources sur les grands sujets FFBB (calendriers, notes du secrétariat général);
- **Services** : Boîte à outils pratique avec bourse à l'emploi, médiathèque, annuaire pour simplifier la gestion quotidienne des clubs;
- **Projets** : Espace collaboratif pour échanger idées et développer projets entre membres;
- **Actualités** : Flux des infos prioritaires de la FFBB.

→ Accès à eFFBB

L'accès se fait avec un login (email fourni par la FFBB, de type numeroclub@ffbb365.com) et avec l'aide d'un mot de passe temporaire trouvés sur FBI.

→ **Pour tout renseignement** : assistanceeFFBB@ffbb.com



APPLICATION GESTION DES RENCONTRES

ORGANISATION DES COMPETITIONS

Gestion des rencontres est une application web développée par le comité des Yvelines pour accompagner les clubs dans l'organisation de leurs week-ends de compétition. Elle permet de **centraliser la préparation des matchs, la gestion des officiels et le suivi des résultats** dans un outil simple, pratique et accessible à tous les clubs.

→ Principales Fonctionnalités

- Création d'un compte club unique avec validation par l'administrateur
- Import automatique des rencontres à partir des fichiers FBI
- Génération d'un planning clair des matchs (par date, horaire, domicile / extérieur)
- Gestion complète des officiels : arbitres, marqueurs, chronomètres, délégués de club
- Interface personnelle pour chaque officiel afin d'indiquer ses disponibilités
- Affectation simplifiée des officiels aux rencontres par l'administrateur du club
- Notification des désignations et possibilité d'accepter ou refuser un match
- Tableau de saisie et de suivi des résultats des rencontres
- Personnalisation des plannings (logos, titres, couleurs, colonnes)
- Export des tableaux en PDF pour diffusion et partage au sein du club

WE du 29/30 novembre 2025

SAMEDI 29 NOVEMBRE 2025 - MATCHS À DOMICILE

Division	N° Match	Equipe 1	Equipe 2	Date	Heure	Salle	Arbitre 1	Arbitre 2	Marqueur	Chronomètre	Délégué	Actions
DFU11-P2	1675	E MAUREPAS MESENIEST DENIS U11F	ASBB NOIRY BALLY	29/11/2025	13:15	GYMNASSE MALMEDONNE 1	Lise DUPONT	Amandine DUPONT				
DFU13-P2	1712	BC MAUREPAS - 2	TUES GERMANOISE	29/11/2025	15:30	GYMNASSE MALMEDONNE 1	Lise DUPONT				Amandine DUPONT	

DIMANCHE 30 NOVEMBRE 2025 - MATCHS À DOMICILE

Division	N° Match	Equipe 1	Equipe 2	Date	Heure	Salle	Arbitre 1	Arbitre 2	Marqueur	Chronomètre	Délégué	Actions
DMU15-P2	3241	BC MAUREPAS - 2	CLO COMMUNE ACHERES	30/11/2025	09:00	GYMNASSE MALMEDONNE 1	Amandine DUPONT					
DFU15-P2	1912	IE - CTC BOY BASKETBALL - BC MAUREPAS - 2	RAMBOUILLET SPORTS	30/11/2025	11:00	GYMNASSE MALMEDONNE 1						
DMU18-P2	3072	BC MAUREPAS - 2	US MARLY LE ROI - 2	30/11/2025	13:15	GYMNASSE MALMEDONNE 1	Lise DUPONT					
DMU15-P2	3283	BC MAUREPAS - 3	JOUY BASKET CLUB	30/11/2025	15:30	GYMNASSE MALMEDONNE 1					Amandine DUPONT	
PRM	97	BC MAUREPAS - 2	CHATOU-CROISSY BASKET - 2	30/11/2025	17:30	GYMNASSE MALMEDONNE 1	Arbitre Officiel	Arbitre Officiel				

Bienvenue Fabien DUPONT
BC MAUREPAS
OTM (Marqueur ou Chronomètreur)
Gérer mes disponibilités
Voir mes affectations

Important
Conservez ce lien précieusement. Il vous permet d'accéder à votre espace personnel. Vous pouvez ajouter cette page à vos favoris pour y accéder facilement.

Samedi 29 Novembre 2025

12:00 - 14:00
14:00 - 16:00

Dimanche 30 Novembre 2025

09:00 - 11:00
13:00 - 15:00
15:00 - 17:00
17:00 - 19:00

Accéder à l'application



Vidéo de démonstration



AFFILIATION ET RE-AFFILIATION

ADMINISTRER SON CLUB

L'**affiliation** désigne la démarche par laquelle une structure (association, société, entreprise, institution...) souhaite adhérer à la Fédération Française de Basket-Ball. En s'affiliant, la structure bénéficie des avantages offerts par la FFBB et s'engage à se conformer aux règlements de la fédération. Elle peut ainsi s'appuyer sur les ressources du réseau fédéral pour développer une offre de pratique de qualité et diversifiée.

Fiches FFBB : Affiliation →



Attestation d'Affiliation →



→ Renouveler son affiliation

Une association affiliée en saison (n-1) bénéficie d'une **procédure dématérialisée de ré-affiliation** (renouvellement) pour la saison (n). Cette procédure dématérialisée doit être mise en œuvre par les clubs **entre le 1^{er} et le 30 juin** de chaque saison. Cette procédure accélère le traitement de la demande d'affiliation et permet au club rapidement de pouvoir commencer à enregistrer les licences. A compter du 1^{er} juillet, toute association devra solliciter directement auprès de la FFBB son affiliation par voie papier au moyen du formulaire généré sous FBI. **La licence du Président du club doit être la 1^{ère} licence créée / renouvelée** pour pouvoir débiter l'enregistrement des licences des adhérents.



Fiche FFBB
Ré-Affiliation



Tuto Vidéo
FFBB

→ Ré-affiliation : Etapes clés dans FBI

- Se connecter à FBI
- Menu → Organismes → Renouvellement d'affiliation.
- Vérifier et mettre à jour les onglets** : Généralités (infos club, statuts, budget, ressources), Salle (salle principale, salles utilisées), Membres (CA, salariés, effectifs du club).
- La licence du Président du club doit être reliée à la ré-affiliation** dans l'onglet Membres / Président.
- Validation et paiement** : Valider la demande dans FBI afin que la FFBB puisse à son tour valider votre demande. Le montant de l'affiliation est calculé automatiquement selon le nombre de licenciés. Le paiement s'effectuera auprès du CDYBB (facturation du club).

COMPTE ASSO, NUMEROS RNA / SIRET

ADMINISTRER SON CLUB

→ Le Compte Asso

Le **Compte Asso** est un service numérique de l'Etat au service des associations pour simplifier leurs démarches. Initialement créé pour faciliter les demandes de subventions, le développement de la plateforme propose de nouveaux services liés à la vie administrative et statutaire des associations. La FFBB demande à l'ensemble des associations affiliées de créer son compte, de le tenir actualiser des informations et faciliter la transition lors des changements de dirigeants.

Fiche FFBB Compte Asso →



→ Renseigner son numéro RNA et SIRET

Le **numéro RNA** permet de suivre et de référencer l'association au sein des bases de données administratives. Il est constitué d'une lettre suivie de neuf chiffres(exemple : W123456789). Les associations peuvent effectuer les démarches en préfecture pour actualiser ce numéro. Le **numéro de SIRET** est un identifiant unique attribué à chaque association. Il est composé de 14 chiffres. Il est obligatoire pour embaucher des salariés, ouvrir un compte bancaire professionnel et solliciter des subventions.

Fiche FFBB numéro RNA / SIRET→



CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

CHANGEMENT DE DOMICILIATION

ADMINISTRER SON CLUB

→ Changement de titre ou de dénomination sociale

Le **titre** ou la **dénomination sociale** sont des éléments constitutifs de votre association. Toute modification doit impérativement être **officialisée auprès des administrations compétentes et déclarée à la FFBB**. Ces démarches n'ont aucun effet sur les droits administratifs et sportifs du club.

Fiche FFBB →



→ Changement de domiciliation

La **domiciliation du siège social**, au regard des règlements de la FFBB, définit le rattachement territorial d'un club à un Comité Départemental. Il est **obligatoire d'officialiser le changement auprès des administrations et des organismes publics et la FFBB**.

Fiche FFBB →



LES OBLIGATIONS D’AFFICHAGE

ADMINISTRER SON CLUB

Gérer et utiliser une infrastructure sportive, c'est aussi veiller à ce que les bonnes informations soient visibles au bon endroit. Les **affichages obligatoires** ne sont pas qu'une formalité administrative : ils protègent les licenciés, rassurent les autorités comme les parents et reflètent le sérieux d'un club. Cette fiche pratique a pour objectif de répertorier les **principales obligations d'affichage** (au format papier A3) auxquelles les associations doivent se conformer, afin de garantir un fonctionnement transparent, sécurisé et conforme à la législation en vigueur.

→ Objectifs de l’affichage obligatoire

- Se mettre en accord avec la conformité légale;
- Assurer la sécurité des usagers;
- S’assurer de l’honorabilité des éducateurs et attester de leurs qualifications;
- Prévenir des conduites à risques.

→ Les principaux affichages à mettre en place

- Les **diplômes et cartes professionnelles des encadrants**;
- Les **normes techniques**, ainsi que l’attestation d’assurance;
- Une information claire sur les **dispositifs permettant aux victimes ou témoins de violences physiques, morales ou maltraitances** (notamment discriminations, bizutage, situations d’emprise, ou encore complicité et non-dénonciation de ces faits) **de signaler ces situations** et de bénéficier d’une orientation ou d’un accompagnement;
- Les **coordonnées de Signal-sports** (signal-sports@sports.gouv.fr), la cellule nationale de traitement des signalements de violences dans le sport;
- Les **coordonnées des dispositifs d’accompagnement** des victimes ou des témoins de violences physiques, psychiques ou psychologiques.



Fiche FFBB →



Signal-Sports →



LES ACTEURS DU CLUB

LES DIFFERENTES FONCTIONS

Il existe différentes **fonctions** au sein d'un club que l'on retrouve parmi les dirigeants, les officiels, les parents, etc. La FFBB a créé un grand nombre de fiches pratiques sur les fonctions occupées au sein d'un club que nous avons rassemblées dans cette fiche.

LES DIRIGEANTS

-Le ou la Président(e)

Le ou la Président(e) guide l'organisation, assure sa représentation légale, facilite la prise de décisions et veille à ce que l'association fonctionne conformément à ses statuts et à la loi.



Fiche FFBB

-Le ou la Trésorier(e)

Le ou la Trésorier(e) ou la Trésorière a un rôle prépondérant dans l'association puisqu'il ou elle est le / la garant(e) d'une bonne gestion financière et de la bonne utilisation des fonds.



Fiche FFBB

-Le ou la Secrétaire général

Le ou la secrétaire général est essentiellement chargé(e) de la tenue des différents registres de l'association, de la rédaction des procès-verbaux des assemblées et des conseils d'administration qu'il signe afin de les certifier conformes. Il revient également au secrétaire de procéder aux déclarations obligatoires en préfecture, voire parfois de convoquer les différents organes de l'association. Plus généralement, il veille au bon fonctionnement matériel, administratif et juridique de l'association.



Fiche FFBB

-Le ou la Correspondant(e)

Le ou la correspondant(e) est essentiellement chargé de diffuser au sein de son club les informations qui lui sont transmises par la Fédération, la Ligue Régionale ou le Comité Départemental. Le correspondant de club est la personne de contact du club vis-à-vis de la Fédération ainsi que de toutes les instances fédérales.



Fiche FFBB

LES ACTEURS DU CLUB

LES DIFFERENTES FONCTIONS

Il existe différentes **fonctions** au sein d'un club que l'on retrouve parmi les dirigeants, les officiels, les parents, etc. La FFBB a créé un grand nombre de fiches pratiques sur les fonctions occupées au sein d'un club que nous avons rassemblées dans cette fiche.

LES AUTRES ACTEURS DU CLUB

-Le ou la Responsable de commission

Le ou la responsable de commission joue un rôle central dans la structuration et le développement de votre structure de basket. Par ses compétences en management, communication et en organisation, il ou elle assure le bon fonctionnement de sa commission et contribue à la croissance et au succès de votre structure.



Fiche FFBB

-Le ou la Responsable technique et sportif

Le Responsable Technique et Sportif (RTS) est le référent sportif et pédagogique du club. À la fois Gestionnaire dans l'organisation, Pilote dans la conduite du projet, Guide dans l'accompagnement des entraîneurs et Stratège dans les orientations sportives, il définit, structure et anime le projet sportif afin de garantir une pratique cohérente, sécurisée et de qualité, de la formation des jeunes jusqu'aux équipes seniors.



Fiche FFBB

-Le ou la Référent(e) d'équipe

Référent d'équipe est un rôle prépondérant au sein de l'association puisqu'il est le relais d'information entre le bureau et les membres de l'équipe assurant un bon fonctionnement du collectif. Il s'agit en effet d'un volontaire qui fera le lien entre son équipe, les entraîneurs, les joueurs, les parents et les membres du conseil d'administration du club durant la saison. Il sera également l'accompagnateur et l'organisateur des événements régissant la vie de l'équipe (déplacements sportifs, manifestations...).



Fiche FFBB

LES ACTEURS DU CLUB

LES DIFFERENTES FONCTIONS

Il existe différentes **fonctions** au sein d'un club que l'on retrouve parmi les dirigeants, les officiels, les parents, etc. La FFBB a créé un grand nombre de fiches pratiques sur les fonctions occupées au sein d'un club que nous avons rassemblées dans cette fiche.

LES ACTEURS DU MATCH

-L'Arbitre Club

Le statut "Arbitre Club" permet à un licencié du club d'arbitrer les rencontres à domicile lorsque aucun arbitre officiel n'est désigné. C'est une solution officielle, simple et encadrée, pour assurer le bon déroulement des matchs.



Fiche FFBB

-Le ou la Délégué(e) de club

Le ou la délégué(e) de club est une fonction obligatoire inscrite sur la feuille de match. Elle doit être assurée par un licencié majeur du club recevant lors des matchs de championnat 5x5 (départemental, régional et national). Le délégué doit être présent au moins 1 heure avant l'heure officielle du match.



Fiche FFBB

-Le ou la Référent(e) Fair-play

Le ou la Référent(e) fair-play » est une fonction support proposée sur chaque rencontre de jeunes (U18 et moins) afin de s'assurer que les spectateurs présents utilisent toute leur énergie pour soutenir leur équipe, dans un esprit fair-play, dans le respect des officiels et des adversaires.



Fiche FFBB

-Le Parent Fair-play

Le parent fair-play est un parent présent régulièrement lors des matchs de sa fille ou de son fils. Son rôle est de favoriser la convivialité entre les spectateurs (mot d'accueil, sourire, proposer une boisson pour patienter pendant l'échauffement), de s'assurer du bon état d'esprit des spectateurs pendant la rencontre au bord du terrain, de contribuer au déroulement de la rencontre dans un climat apaisé et serein, d'être un modérateur et un conciliateur dans les tribunes.



Fiche FFBB

RECOMPENSES FEDERALES

VALORISER SES BENEVOLES

→ Valoriser ses bénévoles

La fidélisation des bénévoles constitue un enjeu majeur pour toute association sportive souhaitant pérenniser ses activités. Les bénévoles jouent un rôle prépondérant en apportant leur temps, leurs compétences et leur enthousiasme sans contrepartie financière. Il est donc important de les fidéliser afin de permettre la continuité des actions menées mais également de créer un environnement d'engagement motivant.

→ Récompenses Fédérales

La récompense de l'engagement associatif gratifie les acteurs / actrices du basket français qui se sont investi(e)s durablement au service de leur club, de leur comité ou de leur ligue. Décernée par le Président de la FFBB, elle peut prendre différentes formes selon le niveau de mérite : **lettre de félicitations, médaille de bronze, médaille d'argent ou médaille d'or**. Ces distinctions honorent l'engagement, la fidélité et la contribution au rayonnement du basket-ball français.

→ Capitaliser ses heures de bénévolat

Le **Compte d'Engagement Citoyen (CEC)** est un dispositif permettant de reconnaître officiellement le bénévolat et certaines formes d'engagement citoyen. Chaque année, un/une bénévole peut déclarer ses heures réalisées au sein d'une association. Une fois validées, ces heures sont converties en droits pour le **Compte Personnel de Formation (CPF)**.

Valoriser ses bénévoles →



Fiche FFBB

Demander une récompense fédérale →



Fiche FFBB

Capitaliser ses heures de bénévolat →



Fiche FFBB



LES MANQUEMENTS

RESPECT DES REGLEMENTS SPORTIFS

Le **respect du règlement sportif** est essentiel au bon déroulement des compétitions organisées par le CDYBB. Tout **manquement**, qu'il soit **administratif, sportif** ou encore **disciplinaire**, peut entraîner des **sanctions sportives et/ou financières** : avertissements, amendes ou encore pénalités sportives. Dans la très grande majorité des cas, le CDYBB a choisi de faire preuve de **pédagogie** et d'appliquer des **mesures graduées**, proportionnées à la gravité des faits et à la situation du club concerné. Cette approche vise avant tout la **prévention et la responsabilisation** plutôt que la sanction, tout en préservant l'équité et l'esprit sportif.

→ Manquements en lien avec la gestion des licences

Manquement	Type de sanction	Pénalité(s) associée(s)	Commentaire
Joueur non licencié Entraîneur non licencié	Sanction	Pénalité sportive et financière (50€)	Risque pour le licencié comme pour le club
Officiel (OTM, Arbitre) ou délégué de club non licencié	Mail pédagogique et sanction si récidive	Pénalité financière (20€)	-
Absence de surclassement ou de certificat médical	Mail pédagogique et sanction si récidive	Pénalité financière (20€)	10 jours ouvrables pour régulariser
Erreur FBI lors de l'ajout de documents (certificat médical, surclassement, etc.)	Mail pédagogique et correction.	Pénalité sportive si absence de justification	10 jours ouvrables pour justifier

→ Manquements en lien avec la gestion des licences

Manquement	Type de sanction	Pénalité(s) associée(s)	Commentaire
Faute technique ou Faute disqualifiante sans rapport	Sanction	Pénalité financière (20€) sauf pour la 3 ^{ème} FT (pénalité de 50€ appliquée par la LIFBB)	Suspension d'un WE si cumul de 3 fautes (FFBB)
Faute disqualifiante avec rapport	Sanction	Sanction financière (20€)	Ouverture d'un dossier disciplinaire par la LIFBB
Aucun Arbitre/OTM club de disponible sur la rencontre	Mail pédagogique	-	-
Gymnase fermé (club adverse non prévenu)	Sanction	Pénalité sportive	Pénalité supprimée si le club visiteur accepte de rejouer le match
Convocation erronée : lieu, date ou horaire erroné(e)(club adverse se déplace pour rien)	Sanction	Pénalité sportive	Pénalité supprimée si le club visiteur accepte de rejouer le match
Horaire de convocation non conforme au règlement	Mail pédagogique	-	Faire changer l'horaire
Forfait simple	Sanction variable selon catégorie	Pénalité sportive et financière	Voir conditions financières Mémento 2025-2026

LES MANQUEMENTS

RESPECT DES REGLEMENTS SPORTIFS

→ Manquements en lien avec la gestion des feuilles de match

Manquement	Type de sanction	Pénalité(s) associée(s)	Commentaire
Falsification licence Falsification Feuille de match	Sanction	Pénalité sportive et financière (100€)	Ouverture d'un dossier disciplinaire par la LIFBB
Nombre de joueurs/joueuses autorisé(e)s en championnat U11 U11M : nb joueurs < 8 pour niveau 1 puis 1^{ère} et 2^{ème} division U11M : nb joueurs < 7 pour niveau 2 puis 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} division U11F nb joueuses < 7 Championnat U11 M/F Nb de périodes mini jouées : 3 Nb de périodes maxi jouées : 5	-Niveau 1 puis 1 ^{ère} et 2 ^{ème} division → Sanction -Niveau 2 puis 3 ^{ème} , 4 ^{ème} et 5 ^{ème} division → Mail pédagogique et sanction si récidive	Pénalité sportive	-
Nb de mutés ou AST >3 en Seniors Nb de mutés ou AST >5 en Jeunes	Sanction	Pénalité sportive	-
Ajout joueur au 1^{er} Quart temps	Mail pédagogique et sanction si récidive	Pénalité sportive	-
Joueur TQR dans autre équipe que celle autorisée	Sanction	Pénalité sportive	Règlement LIFBB
Joueur non licencié compétition	Mail pédagogique et correction	Pénalité sportive si non justification	10 jours ouvrables pour justifier
Absence d'un délégué de club ou d'officiels sur la feuille de marque	Mail pédagogique et sanction si récidive	Pénalité financière (20€)	-
Retard dans l'envoi des feuilles de match U11	Mail pédagogique et sanction si récidive	Pénalité financière (20€) si non envoyée	Vigilance sur le goal-average ou le ranking inter-poules
Retard envoi e-marque	Mail pédagogique et sanction si récidive	Pénalité financière (20€) si non envoyée	Vigilance sur le goal-average ou le ranking inter-poules
Joueur suspendu sur la feuille	Sanction	Pénalité sportive et financière (50€)	Ouverture d'un dossier disciplinaire par la LIFBB
Non-respect du statut du technicien - 1^{ère} Div jeunes	Sanction si entraîneur non inscrit à la formation BF	Pénalité financière	Montant pénalité = Coût de la formation BF
Match Accession R4 Non-respect des obligations du nombre minimum de matchs joués	Sanction	Pénalité sportive	-
Nombre maximum de types de licences autorisées	Sanction	Pénalité sportive	Voir Mémento CDYBB Rubrique 5.6
Licence et/ou nom joueur non spécifié	Mail pédagogique avec demande de justification, sanction si non réponse	Pénalité financière (20€) si absence justification	-

LES MANQUEMENTS

RESPECT DES REGLEMENTS SPORTIFS

3/3

→ Manquements divers

Manquement	Type de sanction	Pénalité(s) associée(s)	Commentaire
Liste de brulés non fournie avant date limite	Mail pédagogique et sanction si récidive	Pénalité financière (20€)	10 jours ouvrables pour justifier
Contrôle liste de brulage et anomalies détectées	Mail pédagogique et sanction du récidive	Changement de la liste des brulés par CDYBB	10 jours ouvrables pour justifier
Forfait général (automatique au bout de 2 forfaits simples)	Sanction variable selon catégorie	Pénalité sportive et financière	Voir conditions financières Mémento 2025-2026
Non-respect des 2 rencontres au maximum sur 3 jours consécutifs par joueur / joueuse	Sanction	Pénalité sportive s'appliquant à partir de la 3 ^{ème} rencontre jouée	Règlement FFBB
Non application des préconisations et règlement du championnat jeunes	Entretien téléphonique et mail pédagogique	-	Envoi du mémo jeunes au club concerné
Salle non homologuée	Mail pédagogique	-	Alerter commission Salle et terrains si besoin
Renseignements non fournis pour une rencontre (date heure)	Mail pédagogique et sanction si récidive	Pénalité financière (20€) et même sportive selon les cas	Cas à étudier par la Commission des compétitions
Dérogation d'horaire inférieure à 5 jours pour toutes les rencontres sans désignation d'officiels.	Mail pédagogique et sanction si récidive	Pénalité financière (40€) à la charge du club demandeur	Pénalité supprimée si accord immédiat entre les 2 clubs sur date du report
Dérogation d'horaire inférieur à 15 jours pour les rencontres avec désignations d'officiels.	Sanction	Pénalité financière (100€) à la charge du club demandeur	Facturation du déplacement des officiels si CDO non informée du report à temps
Retard de paiement caisse péréquation	Mail pédagogique et sanction si récidive	Pénalité financière (montant de 30€ par quinzaine de retard)	-
Retard de paiement appel règlement licences	Mail pédagogique et sanction si récidive	Pénalité financière (montant de 30€ par quinzaine de retard)	-

Remarque : des mises à jour du tableau des manquements pourront être réalisées en cours de saison.

RAPPORT D'INCIDENT, FD AVEC RAPPORT

COMMISSION REGIONALE DE DISCIPLINE

Il n'existe plus de Commission de discipline au niveau départemental. La **Commission Régionale de Discipline** est un organisme de première instance compétente pour statuer sur les faits contraires aux règles établies par le Règlement Disciplinaire Général de la FFBB. Cette commission est totalement autonome et indépendante et ne reçoit aucune instruction.

→ Saisie de la Commission Régionale de Discipline (CRD)

La **Commission Régionale de Discipline** peut être saisie par :

- Un **arbitre** par l'intermédiaire de son rapport, transmis avec la feuille de marque, au plus tard 72 heures après la fin de la rencontre;
- Une **alerte émise par le logiciel FBI** dans le cadre des dossiers de cumul des fautes techniques et/ou disqualifiantes sans rapport;
- Le **Secrétaire Général du CDYBB** pour tous faits jugés répréhensibles dont il pourrait avoir connaissance → Demande d'ouverture d'un dossier disciplinaire.

→ Faits se déroulant en présence d'un arbitre

-**En cas d'incident** : Le 1^{er} arbitre est tenu d'adresser la feuille de marque à la Ligue avec le formulaire d'incident disciplinaire au plus tard 72 heures après la fin de la rencontre, accompagné des rapports du 2^{ème} arbitre, des OTM, du délégué de club, des capitaines et des entraîneurs;

-**En cas de faute disqualifiante avec rapport** : Le licencié sanctionné de la faute disqualifiante est **immédiatement suspendu** jusqu'au prononcé de la décision de la CRD. Le 1^{er} arbitre doit transmettre son rapport ainsi que la feuille de marque à la CRD accompagné des rapports du 2^{ème} arbitre, des OTM et du délégué de club au plus tard 72 heures après la fin de la rencontre, sous peine de nullité si non respect de ce délai.

→ Faits se déroulant en dehors de la présence d'un arbitre

-Le club lésé envoie un mail au secrétaire général du CDYBB dans lequel il décrit et rapporte les faits et peut joindre, en copie, les rapports / témoignages des autres acteurs impliqués ou des éventuels témoins;

-Le CDYBB transmet l'ensemble du dossier à la Commission Régionale de Discipline, qui étudie les informations fournies et décide s'il convient ou non d'ouvrir un dossier disciplinaire.

Déclaration
d'incident →



Faute Disqualifiante
avec rapport →



PACTE OFFICIELS TOUS ENGAGES

DEVELOPPEMENT DE L'ARBITRAGE

1/2

Nous avons besoin d'officiels en nombre suffisant pour couvrir nos compétitions et ces officiels doivent être les mieux recrutés, formés, désignés et fidélisés possible : Mise en place par la FFBB du **Pacte Officiels #TousEngagés**, dont les modalités ont été **révisées en 2026**.

Pour fonctionner, le **Pacte Officiels #TousEngagés** s'appuie sur un engagement de tous les acteurs concernés : La FFBB et ses structures décentralisées (Ligues, Comités), les Clubs, les Arbitres.

→ Engagements du CDYBB

- Organiser au minimum une session de formation initiale gratuite par saison et l'Examen d'Arbitre Départemental (EAD)** pour tous les participants.
- Accompagner les clubs dans la création de leur école d'arbitrage en déléguant un formateur labellisé.
- Assurer la formation continue des arbitres départementaux** (recyclage annuel, supervision, camps d'arbitres).
- Labelliser et revalider l'ensemble des formateurs** pour garantir une méthode pédagogique commune.
- Créer un Fond de développement de l'arbitrage**, financé par une facturation sur chaque équipe engagée en championnat.
- Définir chaque saison le coût prévisionnel de la formation**, réparti entre les clubs et intégré dans le prix d'engagement des équipes U12 à Seniors.

→ Engagements des clubs des Yvelines

- Détecter les futurs stagiaires arbitres** au sein de ses licenciés et les communiquer au CDYBB en début de saison : 1 stagiaire toutes les 2 saisons pour les clubs < 80 licenciés U12 et +, 1 stagiaire par saison pour les clubs entre 80 et 240 licenciés U12 et +, 2 stagiaires par saison pour les clubs > 240 licenciés U12 et +.
- Ces licenciés devront **suivre la formation initiale et passer l'EAD**, ou reprendre une fonction d'Arbitre Officiel interrompue depuis 5 ans ou moins.
- Participer au financement de la formation des arbitres**, intégré dans le prix d'engagement des équipes.

PACTE OFFICIELS TOUS ENGAGES

DEVELOPPEMENT DE L'ARBITRAGE

2/2

→ Valorisation de l'engagement et reconnaissance

-**Création d'un bonus sous forme de crédit d'un stagiaire** pour un club dont l'arbitre, après son passage d'examen, fait deux saisons en arbitrant au moins 20 rencontres et assiste au moins à un stage par saison.

-**Pendant les deux premières années d'activité, un arbitre peut demander à être désigné dans son club**, obligatoirement avec un arbitre neutre expérimenté, qui a accepté d'être tuteur (versement de l'indemnité de rencontre mais pas d'indemnités kilométriques; prime de 10€ minimum pour le tuteur accompagnateur, financée par les amendes collectées par le comité).

-Si le club présente plus de stagiaires que son engagement de la saison, **il peut bénéficier d'un crédit pour la saison suivante**, sous condition de réussite de l'examen.

-**Récompense financière des opérateurs de formation performants** : Pour tout stagiaire issu d'une école d'arbitrage ou d'un camp FFBB réussissant l'examen, le CDYBB reversera une part du fonds de formation collecté à l'opérateur (école d'arbitrage ou Camp), à hauteur de 80€ si la formation a été réalisée par un formateur validé FFBB et à hauteur de 40€ dans le cas contraire.

→ Pénalités financières en cas de non respect de l'engagement de détection

Ces pénalités seront fonction du niveau de pratique non professionnel le plus haut dans le club. Par arbitre stagiaire manquant : **Pré-national et CF → 500 €, Régional non qualificatif CF → 350 €, Autres clubs → 200 €.**

Un club qui ne respecterait pas ses engagements plusieurs années consécutives verra **doubler sa pénalité de la saison précédente.**

→ Création d'un onglet « Pacte #TousEngagés » dans l'espace FBI du club

-**Saisie par le club du ou de(s) licencié(s)** qu'il envoie en formation.

-**Saisie par le club des dérogations ou des crédits de stagiaires.**

-Consultation, par le club de son nombre de licenciés « compétition » U12 et +.

-Vérification par le CDYBB des engagements et, le cas échéant, calcul des amendes.

DEPOSER UNE RESERVE

ORGANISATION DES COMPETITIONS

Une **réserve** est une remarque officielle inscrite sur l'e-marque par **le capitaine d'une équipe** ou **l'entraîneur** (si compétition de licenciés mineurs) par les **arbitres** pour **signaler un problème pouvant avoir une incidence sur la rencontre**.

→ Objet des réserves

Les réserves concernent :

- le **terrain**,
- le **matériel**,
- la **qualification ou le droit de jouer d'un joueur**.

Elles doivent être **obligatoirement signifiées au 1^{er} arbitre avant le début de la rencontre par le capitaine en titre ou par l'entraîneur (si rencontre de licenciés mineurs)**. Les arbitres doivent obligatoirement inscrire les réserves sur l'e-marque (rubrique Réserves/Observations) et en donner connaissance au capitaine en titre de l'équipe adverse. Les réserves devront être contresignées par les arbitres et les deux capitaines en titre ou entraîneurs.

Les arbitres peuvent être amenés à rédiger un rapport circonstancié sur demande de la Commission des compétitions du CDYBB.

Le dépôt d'une réserve n'engendre **aucun frais** pour le club qui en est à l'origine (Règlement propre au CDYBB). La Commission des compétitions examinera si la réserve est bien recevable et **statuera sur le bien fondé** de cette dernière.

Toute réserve non signifiée à l'arbitre avant le début de la rencontre est irrecevable sauf si la réserve porte sur la qualification ou le droit de jouer d'un Joueur absent au début de la rencontre. Dans ce cas, la réserve pourra être déposée :

- jusqu'à la mi-temps si le joueur entre en jeu durant la 1^{ère} mi-temps (périodes 1 ou 2);
- jusqu'à la fin de la rencontre si le joueur entre en jeu durant la 2^{ème} mi-temps (périodes 3 ou 4).

DEPOSER UNE RECLAMATION

ORGANISATION DES COMPETITIONS

1/2

Si pendant une compétition officielle, une équipe estime avoir été lésée dans ses intérêts par une décision d'un officiel (arbitre, OTM), ou par tout événement survenu pendant la rencontre, elle peut **déposer une réclamation**.

→ Pendant la rencontre

→ **Le capitaine en jeu ou l'entraîneur de l'équipe réclamante** doit **déclarer la réclamation à l'arbitre le plus proche au moment où le fait se produit** :

- Au premier ballon mort et chronomètre de jeu arrêté si le ballon est vivant au moment de la faute supposée commise ;
- Immédiatement si le ballon est mort et le chronomètre de jeu arrêté.

→ **Le marqueur** :

- doit, **sur les indications de l'arbitre**, mentionner sur un papier libre, qu'une réclamation a été déposée et l'enregistrer sur l'e-marque;
- doit inscrire la marque, le temps affiché, la période, l'équipe réclamante, le déclarant, les n° des 2 capitaines en jeu.

→ Après la rencontre

→ **Le capitaine en jeu ou l'Entraîneur de l'équipe réclamante** :

- doit, dans un délai de 20 minutes après la fin de la rencontre, **dicter l'objet de sa réclamation à l'arbitre**, dans le vestiaire ;
- doit **signer la feuille de marque au verso et au recto avant sa clôture**.

→ **L'arbitre** :

- doit inscrire sur la feuille de marque le texte de la réclamation, sous la dictée du capitaine en jeu de l'équipe réclamante ou de l'entraîneur et la signer.
- doit indiquer le montant nécessaire au dépôt de la réclamation et préciser qu'un virement bancaire, l'envoi d'un mandat ou l'envoi d'un chèque doit être réalisé par l'association réclamante dans un délai de 24h (règlement propre au CDYBB).

→ **L'aide-arbitre** :

- doit signer la réclamation.
- doit rédiger un rapport circonstancié, personnalisé et détaillé, portant sur les points précis faisant l'objet de la réclamation et le remettre immédiatement après la rencontre à l'arbitre (utiliser l'imprimé prévu à cet effet).

→ **Le capitaine en titre ou l'entraîneur adverse** doit signer la feuille de marque dans le cadre réservé à cet effet pour attester de sa prise de connaissance.

DEPOT D'UNE RECLAMATION

ORGANISATION DES COMPETITIONS

→ **Le marqueur, le chronométreur, le délégué de club** doivent :

- remettre à l'arbitre un rapport circonstancié, personnalisé et détaillé, portant sur les points précis faisant l'objet de la réclamation (utiliser l'imprimé prévu à cet effet).
- rapporter tout élément nécessaire à l'instruction de la demande et de la régularité de la procédure.

→ **Dans les 24h après la rencontre**

→ **Le capitaine en jeu ou l'entraîneur de l'équipe réclamante** doit adresser le premier jour ouvrable qui suit la rencontre, un **rapport détaillé portant sur les points précis faisant l'objet de la réclamation**, en identifiant bien la rencontre.

→ **L'arbitre** doit adresser le lendemain de la rencontre, un rapport circonstancié, personnalisé et détaillé portant sur les points précis faisant l'objet de la réclamation (imprimé prévu à cet effet) accompagné de la copie de l'e-Marque, ainsi que des rapports de l'aide-arbitre, des OTM et du délégué de club.

→ **Le président ou le secrétaire Général de l'association réclamante**, doit, pour que la réclamation soit recevable :

- **confirmer la réclamation**, le premier jour ouvrable suivant la rencontre par pli recommandé adressé à la Commission des compétitions de la LIFBB (championnats régionaux) ou de la FFBB (championnats nationaux) ou **par simple email à la Commission des compétitions du CDYBB pour les championnats départementaux**;

- joindre obligatoirement **un chèque, la preuve d'un virement ou un mandat** du montant correspondant au dépôt d'une réclamation (**100€** conformément au règlement du CDYBB) qui restera acquis à l'organisme concerné ;

- le rapport détaillé de l'entraîneur ou du capitaine de l'équipe réclamante devra être joint (s'il n'a pas été préalablement envoyé).

→ **Traitement de la réclamation**

Après avoir vérifié la recevabilité de la réclamation, la commission des compétitions et/ou la commission des officiels pourront statuer sur le bien fondé de la réclamation.

Formulaire de réclamation →



LISTE DE BRULAGE

LISTE DE PERSONNALISATION

GESTION DES LICENCES

→ Liste de brûlage

-**Equipes réserves** : Lorsque, dans une même catégorie d'âge, un groupement sportif présente 2 ou plusieurs équipes, l'équipe opérant au plus haut niveau est appelée « **équipe première** » et les autres équipes sont appelées « **équipes réserves** ».

-Pour chaque équipe « réserve » le groupement sportif doit, au plus tard une semaine avant le début du championnat, adresser à la Commission des compétitions, la **liste des sept meilleur(e)s joueur(s)** qui participeront très régulièrement aux rencontres de l'équipe de niveau supérieur.

-Ces joueurs / joueuses sont dits « **brûlé(e)s** » et ne peuvent **en aucun cas jouer dans une équipe réserve** participant aux championnats de division inférieure. Les joueurs « non brûlés » peuvent seulement participer aux rencontres disputées par l'équipe immédiatement inférieure.

→ Liste de personnalisation

-Les listes de personnalisation sont applicables aux championnats jeunes et aux championnats seniors DF2 et DM3.

-Si un même club, ou une même CTC ou une CTC et un des clubs la composant, présente **2 équipes qualifiées pour participer au même niveau d'une même phase départementale**, les équipes doivent alors être **personnalisées** : chaque joueur ne peut jouer que dans une et une seule équipe.

-Les **listes de personnalisation** doivent parvenir à la Commission des Compétitions avant la première rencontre de la phase de brassage ou de championnat pour laquelle les deux équipes sont engagées.

Liste de brulage vierge →



Liste de personnalisation vierge →



STATUT DU TECHNICIEN

ORGANISATION DES COMPETITIONS

1/2

Le **statut du technicien** a pour principal objectif de garantir un encadrement minimal adapté pour les clubs évoluant dans les championnats départementaux jeunes 1^{ère} division, les championnats régionaux jeunes et seniors, les championnats de France de la FFBB, permettant d'assurer une **meilleure formation des jeunes joueuses** et joueurs et la prise en compte des **exigences spécifiques aux championnats** dans lesquels évolue le club.

Afin de parvenir à cet objectif, le CDYBB et la LIFBB ont mis en place un programme obligatoire de formation des techniciens comprenant :

- Une **formation initiale (niveau de qualification)** qui se traduit par l'obligation de posséder un diplôme pour exercer en tant que technicien à un niveau donné.
- Une **formation continue (recyclage annuel)** qui se traduit par l'obligation de participer à des actions annuelles de formation pour les championnats régionaux et nationaux.

En cas de montée de division en cours de saison (exemple : R3 jeunes vers R2 jeunes), le statut du technicien applicable en début de saison est conservé.

→ Diplôme minimum exigé : Championnats jeunes

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX		CHAMPIONNATS REGIONAUX			CHAMPIONNAT DE FRANCE
≤ 2 ^{ème} division	1 ^{ère} division	R4	R3	R2, R1	U15, U18, U21 Groupe A & B
Aucune exigence	Brevet Fédéral	Brevet Fédéral	Module 1 du DETB + Recyclage annuel ou CS1-CS3 + Inscription au CS2-CS4 avant le TQR	DETB complet + Recyclage annuel	Entraîneur principal DEFB + Recyclage annuel Entraîneur adjoint DETB complet + Recyclage annuel

STATUT DU TECHNICIEN

ORGANISATION DES COMPETITIONS

2/2

→ Diplôme minimum exigé : Championnats Seniors Féminines

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX	CHAMPIONNATS REGIONAUX		CHAMPIONNAT DE FRANCE		
Toutes divisions	RF2	PNF	NF3, NF2	NF1, LF2	La Boulangère Wonderligue
Aucune exigence	Aucune exigence	DET complet + Recyclage annuel	DET complet + Recyclage annuel	DEFB + Recyclage annuel	DEPB + Recyclage annuel

→ Diplôme minimum exigé : Championnats Seniors Masculins

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX	CHAMPIONNATS REGIONAUX		CHAMPIONNAT DE FRANCE		
Toutes divisions	RM3, RM2	PNM	NM3	NM2	NM1, Espoirs Elite 2, Elite 2, Espoirs Elite, Betclic Elite
Aucune exigence	Aucune exigence	DET complet + Recyclage annuel	DET complet + Recyclage annuel	DEFB + Recyclage annuel	DEPB + Recyclage annuel

GESTION DES DEROGATIONS

PLANIFICATION DES RENCONTRES

Dans les règlements FFBB, une **dérogation horaire** (ou dérogation de date/horaire) est une **demande officielle de modification d'un horaire ou d'une date de rencontre** par rapport à l'horaire « officiel » fixé à l'origine dans le calendrier du championnat. **Avant de faire une demande de dérogation, le club demandeur doit contacter le club adverse** et ce n'est qu'une fois l'accord trouvé, que la demande doit être saisie dans FBI en respectant les délais réglementaires.

→ Gestion des dérogations dans FBI

Sur la page d'accueil, cliquez sur **l'onglet « Compétition »** puis sélectionner **« Dérogations »**. Par défaut, l'affichage se met sur les dérogations à créer.

Il existe **5 « états » de dérogation** :

- A créer** : horaire de la rencontre à 00:00 à modifier ou dérogation à modifier (heure et salle ...);
- En cours** : demande effectuée par un des deux clubs mais en attente de validation par l'autre club;
- Acceptée par les 2 associations** : demande en attente de validation par le CDYBB;
- Acceptée par l'organisme dirigeant** : la demande est validée, la dérogation devient définitive;
- Refusée** : La dérogation a été refusée, soit par le club adverse, soit par le CDYBB (avec obligation de motivation du refus).

Remarque : pour chaque dérogation, il est possible de changer l'horaire, la date, le lieu ou de demander à inverser la rencontre.

→ Règlement du CDYBB relatif aux dérogations

Les demandes de dérogation doivent être réalisées :

- au minimum 15 jours** avant la date de rencontre, pour les **rencontres avec désignation d'officiels**;
- au minimum 5 jours** avant la date de rencontre, pour les **rencontres sans désignation d'officiels**.

Le non respect du délai minimum pour réaliser une demande de dérogation constitue un manquement générant une **pénalité financière** qui sera facturée au club qui a fait la demande de dérogation sur FBI.

FRAIS FACTURÉS AUX CLUBS

GESTION DE LA TRESORERIE

→ Dispositions financières

Chaque saison, les clubs seront facturés par le CDYBB des **frais financiers** suivants :

- Frais d'affiliation ou de ré-affiliation (don part LIFFBB et part FFBB);**
- Frais d'établissement des licences (y compris assurances associées, frais de mutations, licences T, licences AST);
- Frais d'engagement des équipes** dans les différents championnats;
- Frais d'inscriptions aux formations** dispensées par le CDYBB, sauf pour les formations destinées aux officiels, qui sont gratuites (Pacte Officiels tous engagés);
- Frais d'arbitrage** pour les championnats à désignation (**caisse de péréquation**) et les Coupes (pas de caisse de péréquation);
- Frais** en lien avec les **manquements réglementaires**, pouvant conduire à des pénalités sportives et/ou financières (se référer à la fiche pratique « Les manquements »).

→ Caisse de péréquation

- Une **caisse de péréquation**, relative au **règlement des frais d'arbitrage** pour les compétitions soumises à désignation est constituée et gérée par le Comité Départemental.
- Un **forfait annuel de frais d'arbitrage** sera versé par les clubs selon la catégorie de leurs équipes disputant ces championnats. Le CDYBB reversera aux arbitres les frais des rencontres pour lesquelles ils auront officié, après désignation par le Répartiteur de la commission des officiels.
- Le forfait annuel comprend les **frais kilométriques moyens et les indemnités des rencontres**.
- Chaque saison sportive, les clubs seront informés du **forfait annuel fixé** pour chacune de leurs équipes évoluant dans les championnats concernés.
- Le **montant du forfait annuel est déterminé par catégorie de championnat** en tenant compte du nombre d'équipes et du nombre de rencontres à jouer, du déplacement kilométrique moyen, du prix d'indemnisation du kilomètre et de l'indemnité de rencontre.
- Pour toutes les compétitions, ce forfait pourra être versé en 1, 2 ou 3 fois. L'appel de fonds est envoyé en début de saison par le Trésorier du CDYBB.





DEVELOPPER SON CLUB



BOITE A OUTILS EMPLOI FFBB

PROFESSIONNALISER SON CLUB

Dans la volonté d'accompagner les structures, le Pôle Formation et Emploi de la FFBB a mis en place une **boîte à outil sur l'emploi**. Cette dernière a pour objectif d'aider les structures sur différentes thématiques en s'appuyant sur des outils, fiches pratiques et solutions aux enjeux de l'emploi.

La **Boîte à outil Emploi** se divise en 9 différents onglets :

- **Types de contrats** : Contrats existants et leurs conditions;
- **Chemin vers l'emploi** : Eléments clés à la création et l'accueil d'un premier salarié ainsi que des guides d'aide à la création d'un emploi;
- **Financement de l'emploi** : Solutions de financements existantes;
- **Financement de la formation** : Solutions de financements existantes;
- **Webinaires emploi** : Replay des webinaires proposés par la FFBB;
- **Fiches pratiques** : Fiches synthétiques organisées par thématiques clés;
- **Gestion RH** : Ressources et documents importants sur la gestion RH;
- **Métiers & Formations** : Métiers du basket-ball et formations correspondantes pour les clubs souhaitant se professionnaliser;
- **Contacts** : Identification des personnes référentes par sujets et par territoires.



Des questions ? → emploi@ffbb.com



OUTILS D'AIDE AUX EMPLOYEURS

PROFESSIONNALISER SON CLUB

Il existe différents outils permettant d'aider un club à se structurer, à diversifier ses ressources, à employer et à être accompagné dans son développement.

1/2

→ Créer un emploi dans son association

Le développement d'une association sportive peut nécessiter la **création d'un emploi**, et donc le recrutement d'un salarié ou d'une salariée pour répondre à la croissance des activités, à la gestion des tâches administratives ou la nécessité d'un encadrement sportif professionnel. Cette décision importante engage l'association sur plusieurs aspects : financier, juridique et humain.

Fiche FFBB Création emploi →



→ Boîte à outils FFBB : Créer et consolider mon projet d'emploi

La boîte à outils « Emploi » de la FFBB décrit toutes les étapes à suivre :

- Réfléchir au projet d'emploi** : Connaître les types de contrats existants;
- Créer une fiche de poste** : Elle joue un rôle clé dans le recrutement et l'image que renvoie le poste proposé;
- Rédiger un contrat de travail respectant le cadre légal** : Fiches pratiques et accompagnement proposés par le **COSMOS** (CONseil Social du MOuvement Sportif) dont le coût de l'adhésion est prise en charge par la FFBB.
- Faciliter l'accueil et l'intégration du salarié**.

En savoir plus sur COSMOS →



COSMOS
Tous les sports. Un seul univers.

OUTILS D'AIDE AUX EMPLOYEURS

PROFESSIONNALISER SON CLUB

Il existe différents outils permettant d'aider un club à se structurer, à diversifier ses ressources, à employer et à être accompagné dans son développement.

2/2

→ CRDLA Sport – Un centre de ressources au service du mouvement sportif

Le **CRDLA Sport** est un centre de ressources national au service du mouvement sportif associatif qui renforce les associations via des **accompagnements DLA** (Dispositif Local d'Accompagnement) personnalisés et propose des **outils** comme des **formations**, des **webinaires**, des **ressources en accès libre** (sur gouvernance, emploi, etc.), et un réseau de 300 prestataires experts.

Les principaux outils proposés sont :

- **L'autodiagnostic** : un outil pour mieux se connaître et progresser;
- **Calcul du coût de l'emploi** : un outil simple pour estimer précisément le coût d'un emploi dans votre structure;
- **La plateforme projet associatif** : une plateforme pour vous accompagner pas à pas dans la structuration de votre projet.



En savoir plus

→ Le DLA : Dispositif Local d'Accompagnement

Le **DLA** est un dispositif dédié pris en charge jusqu'à 100% pour votre structure, permettant de bénéficier d'un accompagnement de 3 à 7 jours sur des projets de structuration d'association :

- Projet associatif / Projet stratégique / Mutualisation;
- Modèle économique / Pérennisation d'emploi / Gestion et stratégie financière;
- Gestion des ressources humaines / Gouvernance.

→ Plateforme Sport & Inclusion : Aides départementales & régionales

Le Ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative, via son Pôle Ressources National Sport-Innovations met à disposition la **Plateforme Sport & Inclusion**. Cette plateforme propose une vaste base de plus de **700 aides financières**, qui permettent aux acteurs du sport et de l'inclusion sociale de **financer leurs projets d'activités physiques et sportives** adaptées aux publics éloignés des pratiques sportives.

Plateforme
SPORT
& INCLUSION



En savoir plus

LES SOURCES DE FINANCEMENT

DEMANDER DES SUBVENTIONS

Financer ses projets, dont ceux liés à l'emploi, est un enjeu stratégique autant que budgétaire dans un contexte actuel difficile : baisse des subventions, baisse des taux de prise en charge des formations, hausse des charges (inflation). Pour un club, la recherche de sources de financement est donc devenue incontournable pour se structurer, continuer à se développer et pérenniser ses emplois.

1/3

→ Les financements publics

Les principaux acteurs et dispositifs sont:

- **Les communes et les intercommunalités** : aides locales (rapport de proximité), aides sur les projets;
- **Départements** : aides à la structuration associative, soutien aux clubs formateurs, subventions tournées vers les projets éducatifs et d'insertion;
- **Régions** : aides à l'emploi associatif, soutien aux groupements d'employeurs, soutien à la formation professionnelle.

→ Les aides actives

→ Le Service civique



Un **Service civique** n'est pas de l'emploi mais permet de s'y préparer et permet d'accompagner un jeune (16 à 25 ans) sur un thème d'intérêt général et éventuellement aider un salarié déjà en place.

Missions proposées par la FFBB :

- Sensibiliser à la prévention des violences sexistes et sexuelles dans le sport;
- Accompagner le développement des pratiques et du projet associatif d'une structure de basket-ball;
- Promouvoir les fonctions d'officiels et lutter contre les incivilités dans le sport;
- Contribuer au développement de projets RSO : environnement, solidarité et citoyenneté.
- **Durée de l'engagement** : 8 mois
- **Coût du service civique pour un club** : 505€ versés par l'état + 115€ à la charge de l'organisme d'accueil.
- Dépôt des candidatures en avril-mai, co-gestion des dossiers entre la FFBB et la ligue Ile de France.

Pour tout renseignement : service.civique@ffbb.com



LES SOURCES DE FINANCEMENT

DEMANDER DES SUBVENTIONS

2/3

→ Les aides AFDAS (Assurance Formation Des Activités du Spectacle)

L'**AFDAS** est l'**opérateur de compétences (OPCO)** dédié à la **formation professionnelle** dans les secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, du **sport**, du tourisme et des loisirs. Il existe des modalités de **financement pour les structures inférieures à 50 salariés**, ainsi qu'une possibilité de **prise en charge des coûts pédagogique et des frais annexes** (transport, restauration, etc.) dans le cadre des **contrats d'apprentissage et de professionnalisation**.

afDas
DEMAIN SERA FORMATION



En savoir plus

→ Aides à l'embauche pour les contrats d'alternance

-Contrat d'apprentissage : aide unique à l'embauche d'un montant de 5000€ pour les niveaux 3 et 4 (BPJEPS) pour les structures de moins des 250 salariés.

-Contrat de professionnalisation : fin de l'aide généralisée, mais des aides proposées par France Travail existent (forfaits de 2000€).

→ Les financements France Travail



France Travail propose deux **aides à l'embauche en contrat de professionnalisation** :

-Aide Forfaitaire à l'Employeur (AFE) d'un montant de 2000 € pour les demandeurs d'emploi de **26 ans et plus** en CDI/CDD d'au moins 6 mois;

-Aide à l'embauche d'un montant 2000 € pour les demandeurs d'emploi de **45 ans et plus** en CDI/CDD d'au moins 6 mois et cumulable avec l'AFE.

-Ces 2 aides sont à demander dans les 3 mois suivant le début du contrat via France Travail.



Aide forfaitaire
à l'Employeur



Aide à l'embauche
(45 ans et +)

LES SOURCES DE FINANCEMENT

DEMANDER DES SUBVENTIONS

→ Les aides actives : Agence Nationale du Sport (ANS)



3/3

-Le Projet Sportif Territorial (PST)

Les PST sont soutenus chaque année par l'ANS pour accompagner au plan local les associations qui mènent des actions en faveur du **développement de pratiques sportives**. Une grande majorité des aides accordées concernent des projets générateurs de **création d'emplois**, avec un financement maximal possible à hauteur de 12000 € par emploi créé. Le dépôt des dossiers se fait via le CompteAsso. L'arbitrage est réalisé par la DRAJES avec avis consultatif possible de la FFBB.



En savoir plus

-Le Projet Sportif Fédéral (PSF)

Le **PSF** présente les orientations prioritaires de la FFBB dans une logique de **développement des pratiques et de responsabilité sociale et environnementale** sur l'ensemble du territoire. Le dépôt des dossiers se fait via le CompteAsso. Le financement possible sur **chacun des dispositifs** s'élève à 1000-1500 € au minimum. L'arbitrage est réalisé par la Ligue régionale avec validation de la FFBB.



En savoir plus

→ Les financements privés

Les principaux types de financements privés sont le **mécénat**, le **sponsoring**, le **financement participatif**, ou encore le **partenariat avec des marques**.

→ La mutualisation d'un emploi

Quand le financement d'un emploi semble infaisable seul, il est possible de partager les coûts en mutualisant cet emploi : en passant par un employeur qui met à disposition la ressource contre une **contrepartie financière** ou en passant par un **Groupe d'Employeur (GE)** qui vient poser un cadre juridique pour le partage de l'emploi.

LE PROJET SPORTIF FEDERAL

DEMANDER DES SUBVENTIONS



Depuis 2020, l'**Agence Nationale du Sport (ANS)** donne compétence aux fédérations sportives pour attribuer, au titre du **Projet Sportif Fédéral (PSF)**, des aides financières aux associations, comités départementaux et ligues régionales.

Le **Projet Sportif Fédéral** présente les orientations prioritaires de la FFBB dans une logique de développement des pratiques et de responsabilité sociale et environnementale sur l'ensemble du territoire. Ils consistent à mettre les fédérations au cœur de leur projet de développement en leur donnant la possibilité de décliner sur le plan territorial leur stratégie fédérale.

→ Lancement de la campagne PSF

Chaque année, dans le courant du mois de mars, la FFBB lance la **campagne PSF** par une série de webinaires d'informations dans lesquels sont abordés :

- Le dispositif PSF et ses spécificités;
- Le calendrier de la campagne;
- Les outils et les modalités de dépôt de son dossier.

→ Eligibilité des structures

- Être affilié à la FFBB depuis au moins une saison;
- Compter plus de **10 licenciés** au 31 mars;
- Avoir souscrit au **contrat engagement républicain** (voir lien ci-dessous);
- Disposer d'un **Compte Asso** dans lequel on effectue sa demande de subvention;
- Avoir renseigné les **budgets prévisionnels associés à chaque dispositif**;
- Pour les associations subventionnées l'année précédente sur le PSF, avoir déposé son **Compte Rendu Financier (CRF)** de l'année antérieure avant le 30 avril;
- Être à jour financièrement** vis-à-vis de son comité, sa ligue et la fédération.

Contrat d'engagement républicain →



CR financier →



Fiche FFBB PSF →



LE MECENAT / LE SPONSORING

TROUVER DES FINANCEMENTS

→ Le mécénat

Le **mécénat** consiste à faire un don, en numéraire ou en nature, à un organisme d'intérêt général, sans attendre en retour de contrepartie. Il peut être fait par des entreprises mais également des particuliers.

Toutefois, l'association doit respecter 3 conditions pour en bénéficier : absence d'activité lucrative, gestion désintéressée qui ne doit pas bénéficier exclusivement à un groupe restreint de personnes.

On retrouve différentes formes de mécénat :

- **Mécénat financier** : apport numéraire ;
- **Mécénat en nature** : apport en matériel, technique, renonciation de remboursement de frais ;
- **Mécénat technologique** : mobiliser le savoir-faire ou le métier d'une entreprise ;
- **Mécénat de compétence** : mise à disposition de salariés d'une entreprise.

L'entreprise ou le particulier mécène peut bénéficier de réductions fiscales.

Fiche FFBB Mécénat →



→ Le sponsoring

Pour diversifier leurs ressources, les associations peuvent également avoir recours à l'aide des entreprises sous la forme de **parrainage (sponsoring)**. Le **sponsoring** consiste en un appui financier ou matériel de la part d'une entreprise pour une association. Il s'agit d'un outil de financement efficace pour les structures sportives. En échange de cet appui, l'association s'engage généralement à promouvoir le sponsor auprès de son public et de ses autres partenaires.

Fiche FFBB Sponsoring →



PASS+, PASS SPORT, LABAZ

LES AIDES FINANCIERES AUX LICENCIES

→ Le Pass Sport

Le **Pass Sport** est une **aide à la pratique sportive de 50 euros par enfant** pour financer en tout ou partie son inscription dans une structure sportive. Les 3,3 millions de familles éligibles au **Pass Sport** reçoivent durant l'été un courrier de la CAF avec en-tête du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports les informant de leur éligibilité au dispositif.

Celles-ci doivent présenter ce courrier, entre le 1er juillet et le 28 février, au moment de l'inscription dans l'association sportive de leur choix pour bénéficier d'une **réduction immédiate de 50€ sur le coût de l'adhésion et/ou de la licence**. Le **Pass Sport** est une aide cumulable avec les autres aides mises en place, notamment par les collectivités.



→ Le PASS+

Le **Pass+** accompagne tous les collégiens (entrée en 6ème et jusqu'à l'âge de 15 ans) domiciliés dans le 78. Il permet d'obtenir une aide financière de **80 euros (100 euros pour les boursiers)** pour les **activités extrascolaires sport et culture**.

Comment en profiter ?

- Rendez-vous le site **www.passplus.fr**
- Créez votre compte **Pass+** représentant légal. Il vous permettra de gérer le profil de vos enfants pendant jusqu'à leur majorité.
- Ajoutez ensuite le profil d'un ou plusieurs enfants sur votre espace.
- Recevez la carte de votre enfant pour profiter des services **PASS+**

Vidéo explicative PASS+ →



PASS+, PASS SPORT, LABAZ

LES AIDES FINANCIERES AUX LICENCIES

→ LABAZ

LABAZ est une application destinée aux jeunes. Lancée en 2023, **LABAZ** est l'application mobile de la Région Île-de-France pour les **Franciliens de 15 à 25 ans**. Entièrement gratuite, elle propose des aides financières, des bons plans, des jeux-concours, etc.

Cette **aide sport et culture** permet de bénéficier de **100 euros** lorsque l'on **s'inscrit dans un club de sport ou à une activité culturelle**. Tout le monde peut installer et découvrir l'application **LABAZ** (disponible sur App Store et Google Play) sur son smartphone et se créer un compte. Bien évidemment, seuls les jeunes Franciliens de 15 à 25 ans peuvent profiter des avantages proposés.

Pour bénéficier des avantages :

- choisir dans la liste des partenaires du réseau **LABAZ** la structure où vous souhaitez utiliser l'aide de la Région.
- saisir le montant que vous souhaitez déboursier (dans la limite de 100€).
- présenter le QR code généré (ou le code associé) qui apparaît dans votre portefeuille électronique au moment du paiement directement auprès de la structure où vous voulez vous inscrire.

LABAZ
L'APPLI DES 15-25 POUR FAIRE LE PLEIN DE BONS PLANS

La Région Île-de-France offre
100€ D'AIDE SPORT & CULTURE
aux jeunes franciliens de **15-25**

VOUS PROPOSEZ
une activité sportive, artistique ou culturelle en Île-de-France ?

REJOIGNEZ LE RÉSEAU DES PARTENAIRES LABAZ

en vous inscrivant sur le portail dédié
<https://labaz.iledefrance.fr/partners/onboarding>

SCANNEZ LE QR CODE,
que le jeune vous présente,
depuis votre **espace partenaire** grâce à la caméra de votre téléphone ou de votre ordinateur

La Région vous REMBOURSE MENSUELLEMENT
des sommes créditées sur le compte bancaire fourni lors de votre inscription

Le montant du coupon est crédité sur **VOTRE COMPTE LABAZ**

ASTUCE
À tout moment vous pouvez suivre l'ensemble des transactions depuis votre espace dédié sur le portail partenaires

Pour savoir si votre structure est éligible au dispositif, vous pouvez consulter la **Charte des partenaires** : https://labaz.iledefrance.fr/charte_partenaire_aides.pdf ou simplement suivre le parcours d'inscription.

Vidéo explicative LABAZ →



ENTENTES, UNIONS, CTC

DISPOSITIFS DE COLLABORATION

Les **Ententes**, les **Unions** et les **Coopération Territoriales de Clubs (CTC)** sont des dispositifs de collaboration entre clubs affiliés à la FFBB, et non des clubs individuels à part entière. Elles permettent de mutualiser les équipes et ressources (humaines, matérielles, organisationnelles, financières) sans fusionner les entités juridiques. Chaque club garde donc sa propre identité.

→ Définitions

Ces trois dispositifs de collaboration sont volontaires et basés sur des conventions pour favoriser le développement territorial et/ou compétitif.

-CTC (Coopération Territoriale de Clubs) : Convention à moyen/long terme entre 2 à 3 clubs pour un projet de développement cohérent s'appuyant sur une forte mutualisation des moyens humains, matériels et financiers.

-Entente : Collaboration entre 2 à 3 clubs proches géographiquement pour mettre en place une animation sportive et territoriale ponctuelle au niveau départemental (création de 3 équipes en entente au maximum.).

-Union : Création d'une association de 2 à 3 clubs clairement orientée vers la constitution d'équipes ayant pour objectif d'évoluer à haut niveau (pré-national, championnat de France), avec statuts déposés en préfecture et convention.

→ Avantages / Inconvénients de chaque dispositif

Dispositif	Pour quel besoin ?	Avantages principaux	Inconvénients principaux
Entente	Manque ponctuel de joueurs pour faire une équipe dans une catégorie donnée	Montage simple, validé par le comité, idéal sur le court terme.	Niveau départemental uniquement, nombre d'équipes en ententes limité à 3.
Union	Projet de haut niveau sur une ou quelques équipes (Pré-national / Championnat de France)	Cadre pensé pour le haut niveau, mutualisation des meilleurs joueurs des clubs de l'union	Création d'une association spécifique (statuts + convention), durée limitée, structure incompatible avec les CTC
CTC	Projet global de développement sur un territoire (toutes catégories, pratiques variées, arbitrage, emploi...)	Vision territoriale, mutualisation, pas de limite sur le nombre d'équipes (en nom propre, en entente, inter-équipes).	Engagement pluriannuel, gouvernance plus complexe, incompatible avec union ou ententes avec des clubs en dehors de la CTC

LES ENTENTES

DISPOSITIFS DE COLLABORATION

Une entente est une collaboration à finalité sportive entre deux clubs affiliés à la FFBB proches géographiquement qui mettent en commun leurs effectifs pour participer à une compétition au niveau départemental :

- Catégories seniors en championnat départemental
- Catégories jeunes en championnat départemental ou interdépartemental.

Le nombre d'équipes en entente est limitée à 3 par club. L'entente constitue une réponse de la FFBB pour maintenir un maillage territorial de clubs et proposer une offre sportive à finalité compétitive lorsque le nombre de licencié par catégorie au sein d'un club n'est pas suffisante.

→ Création d'une entente

-**Accord entre clubs** : les présidents des clubs concernés se mettent d'accord sur les catégories concernées, la répartition des entraînements et des salles, l'encadrement, le nom de l'entente, la gestion des équipements et des frais.

-**Rédaction d'une convention d'entente** sur la base du modèle fourni par le comité départemental ou la FFBB.

-**Validation interne par les clubs** en comité directeur avec un procès-verbal à joindre au dossier.

-**Envoi du dossier au comité départemental** avant le 30 juin, qui vérifie la conformité et valide ou non la création de l'entente.

-Une fois validée, **la structure d'entente est créée dans FBI**, ce qui permet d'engager les équipes au nom de l'entente dans les championnats.

Fiche FFBB Entente →



Modèle de convention →



LES UNIONS

DISPOSITIFS DE COLLABORATION

Une **Union** est une **association entre 2 ou 3 clubs** maximum (d'une même Ligue Régionale ou de Comités Départementaux limitrophes) qui conservent chacune leur personnalité juridique et leur affiliation à la FFBB. L'**union** est créée autour d'un **projet sportif commun orienté vers le haut niveau** au sein duquel une ou plusieurs équipes sont généralement engagées en **championnat de France** ou en championnat qualificatif pour celui-ci.

→ Création d'une Union

Les étapes à suivre pour la création d'une **union** sont les suivantes :

- Rédaction d'un projet sportif commun** entre les clubs de l'Union;
- Rédaction des statuts** de l'Union;
- Rédaction et signature de la convention d'Union**;
- Créer et déclarer une association au nom de l'Union**;
- Réaliser la demande d'affiliation** pour cette nouvelle association;
- Déposer sa demande de création d'Union**, accompagnée de toutes les pièces justificatives demandées sur la plateforme dédiée de la FFBB avant le 30 avril de la saison en cours.
- Pièces justificatives** : statuts de l'union, contrat d'engagement républicain, récépissé de déclaration en préfecture, convention de l'Union, PV d'AG Extraordinaire des clubs constitutifs de l'Union, projet sportif de l'Union, demande d'affiliation de l'Union.

→ Durée d'une Union

- Union ne concernant que des **catégories jeunes** : 2 ans renouvelable.
- Union **Seniors ou mixte Seniors / Jeunes** : 3 ans renouvelable.

→ Renouvellement / Modification / Dissolution d'une Union

- Toutes ces actions doivent être effectuées via la plateforme dédiée de la FFBB avant le 30 avril de la saison en cours.

Fiche pratique FFBB →



Dépôt en ligne du dossier →



LES COOPERATIONS TERRITORIALE DE CLUBS

DISPOSITIFS DE COLLABORATION

La **Coopération Territoriale de Clubs (CTC)** est une convention officielle qui dure 2 à 3 ans, qui est reconductible et par laquelle plusieurs clubs affiliés à la FFBB s'engagent à **collaborer pour développer le basket-ball sur un territoire cohérent**. C'est un outil de mutualisation sans fusion : chaque club conserve son identité, son autonomie juridique et ses licenciés.

→ Objectifs

- Mutualiser** les ressources (encadrants, salariés, créneaux d'entraînements, école d'arbitrage, etc...);
- Etoffer** son offre de pratique;
- Redynamiser** un ou plusieurs clubs en difficulté ;
- Pallier** un manque de licencié sur une ou certaines catégories;
- Permettre** aux joueuses et aux joueurs d'évoluer à leur niveau.

→ 3 types d'équipes possibles au sein d'une CTC

- Equipe en Nom propre** : constituée de joueurs / joueuses d'un seul club;
- Equipe en Entente** (championnat départemental) : composée de joueurs / joueuses des clubs de la CTC;
- Inter-équipe** (championnat régional et championnat de France) : portée par un des clubs de la CTC qui en détiendra les droits sportifs, cette équipe sera complétée par des joueurs / joueuses provenant des clubs de la CTC à l'aide de **licences AST-CTC (Autorisation Secondaire de Territoire pour les CTC)**.

Remarques :

- Le nombre d'équipes, d'inter-équipes et d'ententes, portées par les clubs faisant partie d'une CTC, est illimité et peut être modifié chaque saison.
- On ne peut pas changer de club porteur en cours de saison.
- Le nom de l'équipe sera IE [Nom club porteur] ou IE [Nom CTC].

Fiche FFBB CTC →



LES COOPERATIONS TERRITORIALE DE CLUBS

DISPOSITIFS DE COLLABORATION

→ Création d'une CTC

Pour créer une **CTC (Coopération Territoriale de Clubs)**, il faut monter un projet commun entre clubs, le formaliser dans un dossier, puis le déposer en ligne via la plateforme FFBB avant le 30 avril pour homologation.

→ Contenu du dossier de création de la CTC

- Projet de développement** : objectifs et actions communs (formation, arbitrage, écoles de basket, offre 5x5/3x3, féminin, etc.), mutualisation des ressources.
- Convention** co-signée par l'ensemble des clubs constitutifs de la CTC
- Engagement** de répondre à une **obligation individuelle** (% minimum de mini-basketteurs dans chaque club) et à une **obligation collective** en lien direct avec les axes du Projet Sportif Fédéral (PSF).
- Procès-verbaux** des instances de chaque club autorisant la création de la CTC.

→ Dépôt du dossier et validation

- Le dossier est saisi via la plateforme informatique FFBB avant le 30 avril précédant la saison de démarrage.
- Le Comité Départemental et la Ligue Régionale donnent un avis sur l'intérêt du projet et la pertinence territoriale.
- La Commission Fédérale Démarche Clubs instruit le dossier puis le Bureau Fédéral valide (ou refuse) la CTC.
- Une fois validée, la commission Territoires de la FFBB crée la CTC dans FBI et les équipes de la CTC sont ensuite engagées par les clubs porteurs concernés.

→ Durée, Modifications et Renouvellement de la CTC

- La convention est signée pour 1, 2 ou 3 saisons et le renouvellement n'est pas tacite (bilan, CR du comité de pilotage). Toute modification de périmètre (ajout/retraits clubs, arrêt de la CTC) doit également passer par la plateforme FFBB, avec accord des instances concernées.

Fiche FFBB Création / Modification CTC →



Boîte
à outils →
eFFBB



Dépôt en ligne du dossier →



LES FUSIONS

DISPOSITIFS DE RESTRUCTURATION

La **fusion** permet à deux ou plusieurs associations sportives de se regrouper définitivement pour former une seule et unique association. Elle suppose la mise en commun effective et permanente des activités de leurs membres. Il existe deux formes de fusions : **la fusion simple** (création d'une nouvelle entité) et **la fusion absorption** (une association absorbe la ou les autre(s), qui disparaissent). Les clubs doivent posséder le même statut juridique et relever d'une même Ligue Régionale ou de Comités Départementaux limitrophes.

→ Objectifs d'une fusion

- Regrouper et optimiser les ressources** (matériel, infrastructures, finances, etc.);
- Offrir une meilleure compétitivité** et un **panel de pratiques plus large**;
- Répondre** à une demande de sa/ses collectivité(s).

→ Réalisation d'une fusion

Les étapes à suivre pour la réalisation d'une fusion sont les suivantes :

- Rédaction du projet de fusion**;
- Création et déclaration d'une association au nom de la fusion**;
- Organisation d'une AG extraordinaire** dans chaque association pour voter le projet de fusion;
- Constitution du dossier de fusion** et dépôt avant le 1^{er} juin de la saison en cours sur la plateforme dédiée FFBB accompagné de tous les pièces justificatives nécessaires;
- Pièces justificatives** : PV des AG Extraordinaires, traité de fusion et avis de publication, état des lieux des licenciés, demande d'affiliation, demande d'autorisation de conserver les droits administratifs et sportifs, déclaration de chaque association certifiant l'accomplissement de ses obligations financières;
- Examen du dossier et validation par la Commission Fédérale Juridique**;
- Choix des licenciés** : les licenciés qui rejoignent la nouvelle association obtiennent une licence OC. Les autres devront effectuer une demande de mutation vers une autre association.

Fiche pratique FFBB →



Dépôt en ligne du dossier →



Renseignements → modificationstructure@ffbb.com

LES SCISSIONS

DISPOSITIFS DE RESTRUCTURATION

Une **scission** est l'opération inverse de la fusion : **une association se divise en deux ou plusieurs associations**. Elle entraîne **la répartition du patrimoine, des droits sportifs et des licenciés** entre les nouvelles entités nées de la scission. Si l'association scindée poursuit son activité **exclusivement** à travers les nouvelles associations, elle doit **obligatoirement être dissoute**.

→ Objectifs d'une scission

- Séparer certaines activités** d'une même structure associative par exemple les hommes et les femmes, les jeunes et les seniors, etc. ;
- Répondre** à une demande de sa/ses collectivité(s).

→ Réalisation d'une scission

Les étapes à suivre pour la réalisation d'une scission sont les suivantes :

- Rédaction du projet de scission**;
- Publication de l'avis de scission** dans un journal d'annonces légales;
- Organisation d'une AG extraordinaire** pour voter le projet de scission;
- Constitution du dossier de scission** et dépôt avant le 1^{er} juin de la saison en cours sur la plateforme dédiée FFBB accompagné de tous les pièces justificatives nécessaires;
- Pièces justificatives** : PV de l'AG extraordinaire, projet de scission avec traité de répartition, statuts des nouvelles associations, état des licenciés, demandes d'affiliation des nouvelles entités;
- Examen du dossier et validation par la Commission Fédérale Juridique**;
- Dissolution de l'association scindée**, si elle n'existe plus à travers aucune des nouvelles entités, qui doit être rayée du registre des associations.

Fiche pratique FFBB →



Dépôt en ligne du dossier →



Renseignements → modificationstructure@ffbb.com

LES OFFRES DE FORMATION



CDYBB /LIFBB

FORMATION DES DIRIGEANTS

Un certain nombre de **formations destinées aux dirigeants** sont mises en place chaque saison par le CDYBB comme la LIFBB.

→ Réunion « Nouveaux dirigeants » (CDYBB)

1/3

Cette réunion est organisée chaque début de saison. Elle est généralement programmée un samedi matin du mois de septembre. Elle est destinée à tous les nouveaux dirigeants afin de leur donner un vernis culturel sur le fonctionnement du comité (missions, commissions, formations, détectations / sélections, etc.) ainsi que sur toutes les facettes de la gestion d'un club : licences, engagements, règlements, déroulement de la saison sportive, etc. Cette réunion est également destinée à celles et ceux qui désirent faire un point d'actualité et intégrer les dernières modifications et évolutions réglementaires ou organisationnelles.

→ Réunion « Référénts Licences » (CDYBB)

Cette réunion est organisée à la fin de chaque saison (généralement en mai) et est destinée aux référents licences. Elle a pour but d'informer les clubs sur les démarches à suivre et sur les erreurs les plus fréquentes rencontrées dans la gestion des licences, tout au long de la saison : création / renouvellement, mutations, prêts, autorisations secondaires, surclassements, etc. Une information est également donnée sur la préparation et l'échéancier de la saison à venir (ré-affiliation, qualification des joueurs, etc.).

→ Formation des Présidents et Secrétaires Généraux d'associations (LIFBB)

Il existe 2 niveaux de formation proposés selon les années :

- Niveau 1 : Apprentissage
- Niveau 2 : Perfectionnement

Intégrées au parcours régional de Formation des Dirigeants, et destinées aux présidents et secrétaires généraux d'associations sportives, ces formations gratuites visent à **renforcer les compétences managériales et stratégiques des dirigeants pour un pilotage plus efficace de leurs structures.**

CDYBB / LIFBB

FORMATION DES DIRIGEANTS

→ Formation des Présidents et Secrétaires Généraux d'associations (LIFBB)

Niveau 1 : Apprentissage

Le programme se compose de six modules complémentaires, alternant présentiel (avec hébergement et restauration) et distanciel :

2/3

-Connaissance de soi (présentiel) : Identifier sa personnalité et son potentiel, mieux gérer la relation à autrui, la motivation et le stress.

-Connaissance de l'association (distanciel) : Comprendre le cadre associatif du basket, l'environnement réglementaire et les responsabilités des dirigeants.

-Gestion financière et subventions (distanciel) : Maîtriser les principes de gestion, optimiser les ressources et les financements associatifs.

-Gestion de projet avec performance (présentiel) : Savoir concevoir, planifier, piloter et évaluer un projet associatif.

-Être employeur (distanciel) : Recruter, accompagner et gérer salariés et bénévoles, tout en développant l'emploi associatif.

-Communication (présentiel) : Conduire efficacement réunions et prises de parole, gérer les conflits et utiliser les réseaux sociaux.

Ce parcours offre aux dirigeants un ensemble d'outils opérationnels pour améliorer la gestion, le leadership, la communication et la performance organisationnelle au sein de leurs clubs.

CDYBB /LIFBB

FORMATION DES DIRIGEANTS

→ Formation des Présidents et Secrétaires Généraux d'associations (LIFBB)

Niveau 2 : Perfectionnement

Ce parcours s'adresse aux Présidents et Secrétaires généraux déjà formés à un premier niveau, ainsi qu'aux présidents expérimentés souhaitant approfondir leur posture de leadership. Il ne s'agit pas d'une formation technique mais d'un espace de réflexion et d'échanges destiné à transformer les pratiques de direction des clubs sportifs.

Les objectifs de cette formation sont de :

- Faire évoluer la posture et le leadership des dirigeants;
- Clarifier la gouvernance et renforcer le pilotage stratégique;
- Sécuriser la gestion économique et institutionnelle du club;
- Améliorer le management des bénévoles, salariés et entraîneurs;
- Mieux gérer la communication et les situations de crise.

Ce parcours alterne temps en présentiel, sessions à distance et travaux pratiques adaptés aux réalités des clubs. Il se compose de 6 modules :

- Posture du dirigeant**
- Gouvernance et stratégie**
- Pilotage financier**
- Management humain**
- Relations institutionnelles**
- Communication et gestion de crise**

Le format comprend 3 sessions de 2 jours en présentiel (hébergement et repas inclus) et 12 soirées en visio d'une durée de 2 heures, les lundis soirs.

À l'issue de la formation, les participants repartent avec : une vision claire de leur rôle, une feuille de route stratégique pour leur club, des outils concrets de pilotage et un réseau régional de pairs.

DEVENIR ARBITRE

FORMATION DES OFFICIELS

Au niveau départemental, il existe 2 catégories d'arbitres : l'**Arbitre Club** et l'**Arbitre départemental**.

→ Arbitre Club

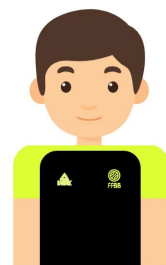
L'**arbitre club** est un arbitre qui **officie** et qui est parfois **formé au sein de son club ou au sein d'une Ecole d'Arbitrage**, qui est une structure dédiée au sein d'un club ou d'un regroupement de clubs comprenant au minimum un responsable attitré et un ou plusieurs formateurs. Il officie prioritairement sur les matchs de jeunes dans son club. Pour cela, il est accompagné par un **formateur du club** ou de l'**Ecole d'Arbitrage** qui l'aide dans ses premiers pas et le conseille.

→ Arbitre Départemental

Pour devenir **Arbitre Départemental**, il faut avoir acquis une solide expérience en tant qu'Arbitre Club, suivre la **formation Arbitre Départemental** organisée par les formateurs de la **Commission Départementale des Officiels (CD0)** et réussir l'**Examen Arbitre Départemental (EAD)**.

Pour suivre la formation, il faut respecter les conditions suivantes :

- Être licencié(e) auprès de la FFBB,
- Avoir plus de 15 ans,
- S'inscrire (gratuitement) à la formation auprès du CDYBB.



Pour obtenir son **diplôme d'Arbitre Départemental**, il faut avoir complété sa **FOAD** (Formation Ouvert et à Distance), assister aux **journées de formations en présentiel** et valider la **partie réglementaire (QCM) et pratique (Match d'observation)** de l'EAD.

Un Arbitre Départemental pourra être désigné par le **Répartiteur des arbitres** du CDYBB pour officier, en fonction de son expérience, sur des rencontres dans les **catégories régionales R4 et R3 jeunes de U13 à U21** ainsi que dans les **catégories Seniors départementales DM2, PRF et PRM**. Ses frais de déplacements seront pris en charge et il bénéficiera d'une indemnité pour sa prestation.

PROGRESSER EN TANT QU'ARBITRE

FORMATION DES OFFICIELS

Pour progresser en tant qu'arbitre départemental, il faut officier le plus fréquemment possible, pour gagner progressivement en expérience et en assurance et profiter des actions de formation continue mises en place par la Commission Départementale des Officielles (CDO).

→ Formation continue

Quand un arbitre est validé Arbitre Départemental, la CDO peut lui proposer différentes formations ainsi qu'un accompagnement tout au long de la saison :

- une **matinée de recyclage annuel** en début de saison,
- différentes **formations** sous forme de réunions, soirées, mini-stages, ...,
- des **observations** lors de ses matchs pour le conseiller et l'accompagner dans son évolution.

→ Détection des potentiels

Les observations régulières, réalisées sur les arbitres départementaux, vont permettre au **responsable des observateurs**, de détecter les arbitres possédant un vrai potentiel d'évolution. Ces derniers seront alors pris en charge par le **responsable du suivi des potentiels**, qui leur proposera un **accompagnement personnalisé** et une **formation renforcée** (QCM sur le règlement, séances dirigées d'arbitrage sur des équipes de haut niveau) afin de les préparer petit à petit à pouvoir officier au niveau régional.

→ Arbitre Régional

Sur proposition de la CDO, un arbitre peut devenir stagiaire région. Sa formation s'effectue par la suite au sein de la Ligue Ile de France via la **Commission Régionale des Officiels (CRO)**. Il arbitre les rencontres du championnat jeunes région R2 et R1 (et parfois du CDF jeunes U15 et U18 féminin et masculin), ainsi que les championnats seniors de la Ligue Ile de France.

→ Arbitre National

La formation s'effectue au sein de la Ligue Ile de France. Il arbitre les rencontres de NF3, NF2, NM3, CDF U15 et U18 féminin et masculin.

LES ECOLES D'ARBITRAGE

FORMATION DES OFFICIELS

Une **école d'arbitrage** est une structure créée par un club/une CTC (ou mutualisée entre plusieurs clubs) pour former des arbitres et OTM de clubs, avec deux niveaux possibles (Niveau 1 et Niveau 2) et une reconnaissance officielle par le CDYBB (visite annuelle de l'école d'arbitrage) et la FFBB.

L'objectif d'une **école d'arbitrage** est de promouvoir les fonctions d'officiels, d'organiser la formation des arbitres et des OTM du club. Les formateurs de l'école d'arbitrage devront accompagner, conseiller, coacher et **protéger systématiquement** les jeunes arbitres en formation lors des rencontres.

→ Ecoles d'arbitrage de niveau 1 et de niveau 2

-**Niveau 1** : Ecole orientée vers l'**animation** et la **formation ludique** des arbitres club qui officieront sur les rencontres de jeunes, encadré par un formateur de l'école d'arbitrage.

-**Niveau 2** : Ecole qui va plus loin et **prépare les arbitres du club / de la CTC les plus expérimentés à l'Examen d'Arbitre Départemental (EAD)** en officiant sur des rencontres de niveau de jeu plus relevé, en doublette avec un arbitre très expérimenté ou leur formateur.

→ Accompagnement du CDYBB

Le CDYBB se propose d'accompagner tout club souhaitant créer une école d'arbitrage lors de sa 1^{ère} saison d'existence :

-**Visite de l'école d'arbitrage** à 3 reprises dans la saison afin d'accompagner et conseiller les formateurs;

-Dotation des stagiaires d'un **tee-shirt « Arbitre en formation »** ainsi que d'un **cahier d'arbitre club**.



→ Cahier d'Arbitre Club :



→ Livret du formateur :



APPLICATION QUIZ ARBITRAGE

FORMATION DES ARBITRES

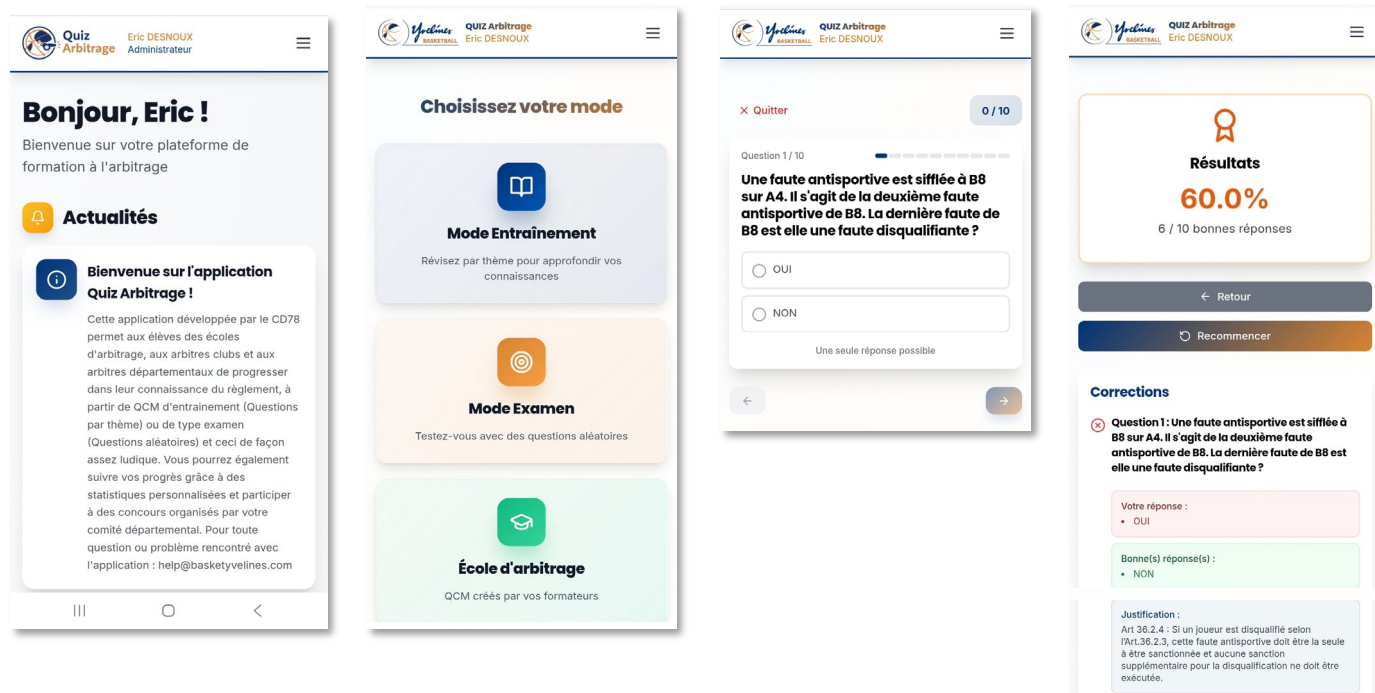
L'application **Quiz Arbitrage** est destinée aux élèves des écoles d'arbitrage, aux arbitres club ainsi qu'aux arbitres départementaux, afin de leur permettre d'acquérir puis de consolider leurs connaissances du règlement en s'entraînant grâce à des QCM.



→ 2 Profils d'utilisateurs

-Profil Arbitre : Le profil Arbitre permettra de s'entraîner grâce à des QCM d'entraînement (questions par thème) ou des QCM d'examen (questions aléatoires) ou encore d'accéder à des QCM créés par le responsable de l'école d'arbitrage de son club. Il sera également possible de consulter ses statistiques de réussite dans le mode examen pour évaluer ses progrès et de participer à des concours organisés par le CDYBB.

-Profil Formateur : Le profil Formateur permettra aux responsables des écoles d'arbitrage de créer des QCM sur mesure à des fins d'entraînement ou destinés à se préparer à un examen d'arbitrage. Ces QCM ne seront accessibles qu'aux élèves de l'école d'arbitrage concernée.



Accéder à l'application →



Vidéo de démonstration →



DEVENIR OTM

FORMATION DES OFFICIELS

Acteurs systématiques lors des matchs, les **Officiels de Table de Marque (OTM)**, c'est-à-dire **les Marqueurs et les Chronomètres de jeu**, œuvrent dans l'ombre des arbitres pour les assister dans leurs missions de gestion de la feuille de marque, de l'administratif d'une rencontre, puis dans le contrôle du score, des fautes, des demandes de temps morts et de remplacements.

Il existe différentes **formations gratuites** permettant de devenir **OTM** :

→ Formation OTM Club

-L'**OTM Club** occupe les postes de **Marqueur ou de Chronomètreur de jeu** dans son club comme OTM du club recevant jusqu'au niveau régional (hors PNF/PNM).

-**Formation théorique individuelle sur e-Learning et formation pratique dans son club** : Inscription dans FBI, formation e-Learning « OTM Club » à valider + 5 rencontres à officier et à inscrire sur FBI au cours de la saison (saisie par le club).

→ Formation OMT Région

-L'**OTM Région** occupe les postes de **Marqueur**, de **Chronomètreur de jeu** et **d'opérateur des 24 secondes** dans son club. Il est également désigné sur l'ensemble du territoire Francilien sur des rencontres de niveau PNF, PNM, NF3 et NM3. Sur ces niveaux, il peut être désigné en tant qu'OTM du club recevant.

-**Formation e-learning « OTM Région »** (6 modules) et **Formation e-learning e-Marque V2 Séance**, 1 séance pratique et 1 séance théorique organisées par la Ligue régionale.

-**Validation pratique** par la Ligue Régionale sur les 3 postes et sur les procédures de communication à 2 et à 3 OTM.

→ Accompagnement du CDYBB pour devenir OTM Régional

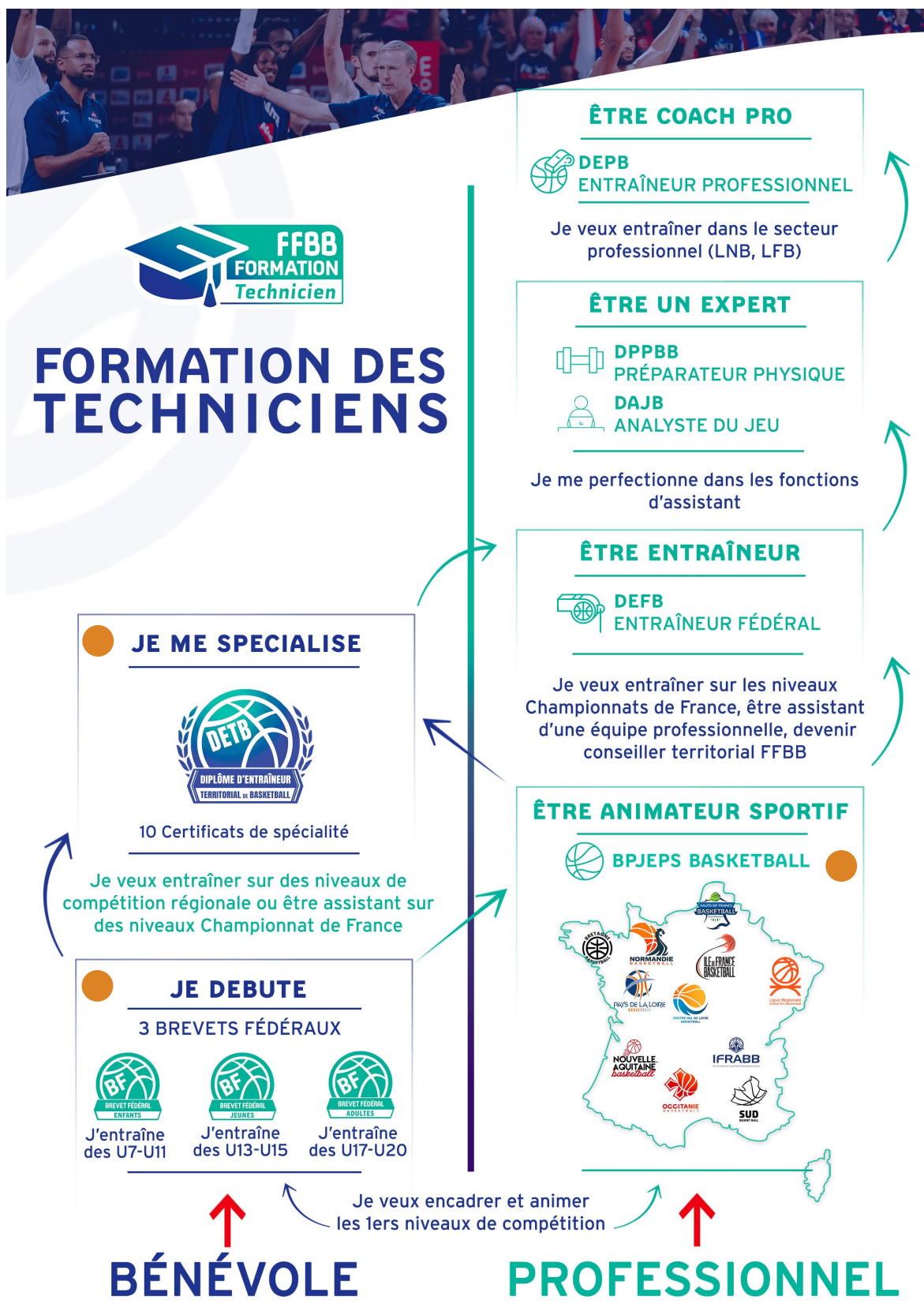
Afin d'accompagner et de mieux préparer les personnes officiant en tant qu'OTM Club et désireuses de devenir OTM Région, le CDYBB propose chaque saison 1 à 2 **formations d'OTM «départemental»** en parallèle des sessions de formations Arbitre Départemental.

Guide OTM FFBB →



FORMATION DES TECHNICIENS

CURSUS DE FORMATION



LES BREVETS FEDERAUX

FORMATION DES TECHNICIENS

Les **brevets fédéraux** sont des formations initiales diplômantes destinées aux bénévoles comme aux éducateurs pour encadrer des équipes de basket-ball de manière sécurisée et pédagogique. Leur objectif principal est de permettre d'entraîner et d'accompagner en compétition selon l'âge des joueurs, en favorisant l'engagement, l'apprentissage et le développement via une posture adaptée.

Il existe 3 types de brevets fédéraux :

- le **Brevet Fédéral Enfants (U9 à U11)**
- le **Brevet Fédéral Jeunes (U13 à U15)**
- le **Brevet Fédéral Enfants (U17 à U20 et Seniors)**

Un Brevet Fédéral, c'est :





UNE NOUVELLE PHILOSOPHIE DE FORMATION
COMMUNIQUER - FORMER - FIDÉLISER

 **18 VIDÉOS**
 **12 FICHES PÉDAGOGIQUES**

9 SUPPORTS PÉDAGOGIQUES
+
3 GUIDES PRATIQUES


6 FICHES
D'OBSERVATION (STAGIAIRE)
D'ÉVALUATION (FORMATEUR)






En savoir plus →



LES BREVETS FEDERAUX

FORMATION DES TECHNICIENS

La formation Brevet Fédéral vous permettra de découvrir :

- les caractéristiques des **joueurs U9 / U11** ou **U13 / U15** ou **U18 / U21 / Adultes**;
- les modalités d'**animation pédagogique** à l'entraînement et en compétition;
- les **orientations techniques du jeu à développer** pour les catégories concernées;
- les **outils d'accompagnement** de vos joueurs et de votre équipe en compétition mais aussi les outils d'accompagnement de l'environnement du joueur.

→ **Des contenus de formation adaptés au public concerné**

U9 / U11	U13 / U15	U18 / U21 & Adultes
-Les attentes et motivations des enfants -Les basiques « Fundamentaux » -La construction d'une situation pédagogique et séance d'entraînement -L'accompagnement des enfants en compétition -La posture pédagogique à adopter pour favoriser l'engagement et l'apprentissage	-Les attentes et motivations des jeunes -Les outils du 1C1 et le développement du jeu rapide -La construction d'une séance pédagogique -L'accompagnement des jeunes en compétition -La posture pédagogique à adopter pour favoriser l'engagement et l'apprentissage	-Les attentes et motivations des adultes -Attaquer à 5 : simplifier son collectif, impliquer et engager les joueurs dans un projet collectif -La construction d'une séance pédagogique -L'accompagnement des adultes en compétition -la posture pédagogique à adopter pour favoriser l'engagement et le développement

→ **Durée de la formation**

- 44 heures de formation (28h de présentiel + 16h d'e-learning et défis terrain);
- une journée pendant les vacances de Noël;
- une journée pendant les vacances d'hiver;
- un week-end pendant les vacances de printemps, comprenant l'évaluation.

→ **Pré-requis**

- avoir 16 ans révolu à la date de la Formation;
- être licencié(e) à la FFBB à la date de la formation;
- être en possession d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du Basket-ball.

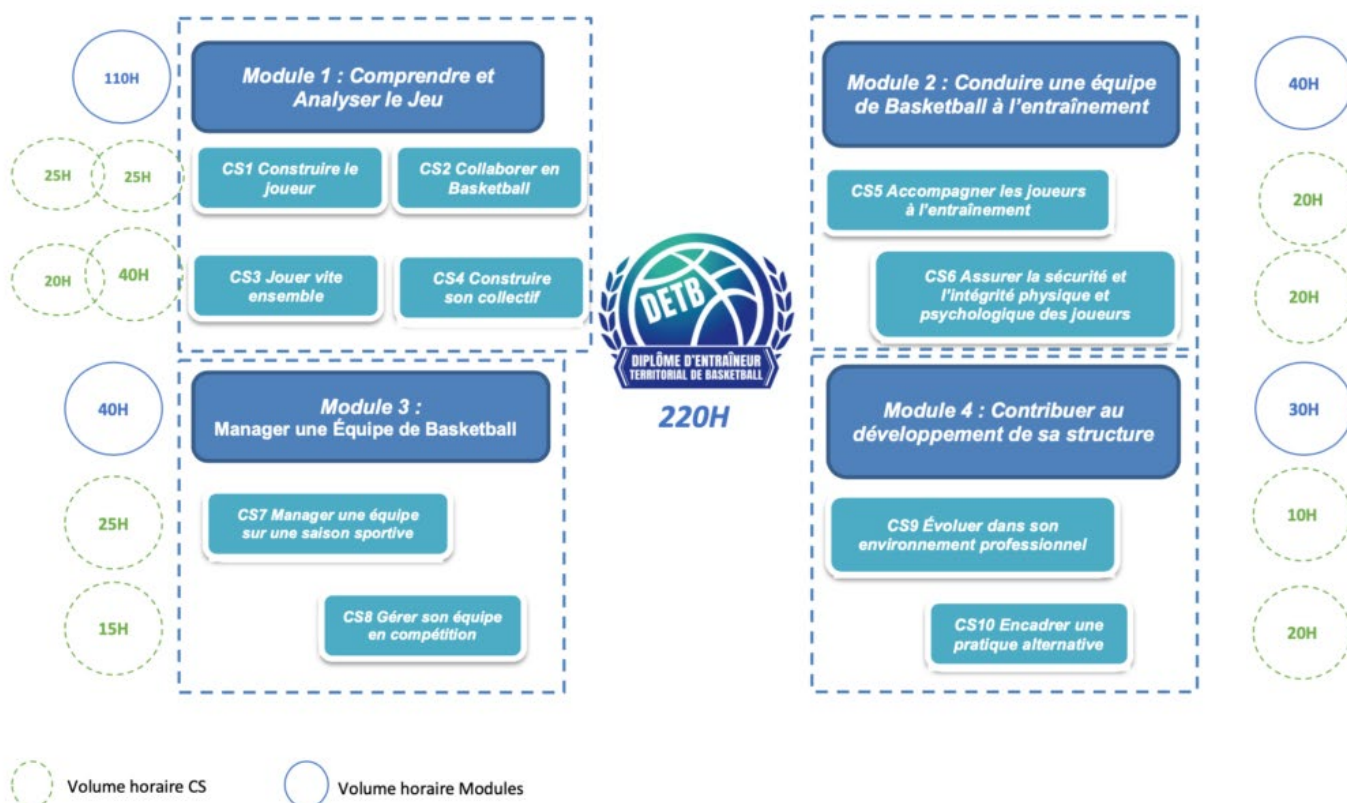
FORMATION DES TECHNICIENS

DIPLÔME D'ENTRAÎNEUR

TERRITORIAL DE BASKET-BALL

Le DETB (Diplôme d'Entraîneur Territorial de Basket-ball) est une formation de niveau régional qui s'articule autour de **4 modules** comportant chacun un certain nombre de **Certificats de Spécialité (CS)**. Chaque module comprend des heures de formation en présentiel et en distanciel, ainsi que des évaluations certificatives.

- Le **module 1 « Comprendre et analyser le jeu »** comprend les CS 1, 2, 3 et 4.
- Le **module 2 « Conduire une équipe de basket-ball à l'entraînement »** comprend les CS 5 et 6.
- Le **module 3 « Manager une équipe de basket-ball »** comprend les CS 7 et 8.
- Le **module 4 « Contribuer au développement de sa structure »** comprend les CS 9 et 10.



En savoir plus →



Vidéo FFBB →



FORMATION DES TECHNICIENS

DIPLÔME D'ENTRAINEUR

TERRITORIAL DE BASKET-BALL

→ Organisation de la formation

Les différents modules peuvent être suivis sur une ou plusieurs années. Cette formation s'effectue obligatoirement dans un premier temps au sein du CDYBB (CS1, CS3), puis auprès de la LIFBB pour tous les autres CS.

La formation associée aux CS1 et CS3 du module 1, organisée par le CDYBB, se déroule le 1^{er} et le dernier week-end des vacances de la Toussaint. En plus des séances en présentiel, la formation comprend une séance d'observation, une évaluation blanche de pédagogie en club, ainsi qu'un e-learning (FOAD) à compléter avant le début de la formation.

→ Pré-requis

- avoir 16 ans révolu à la date de la formation;
- être licencié(e) à la FFBB à la date de la formation;
- être en possession d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du basket-ball;
- être titulaire du Brevet Fédéral (Enfants, Jeunes ou Adultes);
- être en possession du diplôme formation secourisme PSC1 lors du dépôt final du dossier.

→ Coût de la formation

- CS1 & CS3 : 450€ + 22€ accès Teach-Up (260€ sont pris en charge par le CDYBB) → 212€
- CS2 : 250€, CS4 : 400€, CS5 : 200€, CS6 : 200€, CS7 : 250€, CS8 : 150€, CS9 : 100€, CS10 : 200€

→ Renseignements

- CS1 / CS3 : **Arnauld SEYS** (arnauld.seys@basketyvelines.com)
- CS2, CS4 à CS10 : **Jean-Philippe GUEY** (jpguey@basketidf.com)

FORMATION DES TECHNICIENS

DIPLÔME DE TECHNICIEN

TERRITORIAL DE BASKET-BALL

Dans la continuité du développement de l'offre de formation proposée par la FFBB, un nouveau diplôme destiné aux techniciens va voir le jour dès la rentrée de septembre 2026 : le diplôme de **Technicien Territorial de Basket-ball (TTBB)**.

Mis en place par la FFBB et pensé pour répondre aux besoins identifiés sur le terrain, ce **diplôme de niveau 4** (niveau BAC) réalisé en **apprentissage** vient compléter les parcours existants en proposant une orientation davantage tournée vers **l'entraînement, l'accompagnement des équipes et la pratique compétitive**.

Là où le BPJEPS permet aujourd'hui de former des profils polyvalents, capables d'animer, de structurer et de développer l'activité au sein des clubs, le diplôme de **TTBB** s'adresse à celles et ceux qui souhaitent aller plus loin dans la dimension sportive, avec une appétence marquée pour le **coaching et le travail de terrain**.

→ A retenir sur le diplôme de TTBB

- **Un diplôme orienté terrain et performance** : Formation centrée sur l'entraînement, la progression des joueurs et l'accompagnement d'équipes en compétition.
- **Un format en alternance** : 1 à 2 jours de formation par semaine (principalement le lundi), le reste du temps en club.
- **Un accès encadré pour garantir la cohérence des profils** : Accessible après un BPJEPS, mais aussi directement pour des profils déjà investis dans l'encadrement. L'entrée en formation reposera sur l'étude du profil et pourra inclure des tests techniques, afin de garantir l'adéquation avec les exigences du diplôme.
- **Des compétences concrètes et applicables** : Conception de séances, suivi de joueurs, gestion d'équipes en compétition, intégration dans le projet du club.

FORMATION DES TECHNICIENS

BPJEPS – SPECIALITE BASKET-BALL

Le **Brevet Professionnel de Jeunesse et de l'Education Physique et Sportive (BPJEPS) spécialité « Basket-Ball »** est un diplôme de niveau 4 correspondant au premier niveau de qualification permettant d'exercer une activité professionnelle en toute autonomie. **Il prépare ainsi au métier d'éducateur sportif en basket-ball et permet d'être employé à plein temps.**

La formation, qui s'effectue **en alternance** sur une saison sportive (septembre à juin), s'articule de la manière suivante :

-15 à 18 heures de formation théorique hebdomadaires au sein du CFA support

-17 à 20 heures de pratique au sein **d'une structure sportive d'accueil (club ou comité départemental)**, avec un tuteur pour assurer le suivi du stagiaire.

→ Un métier aux multiples facettes

Le métier d'éducateur des sports collectifs couvre différentes fonctions. En effet, l'éducateur est employé pour animer, initier et faire découvrir des activités s'appuyant sur les sports collectifs, mais aussi concevoir et développer des projets d'activités, les promouvoir et les conduire.



ANIMATEUR

Le stagiaire est en capacité d'animer et d'encadrer des activités dans les collectivités territoriales et dans les écoles.



ENTRAÎNEUR

Au sein du club, celui-ci pourra d'entraîner dans les catégories jeunes jusqu'à la troisième division régionale (ex-Promotionnelle).



GESTIONNAIRE

Le stagiaire sera en mesure de gérer une partie des tâches administratives de sa structure d'accueil.



FORMATEUR

Accompagnant la progression sportive des pratiquants de sa structure, le stagiaire sera en mesure de former et d'accompagner d'autres familles (arbitrage, bénévole ...)



DÉVELOPPEUR

Formé à la gestion de projet, le stagiaire sera en capacité de mettre en place des projets et des actions en lien avec la politique de la structure.

FORMATION DES TECHNICIENS

BPJEPS – SPECIALITE BASKET-BALL

→ Les contenus de la formation

Ceux-ci s'articulent autour de **blocs de compétences (BC)**. Ils regroupent l'ensemble des capacités et des compétences attendues dans le métier d'éducateur de sports collectifs :

- BC1** : Apprendre à concevoir et mettre en œuvre un projet d'animation;
- BC2** : Valoriser les activités et les projets d'une structure ;
- BC3** : Concevoir et conduire en sécurité et évaluer des séances et des cycles de découverte et d'apprentissage des activités du basket-ball.

→ Comment financer la formation

Dans le cadre d'un contrat en apprentissage, l'inscription et la formation au BPJEPS - Spécialité « Basketball » sont totalement gratuites. De plus, depuis le 1^{er} janvier 2025, une aide uniquement dédiée aux entreprises de moins de 250 salariés pour l'embauche d'un apprenti préparant une formation d'un niveau maximum au baccalauréat (niveau 4), équivalente à 5000 €, versée mensuellement à l'employeur, est disponible.

→ Pré-requis

- être âgé au minimum de 17 ans et au maximum de 29 ans;
- être titulaire du PSC1;
- être titulaire d'une licence de la FFBB;
- fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement du basketball datant de moins d'un an.

→ Structures en Ile de de France proposant le BPJEPS Spécialité Basketball

-LIFBB en partenariat avec le CFA de la FFBB →



-CFA Omnisport de Paris →



CHARGE(E) DE DEVELOPPEMENT DES STRUCTURES SPORTIVES ET ASSOCIATIVES

DEVELOPPEMENT DU CLUB

Vous êtes passionné(e) par le sport, la vie associative et souhaitez vous professionnaliser dans la **gestion et le développement de structures sportives** ? L'Institut Régional de Formation de la Ligue Île-de-France de Basket-Ball (IRFBB) lance une nouvelle formation : **Chargé de Développement de Structure Sportive Associative (CDSSA)**.

→ Objectifs de la formation

Au cours de cette formation complète, vous apprendrez à :

- Proposer et accompagner le projet de développement de votre association;
- Gérer les ressources humaines, administratives et financières;
- Encadrer les activités sportives et gérer les équipements;
- Organiser des événements sportifs et associatifs.

→ Un titre professionnel reconnu

Cette formation, certifiée **Titre à Finalité Professionnelle (TFP) de niveau 5 (équivalent Bac+2)**, vous permettra d'acquérir toutes les compétences nécessaires pour accompagner efficacement le développement et la structuration des associations sportives.

→ Modalités

- Durée : 1 an en alternance (ou contrat de professionnalisation)
- Lieu : IRFBB – 117 rue du Château des Rentiers, Paris 13^{ème}
- Horaires : lundi et mardi de 9h à 16h, mercredi matin de 9h à 13h
- Coût : 9548 € (pris en charge à 100 % par l'AFDAS pour les contrats d'alternance)

→ Pré-requis

- Avoir 18 ans minimum à l'entrée en formation;
- Être titulaire du PSC1 ou d'un diplôme équivalent;
- Disposer d'un diplôme de niveau 4 minimum (Bac, BPJEPS...);
- Justifier d'une expérience d'un an minimum dans une association;
- Posséder une carte d'identité ou un passeport en cours de validité.

→ Renseignements : irfbb@basketidf.com

Vidéo FFBB →



COLLOQUE MINI-BASKET

FORMATION DES TECHNICIENS



Chaque année, en début de saison, la Commission Technique et la Commission Mini-Basket organisent un **colloque Mini-basket** destiné aux **entraîneurs des Ecoles de Mini-Basket du département**.

Créé dans les années 90, ce colloque se déroule le **dernier dimanche de septembre**, en matinée, traditionnellement dans un club labellisé Ecole Française de Mini Basket (EFMB) de notre département.

Au programme, **deux interventions techniques** entrecoupées d'un **petit déjeuner convivial**, afin de favoriser les **échanges entre entraîneurs**. Ces interventions sont effectuées par des **cadres techniques de la FFBB**, de la **ligue Ile de France** ou du **comité** ou tout simplement par un **entraîneur diplômé expert dans ces catégories d'âges (U7 à U11)**.

Le **colloque mini-basket** s'inscrit dans le cadre du développement de l'enseignement de la pratique du basket-ball dans les Yvelines, ainsi que dans la mise en place de la **formation continue des entraîneurs du département**.



Vidéo CDYBB →

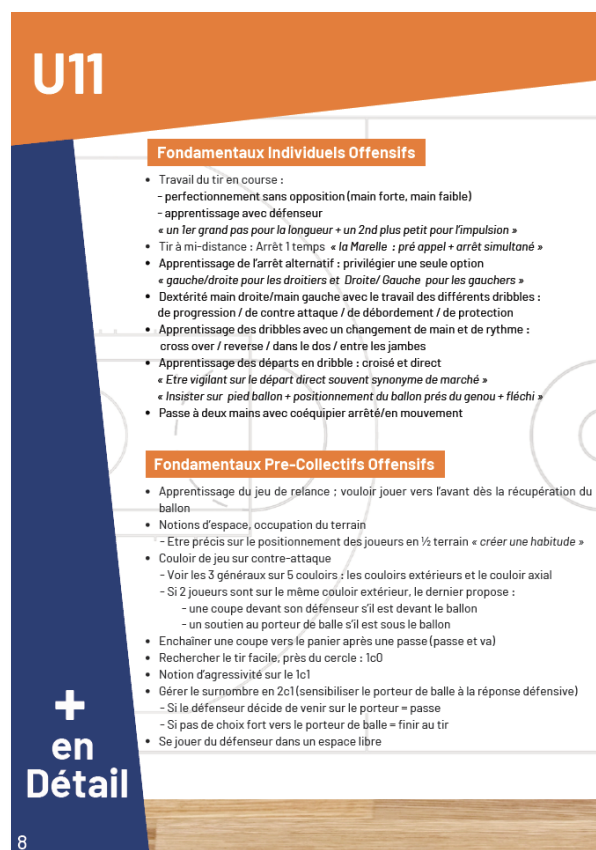


CHARTE DE L'ENTRAINEUR YVELINOIS FORMATION DES TECHNICIENS

Dans le cadre des travaux de l'Équipe Technique Départementale (ETD) du CDYBB, pilotée par son CTF Arnauld SEYS, nous avons décidé de mettre à disposition des techniciens yvelinois une **charte de l'entraîneur**.

Nous nous sommes efforcés de réaliser un document simple, regroupant les **priorités d'enseignement sur le plan technico-tactique** à favoriser dans les catégories U11, U13 et U15 et portant sur les thèmes suivants: **fondamentaux individuels offensifs, fondamentaux pré-collectifs offensifs, fondamentaux défensifs et objectifs de fin de catégorie**. Nous avons également souhaité faire un focus sur la **posture à adopter par l'entraîneur** en toutes circonstances vis de ses joueurs / joueuses, des officiels mais aussi des parents.

Ce document s'adresse à tous les entraîneurs yvelinois évoluant en championnat départemental ou régional. Il sert également de base de travail à nos sélections yvelinoises U13 et U14 filles et garçons.



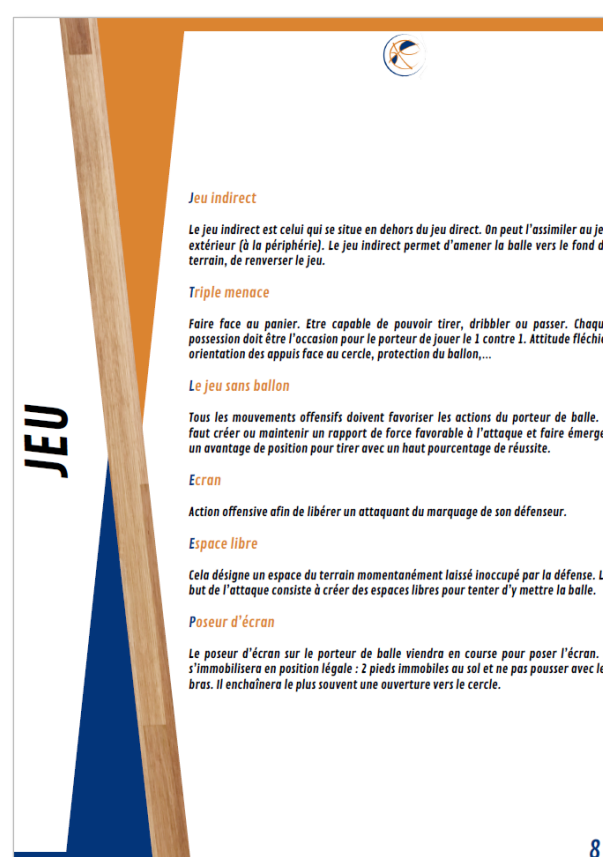
Charte de l'entraîneur yvelinois →

LE LEXIQUE TECHNIQUE

FORMATION DES TECHNICIENS

La Commission technique du CDYBB a souhaité vous proposer un petit **lexique technique** rassemblant les principaux termes utilisés dans le domaine du basket-ball sur des domaines comme :

- le 1C1,
- l'Adresse,
- les Appuis,
- la Défense,
- les Fondamentaux,
- le Jeu (jeu rapide, 2 contre 2, 5 contre 5),
- la Préparation Physique,
- le Travail par poste de jeu.



Lexique technique →





BASKETCOACH.COM

FORMATION DES TECHNICIENS

Le site internet **BasketCoach.com** est une mine d'or d'informations pour les entraîneurs de tous niveaux. En plus d'un grand nombre de documents techniques sur les **fondamentaux individuels** et le **collectif offensif et défensif**, le site propose une **base de données complète d'exercices classés par thèmes**, ainsi qu'une bibliothèque de liens sur des vidéos de colloques ou d'interventions techniques.

Documents du site BasketCoach →



Site internet → <https://www.basketcoach.com>

FORMATION BASKET SANTE

LABELS BASKET SANTE

Le programme **Basket Santé** est intégré à la Stratégie Nationale Sport Santé et au dispositif Sport sur Ordonnance. Le **Basket Santé** doit obligatoirement être mis en place dans le cadre d'un **label fédéral** attribué par la FFBB. Les labels de pratique (au nombre de 3) se différencient par l'encadrement, les publics, la durée, les objectifs, les lieux et les formes de pratiques.



Le **Label Basket Santé Découverte** est destiné à mettre en place un temps de découverte de l'activité Basket Santé au sein ou par l'intermédiaire d'une structure fédérale affiliée. Un ou plusieurs labels Basket Santé Découverte peuvent vous permettre de mieux appréhender vos publics (identification des besoins, des disponibilités...).

Caractéristiques du label :

- Séances ponctuelles (de 1 à 3 jours);
- Initiation, colloque, stand information;
- Encadrement PSC1 + qualification sport santé recommandée;
- Tout public;
- Licence contacts.



Le **Label Basket Santé Résolutions** est destiné à des personnes, avec et/ou sans pathologie, de niveau 2 (mobilité réduite) ou à des personnes de niveau 3 (autonomie de la mobilité) sur un travail régulier (saison sportive). Le travail proposé permettra de protéger, de maintenir et ou d'améliorer ses capacités par une pratique basket adaptée à ses capacités.

Caractéristiques du label :

- Session de 3 à 12 mois (dans une saison sportive);
- Séances régulières avec un suivi du pratiquant;
- Encadrement PSC1 + STAPS APA ou animateur Basket Santé;
- Public : Niveau 2 et/ou 3 : mobilité réduite ou autonomie de la mobilité;
- Licence VxE.

FORMATION BASKET SANTE

LABELS BASKET SANTE



Le **Label Basket Santé Confort** est destiné à des personnes, avec et/ou sans pathologie, de niveau 1 (Pas de mobilité exigée). Le travail proposé permettra de maintenir une activité et des relations par des temps de mobilisation articulaire, musculaire....

Caractéristiques du label :

- Session de 3 à 12 mois (dans une saison sportive);
- Séances régulières avec un suivi du pratiquant;
- Encadrement PSC1 + STAPS APA;
- Public : Niveau 1 : pas de mobilité exigé;
- Licence VxE.



FORMATION MICRO BASKET

LABELS MICRO BASKET

Le **Micro Basket** doit obligatoirement être mis en place dans le cadre d'un label fédéral attribué par la FFBB. Les labels de pratique (au nombre de 2) se différencient par la durée et leurs objectifs.



Le **Label Micro Basket Découverte** est destiné à mettre en place la découverte de la pratique, ponctuellement, sur une saison au sein ou par l'intermédiaire d'une structure fédérale affiliée.

Caractéristiques du label :

- 7 séances max par saison;
- Encadrement PSC1 + Diplôme animateur Micro Basket ou diplôme de la petite enfance avec un diplôme basket;
- Licence contact.



Le **Label Micro Basket** est destiné à mettre en place la découverte de la pratique, ponctuellement, sur une saison au sein ou par l'intermédiaire d'une structure fédérale affiliée.

- Une session hebdomadaire régulière sur la saison;
- Diplôme animateur Micro Basket ou diplôme de la petite enfance avec un diplôme basket;
- Licence VxE.



PRATIQUES JEUNESSE



OPERATIONS BASKET ECOLE

BASKET EN MILIEU SCOLAIRE



Une **Opération Basket Ecole** a pour objectif de mettre en œuvre un **cycle basket** et d'encourager la pratique physique et sportive des élèves. Cet accompagnement propose de doter des écoles primaires d'outils permettant aux équipes pédagogiques de répondre à cet objectif. Pour cela, **la FFBB, en partenariat avec l'Education Nationale, l'USEP et l'UGSEL**, a conçu un **univers pédagogique** adapté suivant les cycles scolaires.

Une **Opération Basket Ecole** permet de favoriser la pratique du basket à l'école, créer un lien entre les écoles et les clubs et doter les écoles qui entrent dans le projet, d'outils pédagogiques, de matériel et d'un accompagnement dans la mise en place du projet :

- Fourniture de **documents pédagogiques** (kit Baby-ball, avec ses histoires et ses fiches pédagogiques pour le cycle 1, module d'apprentissage avec des fiches de séances et des vidéos illustratives pour les cycles 2/3);
- Possibilité d'être **aidé par le club le plus proche ou le CDYBB** (l'inscription en ligne de l'école primaire permet d'informer le club voisin, le CDYBB et la FFBB);
- Dotations en matériel** : ballons;
- Possibilité de participer à des rencontres basket organisées en partenariat avec l'USEP et la FFBB.

Fiche FFBB →



Inscription →



SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

CLASSES A HORAIRES AMENAGES SPORTIVES

LE BASKET EN MILIEU SCOLAIRE

→ Sections Sportives Scolaires (SSS)

Les **Sections Sportives Scolaires (SSS)** offrent aux élèves volontaires la possibilité de bénéficier, après accord des familles, **d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive proposée par l'établissement, tout en suivant une scolarité normale.** Ce complément de pratique sportive approfondie doit motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser et d'être valorisés dans leur sport de prédilection, ce qui contribue ainsi à leur épanouissement et à leur réussite scolaire.

AU COLLEGE

- Croissy sur seine (Filles et Garçons)** - Collège Jean Moulin (Tél : 01-39-76-22-30)
- Rambouillet (Filles)** - Collège Catherine de Vivonne (Tél : 01-34-85-31-10)
- Versailles (Filles et Garçons)** - **Collège de Clagny** (Tél : 01-39-50-35-30)

AU LYCEE

- Maurepas (Garçons)** - Lycée Dumont d'Urville (Tél. : 01-30-16-46-10)

→ Classes à Horaires Aménagés Sportives (CHAS)

La **Classe à Horaire Aménagé Sportive (CHAS)** est un dispositif permettant aux élèves sportifs, qui ont un bon voir un très bon niveau sportif de pouvoir **concilier réussites scolaire et sportive.**

AU COLLEGE

- Poissy (Garçons et filles)** - Collège et lycée Le Corbusier (Tél : 01-39-65-13-55)

CHALLENGE BENJAMIN(E)S

PRATIQUES JEUNESSE



La FFBB organise chaque année le **Challenge Benjamin(e)s**, qui permet aux garçons et aux filles, âgés de 11 à 12 ans, de participer à des **tests d'adresse et de dextérité** sur tout le territoire, regroupant au total plus de 25000 participants. Ce Challenge organisé en partenariat avec la NBA, est articulé en **plusieurs phases (club, départementale puis régionale)** avant les **finale nationales**, se déroulant sur Paris pendant les finales de la coupe de France. Les 2 gagnants du challenge (1 fille et 1 garçon) remporteront un voyage aux Etats-Unis et auront en plus la chance d'assister à un match NBA !

→ Contenu du challenge

Ce challenge se compose de **4 épreuves individuelles mélangeant les tirs, les passes et les dribbles**. Ces 4 épreuves portent chacune le nom d'une star du basket français : **Victor Wembanyama, Iliana Rupert, Bilal Coulibaly et Marine Johannes**.

→ Epreuves :



Epreuve
Victor WEMBAYAMA



Epreuve
Iliana RUPERT



Epreuve
Bilal COULIBALY



Epreuve
Marine JOHANNES

→ Calendrier des épreuves

- Phase Club : jusqu'au 31 décembre
- Phase Départementale : jusqu'au 28 février
- Phase Régionale : jusqu'au 31 mars
- Finale Nationale : WE des Finales des Coupes de France

En savoir plus →



Fiche FFBB

→ **Saisie des résultats** : Les scores obtenus par les différents participants licenciés FFBB sont saisis dans FBI (Onglet Jeunesse).

LABEL CLUB FORMATEUR FFBB

LABELS FEDERAUX



Le **label Club Formateur** est proposé à tous les clubs affiliés à la FFBB, volontaires pour s'inscrire dans une démarche qualité liée à la formation des jeunes et des dirigeants. Ce **label Club 2 étoiles ou 3 étoiles** est basé sur l'évaluation de la structure au sein du club pour les catégories jeunes de U13 à U21.

→ Label 2 étoiles / Label 3 étoiles

-Un **niveau 3 étoiles** est décerné à un club présentant un total de **90 points** calculé à partir d'**indicateurs de performances**.

-À titre d'encouragement, un **niveau 2 étoiles** est décerné à un club présentant un total de **75 points** calculé également à partir d'**indicateurs de performances**.

-Les clubs labélisés seront inscrits sur le site de la FFBB. Le club reçoit un courrier officiel attestant du titre Club 2 étoiles ou 3 étoiles signé de la FFBB et une aide financière sera attribuée pour l'achat de matériel.

→ Validité du label et renouvellement

Le **label Club Formateur FFBB** est attribué pour une saison sportive et il est renouvelable à l'initiative du club, en début de saison, via la même procédure informatique.

En savoir plus →



Fiche FFBB

Pour plus d'informations → jeunesse@ffbb.com

LABEL ECOLE FRANCAISE DE MINI-BASKET

LABELS FEDERAUX



Le **Label EFMB (École Française de Mini-Basket)**, délivré par la FFBB, valorise les clubs qui proposent un accueil de qualité, une organisation structurée et une pédagogie adaptée aux enfants U7, U9 et U11. Gage de confiance pour les familles et reconnaissance pour les clubs, il constitue un outil d'amélioration continue qui permet de structurer, dynamiser et valoriser le Mini-Basket. Il soutient l'engagement des bénévoles et éducateurs tout en garantissant aux enfants un environnement d'apprentissage sûr, ludique et adapté.

→ Labelliser son école de mini-basket

Le club candidat fait sa demande de Labélisation via FBI (Onglet Jeunesse, puis EFMB), accompagné de tous les renseignements et justificatifs nécessaires. Après un avis donné par les Comités Départementaux, la Délégation Jeunesse FFBB étudie les dossiers de demandes de labellisation qui lui sont adressés et propose un avis au Comité Directeur de la FFBB qui délivre ou non ce label. La remise de ce label est effectuée par la FFBB lors d'une cérémonie organisée par le club selon un protocole bien défini.

→ Renouveler son label

La demande de renouvellement de Label doit être effectuée tous les 3 ans. Pour cela il suffit de se rendre sur FBI (Onglet Jeunesse puis EFMB) et de demander son renouvellement, accompagné du bilan des trois actions mises en œuvre durant les trois dernières années.

En savoir plus →



Fiche FFBB

Pour plus d'informations → jeunesse@ffbb.com

« JE JOUE, J'ARBITRE, JE PARTICIPE » (JAP) ECOLE DE MINI-BASKET



Je Joue, J'Arbitre, Je Participe » (JAP) est une opération fédérale proposée à l'ensemble des clubs et destinée à promouvoir la formation globale du jeune licencié. **A l'école du Mini-Basket, j'apprends à tout faire.** Cet outil est mis à la disposition des clubs et permet de valider des compétences fondamentales au cursus d'apprentissage d'un Mini-Basketteur. Une application JAP permet également aux familles de visualiser la progression de leur enfant.

→ Objectifs principaux de l'opération

- Amener les éducateurs à former à tous les aspects de la pratique du basket au sein d'un club;
- Encourager les mini-basketteurs et mini-basketteuses à acquérir progressivement des compétences bien identifiées de joueur, d'arbitre et d'organisateur;
- Les inciter à être acteur dans la direction du jeu, en les responsabilisant sur leur jugement et leur prise de décision;
- Répondre à leur envie de jouer, d'arbitrer, de participer à l'organisation et leur permettre de se faire plaisir en assurant ces différents rôles.



« JE JOUE, J'ARBITRE, JE PARTICIPE » (JAP) ECOLE DE MINI-BASKET

→ Fonctionnement

Au début de sa première année U11, le/la mini basketteur(se) reçoit une «**Carte JAP**». Sur cette carte, seront validées les compétences acquises pendant sa formation au sein de l'école de Mini Basket dans les trois domaines suivants :

- J : Jeu
- A : Arbitrage
- P : Participation



À L'ÉCOLE DE BASKET : J'APPRENDS À TOUT FAIRE !

JE JOUE

LES QUATRE COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

> REGARDER

ATTAQUANT

- 1 - PORTEUR : JOUER LE 1er1 POUR TIRER OU PASSER : (joue le 1er), fixation
- 2 - NON PORTEUR : SE DÉMARQUER, SE DÉPLACER POUR FACILITER L'ACTION DU PORTEUR : occuper les espaces libres, ne pas venir dans l'espace du jeu devant le porteur
- 3 - SAIT RÉAGIR RAPIDEMENT AU CHANGEMENT DE STATUT ATTAQUANT/DÉFENSEUR : participer à une contre-attaque, au repli défensif

DÉFENSEUR

- 4 - SAIT SE PLACER POUR EMPÊCHER SON JOUEUR D'AVOIR LE BALLON : soit se placer sur la zone porteur pour contenir les passes

> PASSER

- 1 - PASSE À UN JOUEUR SEUL : passe à un partenaire qui se déplace
- 2 - PASSE FACE À UN DÉFENSEUR : passe à un partenaire malgré une pression défensive
- 3 - PASSE LONGUE À JOUEUR QUI SE DÉPLACE : passe de contre-attaque
- 4 - DRIBBLER ET PASSER : enchaîne dribble et passe

> TIRER

- 1 - EN COURSE MAIN FORTÉ AU MOINS DE DEUX FAÇONS : lay in, lay up,....
- 2 - EN COURSE MAIN FAIBLE : lay in, lay up,....
- 3 - EN COURSE MAIN FORTÉ AVEC DÉFENSEUR : avec pression défensive
- 4 - À MI-DISTANCE (GESTE CORRECT) : in du plan pied (appui, geste : poignet cassé, visage)

J'ARBITRE

LES QUATRE COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- > SIFFLER LES SORTIES
- > SIFFLER LES REPRISES DE DRIBBLE
- > SIFFLER LES MARCHER
- > SIFFLER LES CONTACTS

ARBITRER, C'EST :

- SIFFLER FORT
- INDIQUER À QUI EST LE BALLON
- MONTRER LE SENS DE L'ATTAQUE
- PARLER POUR DIRE CE QU'ON A VU
- LIMITER LES SIGNES
- ÊTRE PROCHE DE L'ACTION (APPRÉCIATION)

JE PENSE À :

- ÊTRE PRÈS DE L'ACTION SANS GÊNER LES JOUEURS
- SIFFLER FORT
- DIRE CE QUE J'AI SIFFLÉ
- DIRE À QUI JE REDONNE LA BALLE ET LE FAIRE AU BON ENDROIT

JE PARTICIPE

PARTICIPER, C'EST :

- ÉCOUTER / ENCOURAGER
- VIVRE AU SEIN DE SON ÉQUIPE ET DE SON CLUB
- INTÉGRER LE GROUPE
- DONNER DES COUPS DE MAINS
- METTRE DES IDÉES
- NOUER DES CONTACTS
- TESTER SES COMPÉTENCES

JE PENSE À :

- ÊTRE DISPONIBLE AU DÉBUT ET À LA FIN DES SÉANCES
- RANGER LE MATÉRIEL LÀ OU JE L'AI PRIS
- RESPECTER LES RÈGLES DE VIE DE L'ÉCOLE AVEC LES AUTRES (JOUEURS, ENTRAÎNEURS, ARBITRES...)
- COMMUNIQUER
- PARTICIPER À L'APRÈS-MATCH

LES QUATRE COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- > TENIR UNE FEUILLE DE MARQUE (MATCH OU ATELIER) À L'ENTRAÎNEMENT ET LORS DE RENCONTRES
- > CHRONOMÉTRER (MATCH ET ATELIER) À L'ENTRAÎNEMENT ET LORS DE RENCONTRES
- > INSTALLER UN ATELIER D'APRÈS UN SCHEMA OU LES CONSIGNES DONNÉES PAR MON ENTRAÎNEUR
- > PARTICIPER AUX ANIMATIONS DE L'ÉCOLE DE BASKET ET DU CLUB

Trois niveaux d'acquisition sont valorisés :

- JAP de bronze : 16 cases remplies dont au moins 2 dans chaque domaine.
- JAP d'argent : 32 cases remplies dont au moins 4 dans chaque domaine.
- JAP d'or : les 48 cases sont remplies.

En savoir plus →



Fiche FFBB

Livret de compétences →





DETECTION SELECTIONS



LES POLES ESPOIRS VERS LE HAUT NIVEAU

La **détection des joueuses et joueurs à fort potentiel** est réalisée par les Conseillers Techniques Sportifs (CTS), techniciens professionnels chargés entre autres de cette mission, en étroite collaboration avec les Conseillers Techniques Fédéraux (CTF) et les entraîneurs des Comités et des Ligues.

→ Les Pôles Espoirs

Chaque région de France est dotée d'un **Pôle Régional** dans lequel les garçons et/ou filles de la **catégorie U14 et U15** peuvent mener un triple projet (scolaire, sportif et personnel) dans des conditions optimales. Les jeunes espoirs, qui y sont regroupés après avoir été détectés par les CTS dans les **sélections départementales et régionales**, bénéficient d'un encadrement sportif de haut-niveau, d'horaires aménagés et d'un suivi médical adapté. Le Ministère de la Jeunesse et des Sports, les ligues régionales et la FFBB travaillent ensemble pour financer leur fonctionnement.

La création des Pôles Régionaux a fortement contribué à la réussite de la France au niveau européen et mondial. Les internationaux qui ne sont pas passés par un Pôle Régional sont rares. La finalité pour ces jeunes est d'intégrer par la suite **le Pôle France (Centre Fédéral de Basket-Ball)**, basé à l'INSEP, ou à défaut d'intégrer un centre de formation d'un club professionnel.

→ Pôle Espoirs d'Ile de France

- Pôle Espoirs Féminins** - Athletica - Eaubonne (95)
- Pôle Espoirs Masculins** - CREPS - Châtenay Malabry (92)



Les polistes sont encadrés par les cadres techniques sportifs et fédéraux d'Île-de-France, puis par les maîtres et maîtresses d'internat des structures d'accueil. Les suivis scolaires et médicaux sont assurés par les responsables pédagogiques et médecins de l'Athletica et du CREPS.

Pour tout renseignement → arnauld.seys@basketyvelines.com



LES CENTRES DE FORMATION VERS LE HAUT NIVEAU

Les **Centres de formation des clubs professionnels** sont des structures associées aux parcours de formation de la FFBB. Comme leur nom l'indique, ce sont des centres de formation associés obligatoirement à des clubs professionnels gérés soit par la Ligue Nationale de Basket-Ball soit par la Ligue Féminine de Basket-Ball.

Tout comme les écoles de branches professionnelles qui préparent leurs stagiaires à leur futur métier, les centres de formation de basket-ball ont pour objectif de préparer leurs stagiaires à devenir des **joueurs et joueuses professionnel(le)s**. Le chemin vers une carrière professionnelle étant aléatoire, les centres de formation doivent également assurer une formation scolaire et/ou universitaire.

→ Les Centres de formation en Ile de France

Il existe en Ile de France, 2 centres de formation, spécifiquement masculins :

-NANTERRE 92

Site web : <https://www.nanterre92.com/>

-PARIS BASKETBALL

Site web : <https://parisbasketball.com/>

→ Comment intégrer un Centre de formation

Si l'on n'est pas passé par la filière classique de détection, il existe d'autres alternatives pour intégrer un centre de formation. Les clubs professionnels de Betclic Elite et de Pro B sont chaque année en quête de nouveaux jeunes joueurs, issus la plupart du temps des championnats de France jeunes U15, et ce, pour alimenter à la fois leur équipe évoluant en championnat de France U18, mais aussi leur équipe du championnat de France Espoirs U21 (Betclic Elite) ou Nationale 3 (Pro B).

Pour intégrer un Centre de formation, on peut :

- S'inscrire à des détections;
- Envoyer une candidature spontanée;
- Faire partie de l'association sportive support du club Pro.

DETECTION DES POTENTIELS VERS LE HAUT NIVEAU

Pour intégrer les **Pôles Espoirs** (pôle régional, pôle France), la **détection** s'opère lors de **Tournois** et de **Camps** successifs organisés à différents niveaux et impliquant les Comités, les Liges, les Zones et la Direction Technique Nationale du Basket-Ball (DTBN).

1/5

→ Une détection précoce et territoriale

La **détection des potentiels dans les Yvelines** débute dès la fin de saison **en U11 et U12**, en collaboration étroite avec les clubs du territoire.

Des regroupements départementaux sont organisés par le Comité, en lien avec le réseau du Conseiller Technique Fédéral, afin :

- d'établir une cartographie des joueurs et joueuses à potentiel;
- d'identifier les premiers indicateurs de performance : coordination, motricité, lecture du jeu, qualités athlétiques, gabarit, habileté technique.

Malgré le jeune âge, ces observations permettent de repérer des profils à accompagner vers le haut niveau.

→ Structuration des groupes et suivi (U12→U13)

En début de saison (de fin septembre jusqu'aux vacances de la Toussaint), des **regroupements U12-U13** sont organisés en continuité du travail mené avec les clubs et le réseau départemental. L'objectif est de constituer un **groupe d'environ 20 joueurs et 20 joueuses** afin de former la sélection départementale des Yvelines.

Les **profils recherchés** sont des joueurs/joueuses à potentiel identifié :

- grands gabarits (même débutants),**
- joueurs habiles techniquement et pertinents dans le jeu.**

Ce groupe est ensuite suivi avec des **entraînements réguliers**, qui se poursuivent jusqu'au Tournoi International de Noël, permettant de **structurer le collectif** et d'inscrire les joueurs dans une **dynamique de progression**.

DETECTION DES POTENTIELS

VERS LE HAUT NIVEAU

→ Confrontation et évaluation : Tournois Inter-Comités (TIC)

Les sélections départementales participent à deux échéances majeures :

- **Tournoi Inter-Comités de la Toussaint**
- **Tournoi Inter-Comités de Noël** (à dimension internationale)

Ces compétitions permettent :

- d'évaluer les joueurs en **situation réelle de compétition**;
- de les **confronter à un niveau d'exigence supérieur**;
- d'alimenter la **détection régionale** opérée par la Ligue Île-de-France.



→ Camp Inter-Comités (CIC)

À l'issue des Tournois Inter-Comités, 32 joueuses et 32 joueurs sont sélectionnés à l'échelle régionale pour participer à un **Camp Inter-Comités (CIC)** de 4 jours. Les principaux objectifs du CIC U13 sont :

- d'observer les joueurs dans un format « intensif » (entraînements et oppositions);
- d'affiner l'évaluation des potentiels;
- de préparer l'orientation vers les échéances nationales.

DETECTION DES POTENTIELS VERS LE HAUT NIVEAU

→ Tournoi Inter-Zones et intégration du Pôle Espoirs régional

À l'issue du cycle de détection (regroupements, entraînements, TIC et CIC), 20 joueurs et 20 joueuses sont sélectionnés et convoqués pour les **tests d'entrée au Pôle Espoir régional**. En parallèle, 2 équipes de 10 joueurs / joueuses sont constituées pour participer au **Tournoi Inter-Zones (TIZ)** de Voiron, organisé lors du week-end de l'Ascension (mois de mai). Ce tournoi constitue une étape clé de détection nationale et de validation du potentiel des joueurs. À l'issue du processus, une dizaine de joueurs et joueuses intègrent le Pôle Espoir régional la saison suivante.



→ Dispositif complémentaire U14

En parallèle du parcours U13, un dispositif spécifique est mis en place en U14 : organisation d'un **Tournoi Inter-Comités U14** (8 sélections départementales d'Île-de-France) puis mise en place d'un **Camp Inter-Comités U14**, regroupant les 20 meilleures joueuses et joueurs.

Les objectifs du TIC U14 puis du CIC U14 sont d'offrir une seconde opportunité de détection, d'accompagner des profils en développement tardif et de permettre une entrée différée au Pôle Espoir.

DETECTION DES POTENTIELS VERS LE HAUT NIVEAU

→ Intégration du Pôle France

L'entrée au Pôle France se réalise en plusieurs étapes au travers d'un tournoi (TIL), de 2 camps (CIZ, Camp national) suivis d'une semaine de détection organisée au Centre Fédéral de Basket-Ball (CFBB).

Les **Tournois Inter Ligues (TIL)** sont organisés au niveau des Zones. Il s'agit de confrontations entre « Sélections régionales », qui permettent d'évaluer les joueurs à travers une véritable compétition.

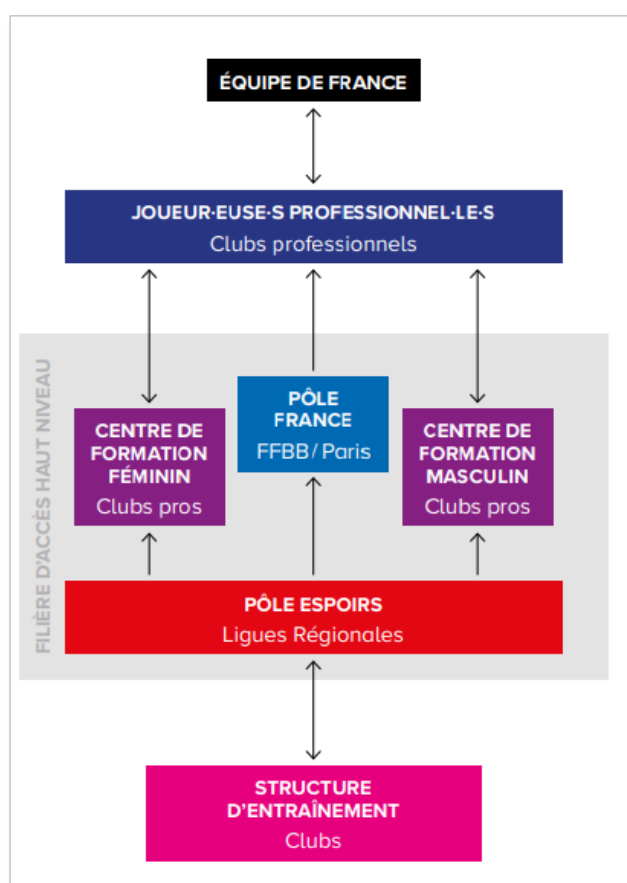
Le **Camp Inter Zones (CIZ)** regroupe les 8 meilleurs joueurs et les 8 meilleures joueuses de chaque zone qui sont évalués lors d'un rassemblement d'une semaine. Pour l'occasion, aux six zones traditionnelles viennent s'ajouter l'Île de France qui aligne une équipe uniquement francilienne et une sélection Guymargua (Guyane Martinique Guadeloupe).

Par la suite, pendant 5 jours, le **Camp National** regroupe les 60 meilleurs potentiels U15 (filles et garçons) qui sont réunis pour un stage de détection et d'évaluation sous la houlette des entraîneurs nationaux du **Centre Fédéral de Basket-Ball (CFBB)**.



DETECTION DES POTENTIELS VERS LE HAUT NIVEAU

Il s'agit d'une étape entre le Camp Inter Zones et **la semaine de détection du CFBB** qui permet de réaliser une revue d'effectifs supplémentaire dans l'optique de la rentrée au **Pôle France** et des futures **équipes de France U15 et U16**. Le travail porte à la fois sur l'évaluation des aptitudes techniques et physiques de ces joueurs mais aussi celle de leurs qualités mentales et de leur engagement dans un projet vers le haut niveau.



→ Le Camp Très Grands Gabarits (TGG)

Au plus haut niveau, les centimètres font la différence. En France, l'**opération l'Avenir en Grand** vise un meilleur recensement et une meilleure formation de ces gabarits exceptionnels. Dans le cadre de cette opération, la FFBB a mis en place depuis plusieurs années un camp regroupant exclusivement des **Très Grands Gabarits (TGG)**. Pendant 5 jours et sous l'œil attentif des entraîneurs, 10 garçons et filles répètent leurs gammes essentielles de jeunes intérieurs.

RESPONSABILITE SOCIETALE



LABEL FFBB CITOYEN MAIF

RESPONSABILITE SOCIETALE



La FFBB valorise les clubs qui s'engagent sur des thématiques sociétales et environnementales au travers de son **Label FFBB Citoyen MAIF**. La FFBB, au travers du **Plan Société et Mixités**, lutte contre les violences sur et en dehors des terrains, lutte contre les discriminations, les addictions, favorise les mixités, l'insertion et la prise de conscience des enjeux environnementaux. Si votre club rentre dans cette démarche, candidatez au **Label FFBB Citoyen MAIF**.

→ Axes du label FFBB Citoyen MAIF

- Actions transverses** : Engagement de la structure, communication;
- Basket sans violence** : Prévenir les violences dans et en dehors du sport;
- Basket respectueux** : Sensibiliser à la lutte contre les discriminations et l'inclusion de tous les publics;
- Basket laïque** : Promouvoir les valeurs de la République et la laïcité
- Basket mixte** : Favoriser la place des femmes dans la pratique et au sein de toutes les fonctions;
- Basket performant socialement** : Favoriser l'insertion de tous les publics par et dans le sport;
- Basket responsable** : Impliquer les acteurs/actrices dans la transition écologique;
- Basket sain** : Encourager un mode de vie sain.



Fiche FFBB

→ Label 1 étoile, 2 étoiles, 3 étoiles

Le nombre d'étoiles (1, 2 ou 3) dépend du nombre d'axes développés par le club et du nombre d'actions remarquables déposées au titre des trophées de la Responsabilité Sociale des Organisations (RSO).



FFBB - SOCIETE ET MIXITE

RESPONSABILITE SOCIETALE



La FFBB déploie un programme d'**engagements sociétaux** : « **Société et Mixités** », dont les valeurs reposent sur 7 orientations et objectifs majeurs. La FFBB atteste de l'engagement des clubs par un **label FFBB citoyen (1 à 3 étoiles)**.

1 - Un Basket sans Violence

C'est identifier ces situations, permettre aux victimes et à leur entourage d'être accompagnés et sensibiliser les publics (dirigeant(e)s, cadres, officiel(le)s) à cette thématique. Le club a la responsabilité de prévenir/signaler les comportements violents.



Fiche FFBB

2 - Un Basket Respectueux

Le basket véhicule des valeurs fondamentales pour lutter contre toutes les formes de discriminations. Le club se doit d'être un lieu inclusif où l'on est accueilli indépendamment de son origine, de son sexe, de sa religion, de son orientation sexuelle...



Fiche FFBB

3 - Un Basket Laïque

Le basket véhicule des valeurs de Solidarité de Fair-Play et d'Intégration, qui correspondent aux valeurs de la République. Le Club est un lieu garantissant pour chaque personne les mêmes droits sans porter atteinte à la liberté de conscience; cela vient favoriser le « Bien-être Ensemble » autour de la pratique du Basket.



Fiche FFBB

4 - Un Basket Mixte

Le basket est le 1^{er} sport collectif pratiqué par les Femmes en France, toutefois il existe des freins. Le basket doit être un lieu d'épanouissement, d'émancipation, et qui s'engage en faveur de la parité.

FFBB - SOCIETE ET MIXITE

RESPONSABILITE SOCIETALE



5 - Un Basket Performant Socialement

Le Basket Performant Socialement vise à permettre aux publics éloignés de se réinsérer via la pratique du basket : décrochage scolaire, insertion et emploi des jeunes, mono-parentalité, familles défavorisées, réfugiés... Le club est de plus en plus amené à être un acteur social au niveau local.



Fiche FFBB

6 - Un Basket Responsable

Un Basket Responsable vise à diminuer l'empreinte carbone du basket et impliquer l'ensemble des acteurs/actrices et des structures dans la transition écologique. Le club est un acteur majeur dans les actions visant à préserver la planète.



Fiche FFBB

7 - Un Basket Sain

Le Basket Sain vise à prévenir les conduites addictives qui peuvent avoir des conséquences sur la santé des joueurs/joueuses, sur leurs performances physiques et sportives. Le club peut devenir un lieu de prévention des conduites addictives et ainsi, contribuer à protéger ses licencié(e)s.



Fiche FFBB

PACTE « TOUS UNIS CONTRE LES INCIVILITES »

LUTTE CONTRE LES INCIVILITES



Le Pacte «Tous unis contre les incivilités» pourrait se définir comme une **politique et une ligne directrice communes à tous les dirigeants des clubs des Yvelines pour lutter ensemble contre tout type ou forme d'incivilités** avec un seul mot d'ordre à retenir: **Tolérance zéro** face aux incivilités !

Signer ce pacte, c'est faire de la lutte contre les incivilités un axe fort de la politique de son club en s'engageant sur **3 grandes actions** :

- 1 - **Mettre en place des actions de sensibilisation / prévention** sur les incivilités auprès des licenciés et de leurs parents (charte du parent-supporter).
- 2 - **Condamner tout type d'incivilités** se produisant au sein de son club et perpétrées par les licenciés et/ou les supporters du club.
- 3 - Adhérer à une **démarche volontariste et bienveillante de signalement** des incivilités entre clubs, tout en informant systématiquement le CDYBB (via un formulaire en ligne), qui jouera le rôle d'observatoire des incivilités.



Adhérer au pacte →



Signaler une incivilité →









COMITE DES YVELINES DE BASKET-BALL

6 rue Jean-Pierre TIMBAUD
Le Campus - Bat A1 Sud - 1er étage
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Email: contact@basketyvelines.com
Téléphone : 09-88-41-05-85